

# L'Action NATIONALE



## Éditorial

- Réformer les institutions  
par un acte fondateur  
-*Robert Laplante* 2

## Articles

- Les Québécois sont-ils des  
Latino-américains  
qui s'ignorent ?  
-*María Teresa Pérez-Hudon* 8
- La dynamique canadienne  
et l'efficiencia québécoise  
-*Dave Ancil* 15
- Cela ne fait  
que commencer  
-*Pierre Vadeboncœur* 27
- Appartenance et symboles  
de l'appartenance  
-*Pierre Bérubé* 33
- Autopsie d'une démarche  
démocratique  
-*Richard Weilbrenner* 42

## Dossier

### LA FORÊT AUTREMENT

- Une vision  
gouvernementale passéiste  
-*Bertrand Harvey* 62

## Lire

- En primeur 88
- Les essais 98
- Livres reçus 142

## Chroniques

- Le Bulletin du lundi 150
- Courrier des lecteurs 161
- Index de nos annonceurs 175



Marc-Aurèle de Foy Suzor-Côté  
Le Pont Bourbeau, Arthabaska  
Huile et mine de plomb sur carton  
1902 ?

15 x 21,5 cm

Musée du Québec : 93.297  
Don de la Fondation Perras-Cholette  
Photo : Jean-Guy Kérrouac

# L'Action NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest,  
bureau 1002,  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
Téléphone : 514-845-8533  
Télécopieur : 514-845-8529  
revue@action-nationale.qc.ca  
administration@action-nationale.qc.ca  
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directrice adjointe : Laurence Lambert.

**Comité de rédaction :** Sylvain Deschênes, *rédacteur et conseiller en communication* ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire* ; Henri Joli-Cœur, *administrateur* ; Robert Laplante ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire* ; Pierre Noreau, *Université de Montréal* ; Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur*.

**Comité de lecture :** Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval* ; Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR* ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ* ; Chrystiane Pelchat, *enseignante* ; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQAC* ; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal* ; Paul-Émile Roy, *écrivain* ; Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*.

**Prix André-Laurendeau, Membres du jury :** Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski* ; Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT*. **Prix Richard-Arès, Membres du jury :** Simon Langlois ; Anne Légaré ; André Juneau. **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté.

**Envoi de Poste - Publications -** Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal »

**ÉDITORIAL**

Robert Laplante

**RÉFORMER  
LES INSTITUTIONS  
PAR UN ACTE  
FONDATEUR**

Il faut féliciter le ministre Jean-Pierre Charbonneau. En dépit d'une couverture médiatique médiocre, malgré la tiédeur de son propre parti et du Gouvernement et par-delà le cynisme entretenu par la plus grande partie de la classe politique et par tous ceux et celles qui aspirent à gérer le Québec comme une bourgade provinciale, il a réussi à mener à bien une réflexion collective qui a trouvé dans les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques une expression forte. Loin de se perdre dans la rhétorique incantatoire ou les abstractions oiseuses, la réunion de Québec a fait la démonstration d'une vitalité citoyenne indéniable. Les participants ont bien travaillé, apportant les nuances nécessaires, prolongeant les hésitations qui vont nécessiter un débat plus large, une discussion plus approfondie, etc.

Il était tout naturel de les voir massivement rejeter le statu quo, étant entendu que ceux et celles que la situation actuelle satisfait ou indiffère étaient, pour ainsi dire par définition, moins enclins à s'activer dans ce genre de forum. La tâche reviendra à M. Claude Béland et au groupe qu'il préside de tirer de cet exercice la matière susceptible de donner au rapport final une résonance que les partis politiques ne pour-

ront pas feindre de ne pas entendre. Au moment d'écrire ces lignes, fin février, ce rapport n'est pas prêt mais on nous l'annonce pour le mois de mars. Il faut souhaiter des recommandations fortes qui rendront incontournable le débat sur ces questions au cours de la prochaine campagne électorale. Il faut connaître les positions des partis, il faudra exiger des engagements clairs et fermes. Il ne faudrait pas ajouter le scandale à l'incurie en laissant s'empoussiérer le rapport qui vient clore un exercice sans précédent. Ce serait ruiner encore un peu plus la parole publique, donner raison aux cyniques et concourir au délabrement des institutions qu'on souhaitait renforcer et restaurer.

Il importe néanmoins de rester lucide quant à la portée véritable des réformes envisageables dans les limites provinciales. On peut bien changer le mode de scrutin pour y inclure des éléments de proportionnalité, revoir le fonctionnement de l'Assemblée nationale ou se donner de meilleurs mécanismes de consultation et de participation des citoyens aux décisions gouvernementales, un fait demeure radicalement déterminant : l'Assemblée nationale du Québec est chaque jour davantage marginalisée dans un Canada qui a choisi de tout mettre en œuvre pour en nier la spécificité et la subordonner aux décisions du gouvernement central. L'amélioration de la démocratie québécoise est vouée à rester inoffensive dans un cadre politique où c'est une majorité *canadian* qui nie notre nation et ses institutions qui fixe désormais les priorités de la vie politique et les finalités de la vie collective.

Le Québec reste une société dominée par État qui érode les pouvoirs de notre Assemblée nationale, qui lui impose, par

le piétinement de ses compétences constitutionnelles, par son pouvoir de dépenser et par le détournement des ressources financières et fiscales, des choix et des orientations qui font fi de la volonté démocratique telle qu'elle s'exprime dans nos instances nationales. Le Canada tient le Québec dans une logique de minorisation qui, à terme, le privera des moyens de maintenir ses institutions propres en prise sur ses besoins et ses aspirations. Il faut des réformes qui nous donneront le Québec que nous voulons et non pas celui auquel le Canada daignera bien consentir.

L'idée d'une constitution québécoise est une proposition forte. Mais elle ne peut être féconde si elle est envisagée comme une espèce de prix de consolation ou de bouclier protecteur contre une centralisation devant laquelle, de toute façon elle resterait sans effet. Il faut souhaiter qu'elle trouve place au cœur du rapport final. Mais il faut envisager cette constitution comme un acte fondateur, comme le contrat politique définissant les principes et les modalités institutionnelles de notre vouloir-vivre ensemble. Et il faut obtenir l'engagement du Parti Québécois à placer cette démarche constitutionnelle au cœur du mandat qu'il sollicite. Il faut, écrivions-nous dans un texte paru dans la livraison du mois dernier, sortir du cadre *canadian*. Il faut soumettre au peuple du Québec la constitution du Québec que nous voulons. Le prochain référendum doit porter sur ce projet de Constitution incarnant le Québec de la nation québécoise.

Un oui à ce projet de Constitution ne sera pas autre chose qu'un oui à nous-mêmes, que l'expression de la volonté légitime du peuple du Québec choisissant de vivre sous l'empire des principes et des règles qu'il se reconnaît lui-même

comme au fondement de sa vie démocratique, indispensables à la poursuite de son existence propre. L'adoption de la Constitution du Québec n'ouvrirait pas d'abord une ronde de négociation avec le Canada mais consacrerait plutôt le caractère inaugural de la souveraineté. Libre aux PLQ, ADQ et autres inconditionnels du lien *canadian* de prétendre que cette démarche serait moins légitime et moins valable que la constitution monarchique imposée. Ils auront le fardeau de la preuve. Il leur appartiendra de démontrer que la minoration est une voie de développement. Il leur faudra établir que la démocratie québécoise et le bien de la nation sont mieux servis dans un ordre qui nous nie ; un ordre qui ne laisse à la volonté populaire d'autre espace que celui du compromis négocié selon des alliances obligatoires avec des forces qui président à la composition des majorités dans une société anglaise qui refuse obstinément de nous reconnaître pour ce que nous sommes et voulons être. □

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez *Le Devoir*  
**À VOTRE  
PORTE**

*du lundi au samedi pour seulement*

**3,74\$**  
*par semaine* (taxes en sus)

*Abonnez-vous par téléphone,  
c'est facile et rapide!*

Composez le (514) **985-3355** pour la région de Montréal,  
ou le **1 800 463-7559** pour l'extérieur.

\* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

## ARTICLES

## Articles

- Les Québécois sont-ils des  
Latino-américains  
qui s'ignorent ?  
-*María Teresa Pérez-Hudon* 8
- La dynamique canadienne  
et l'efficiencia québécoise  
-*Dave Anctil* 15
- Cela ne fait  
que commencer  
-*Pierre Vadeboncœur* 27
- Appartenance et symboles  
de l'appartenance  
-*Pierre Bérubé* 33
- Autopsie d'une démarche  
démocratique  
-*Richard Weilbrenner* 42

## Dossier

## LA FORÊT AUTREMENT

- Une vision  
gouvernementale passéiste  
-*Bertrand Harvey* 62

## Lire

- En primeur 88
- Les essais 98
- Livres reçus 142

## Chroniques

- Le Bulletin du lundi 150
- Courrier des lecteurs 161
- Index de nos annonceurs 175

María Teresa Pérez-Hudon

## LES QUÉBÉCOIS SONT-ILS DES LATINO-AMÉRICAINS QUI S'IGNORENT ?

*« J'ai aimé physiquement ce pays  
dès ma tendre enfance,  
passée entre les champs fertiles et les forêts,  
au pied des Laurentides  
J'ai aussi aimé et admiré le peuple qui l'habitait,  
ces hommes et ces femmes, simples et affables,  
qui menaient une existence laborieuse,  
marquée par leur strict catholicisme,  
mais aussi par une joie de vivre  
et un goût pour la fête que favorisaient latinité et longs hivers »*

Bernard Landry. *La cause du Québec*. 2002

En octobre dernier, dans son article : « Les sept péchés capitaux de l'ADQ », Pierre de Bellefeuille se montrait d'accord avec la possibilité, évoquée par l'ADQ, d'initier les jeunes Québécois, dès le secondaire, à une troisième langue. Pour quelle raison ? Parce que « ... les Québécois de souche française – selon le journaliste – sont des Latino-Américains qui s'ignorent ».

Même si je partage l'opinion de M. de Bellefeuille, je trouve que ladite « auto-ignorance » est parfaitement justifiée car, selon tous les dictionnaires, l'Amérique latine ne serait que

cette partie du continent américain où l'on parle portugais ou espagnol. Par conséquent, pour mériter la dénomination « latino-américain, aine » il faudrait faire partie de cette Amérique de langue espagnole ou portugaise. Même les Haïtiens, dont l'histoire a été assez liée à celle des pays du Sud, ne se considèrent pas comme des Latino-Américains.

Tout cela est paradoxal puisque le « latino-américanisme » a été inventé en France et en français. Si Simon Bolívar ressuscitait aujourd'hui, et si on lui disait qu'il a été un grand Latino-Américain, il ne saurait pas de quoi on lui parle. Dans ses proclamations, Bolívar s'adressait aux *Americanos* (bien sûr, rien à voir avec les États-Uniens) et, à son époque, l'actuelle Amérique latine était appelée Amérique méridionale ou Hispano-Amérique.

### 1) L'invention du latino-américanisme.

L'idée d'une Amérique « latine » apparut en France vers 1850. Napoléon III, empereur d'un pays qui voulait étendre son rayonnement économique, avait besoin d'une idéologie pour justifier une possible expansion. À ce moment-là, les « ismes » étaient à la mode. On parlait de « pangermanisme » et de « panslavisme ».

Michel Chevalier, économiste et conseiller de l'empereur, lui a fourni l'idéologie dont il avait besoin. Selon Chevalier, à la France revenait la mission de faire sortir les Latins de la léthargie dans laquelle ils vivaient. Seule la France pouvait éviter que la famille latine soit noyée par les Germains, les Anglo-Saxons et les Slaves, et pouvait lui permettre d'exercer son influence sur le reste du monde. On se mit à parler de

la culture « spirituelle » des Latins par opposition à la culture « matérialiste » des Anglo-Saxons.

De plus, pour Chevalier, l'opposition latino-germanique qui existait en Europe s'était propagée en Amérique. L'Amérique du Sud, comme l'Europe méridionale, était catholique et latine. L'Amérique du Nord, par contre, était plutôt protestante et anglo-saxonne.

L'idée d'une Amérique « latine » a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme par un groupe d'Hispano-Américains résidant à Paris. Le premier d'entre eux à écrire le nom *América Latina* fut le Colombien José María Torres Caicedo, qui dans un poème de 1856, titré « *Las dos Américas* », disait :

La raza de la América Latina,  
al frente tiene la sajona raza...<sup>1</sup>

À cette époque, les États-Unis s'étendaient vers le Sud. Ils avaient déjà annexé le Texas, envahi et démembré le Mexique, et William Walker, un aventurier, faisait des incursions en Amérique centrale pour le compte des États-Unis. L'appellation « Amérique latine » apparut dans ce contexte historique d'opposition à l'expansion états-unienne. Il va sans dire que ladite expansion nuisait à la France à qui les États-Unis disputaient l'accès aux marchés de l'Amérique centrale et de la Caraïbe. Lors de leurs déclarations d'indépendance, les pays américains avaient craint le revanchisme européen, mais maintenant les États-Unis semblaient plus dangereux que les anciennes mères-patries. En tout cas, l'idée de la latinité rapprocha certains Hispano-Américains, *surtout ceux qui vivaient en Europe*. Torres Caicedo, pour sa

<sup>1</sup> La race de l'Amérique latine a devant elle la race saxonne...

part, avait une conception de la latinité un peu différente de la nôtre. Pour lui, il y avait une Amérique espagnole, française et portugaise à laquelle il donnait la « dénomination scientifique » d'Amérique latine. La touche française d'Amérique lui était fournie par Haïti...

Comme on peut le constater, au moment de l'apparition de l'idée d'une Amérique « latine », ce n'est plus le nom de la mère-patrie respective qui compte mais plutôt la filiation ethnique de la population européenne qui a implanté sa culture en territoire américain. Au nord, il y a un groupe ethnique saxon ; au sud, une population d'origine espagnole, portugaise et française forme un groupe ethnique latin. De toute façon, étant donné la pluralité ethnique de l'Amérique (Noirs, Blancs, Indiens) le seul élément indiscutable d'identité est constitué par les langues parlées, toutes d'origine latine. Un exemple : en 1935, le sénateur français Béranger visitait Haïti, pays dont la population est majoritairement d'origine africaine. Au nom de son gouvernement, le sénateur a dit : « Haïti est le phare avancé de la latinité en Amérique »<sup>2</sup>. Malheureusement il ne les a pas convaincus.

## II) L'invasion du Mexique.

En 1861, le gouvernement mexicain décréta la suspension de la dette extérieure. L'Angleterre, l'Espagne et la France sont intervenues afin d'obtenir le paiement par la force. Le gouvernement mexicain est finalement arrivé à un accord avec les Anglais et les Espagnols qui sont partis. Les Français, par contre, sont restés. Étant donné que les États-

<sup>2</sup> Balseiro, José Agustín. *Expresión de América latina. Primera serie*. Madrid : Editorial Gredos, 1970. p. 17.

Unis se trouvaient en pleine guerre civile, il fallait en profiter et créer l'empire latin qui servirait de rempart à l'expansion de ce pays. Maximilien d'Autriche est devenu empereur du Mexique, mais l'aventure a mal fini. Maximilien a été fusillé en 1867 et les Français ont dû quitter le pays.

Cette invasion a fait perdre un peu de ses plumes à l'idée de la latinité. En 1865, par exemple, le Deuxième congrès américain (hispanophone), qui a eu lieu à Lima, a utilisé le nom « États américains ». À ce moment-là, ce qui était latin semblait impérialiste.

Pourtant, Torres Caicedo a publié à Paris, cette même année, le livre *Unión Latinoamericana*. Il ne faut pas oublier que Torres Caicedo fut commandeur de la Légion d'honneur et membre correspondant de l'Institut de France. Le premier à écrire en espagnol : *América Latina*, a toujours gardé des liens très serrés avec les Français.

### III) Le nom est resté.

De toute façon, le nom *América latina* a perduré. Il ne faut pas oublier qu'il entraînait une distinction face aux États-Unis, et qu'il était cher à certaines élites latino-américaines très francophiles. Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, presque tous les grands auteurs latino-américains l'utilisaient, toutefois pas de façon exclusive. Il y a eu d'autres appellations qui ont coexisté et qui coexistent, tels que Ibéro-Amérique et Hispano-Amérique. De toute façon, dans la vie de tous les jours, de l'Argentine au Mexique on se considère comme des Latino-Américains

Notons cependant que c'est dans l'opinion savante que le nom n'a pas toujours fait l'unanimité. Les Espagnols de l'Espagne le voient généralement d'un mauvais œil. Il leur semble une façon de nier l'œuvre de l'Espagne en Amérique. Certains auteurs latino-américains pensent que c'est le sang indien qui crée les liens de parenté entre les différents pays sud-américains. Ils nous rappellent aussi que même les *Conquistadores* espagnols ont apporté très peu de sang latin au Nouveau Monde, puisque l'Espagne avait subi les grandes invasions germaniques et arabes, et avait été très marquée par elles. Mais il y a surtout deux opinions que je trouve qui nous touchent de près ici au Québec. La première est celle du Portoricain José Agustín Balseiro, qui en 1970 se demandait pourquoi on ne considérait pas le Canada comme une nation latine, étant donné que 28 % de sa population parlait français et gardait les traditions et coutumes catholiques françaises. Haïti, qui avait une plus petite proportion de citoyens parlant français, était pourtant considéré comme un pays latin.

La deuxième opinion est celle du sociologue argentin José Luis de Imaz, et a été formulée en 1984. Les dénominations préférées de Imaz étaient *Iberoamérica* ou *Sudamérica*, mais il ajoutait que son opinion définitive dépendrait de la décision finale que prendrait le Québec en ce qui regarde sa « têtue affirmation culturelle » et sa fidélité à son « identité francophone ». Néanmoins, Imaz n'était pas très sûr que le Québec gagnerait à se proclamer « latino-américain » car, disait-il, « en Amérique du Nord le mot latin a une connotation péjorative »<sup>3</sup>.

3 Imaz, José Luis De. *Sobre la identidad ibero-americana*. Buenos Aires : Editorial Sud-Americana, 1984. p. 10-11.

Je crois que Imaz ignorait que le fait d'être en Amérique du Nord ne voulait pas dire que le Québec partageait nécessairement les préjugés d'autres Américains du Nord. Je connais beaucoup de Québécois qui se définissent comme des « Latins » du Nord. Et c'est logique. Tout comme les habitants au sud du *Río Grande*, les Québécois ont des origines catholiques et une langue issue du latin, laquelle leur permet de se différencier du ROC anglophone.

Il me semble que le moment est arrivé pour le Québec de devenir souverain, et de prendre sa place à part entière dans le monde latin d'Amérique, qui fut conçu en français et qui, comme lui, tient à sa culture et à son identité. □

LA DYNAMIQUE  
CANADIENNE ET  
L'EFFICIENCE QUÉBÉCOISE :  
UNE ÉTUDE CRITIQUE  
DU LIVRE DE JOSEPH HEATH

On me reprochera de politiser à outrance toutes les questions. En effet, discuter d'économie, de société et d'efficacité, cela ne relèverait-il pas plutôt de calculs, d'analyses de processus quantifiables et de programmes de restructuration ? J'oserai répondre que ces choses savantes et utiles demandent à être inscrites dans un cadre politique. Que la question politique, justement, a non seulement des conséquences sur toutes ces choses cruciales, mais qu'elle peut devenir aussi le plus formidable des instruments pour le progrès et la dynamique sociétale. C'est exactement aussi ce que pense le philosophe canadien Joseph Heath, auteur de *La société efficiente – Pourquoi fait-il si bon vivre au Canada ?*<sup>1</sup> Mais notre accord initial atteint rapidement ses limites.

Joseph Heath, s'il aime discuter ouvertement de théorie économique et de théorie politique, aime beaucoup moins discuter de politique politiquement. En gros, pour lui, il y a la gauche et il y a la droite, et ce qui distingue l'un et l'autre se sont surtout des différends au sujet du rôle de l'État dans la

\* Étudiant à l'Université de Montréal.

<sup>1</sup> Le titre original du livre est encore plus provocant : *The Efficient Society : Why Canada Is as Close to Utopia as it Gets ?* Traduction de Jean Chapdelaine Gagnon, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002.

société et l'économie. Les débats constitutionnels et identitaires lui semblent aussi bien superficiels. En fait, ces questions semblent l'ennuyer et il leur préfère les « essentiels » que sont les politiques publiques des gouvernements, les petits dilemmes de l'individu-consommateur et les réalités sociales qui se manifestent bien davantage au quotidien, selon lui, que dans les grandes interprétations socio-philosophiques. Titulaire de la chaire de recherche du Canada en éthique et économie politique, Joseph Heath, qui est aussi professeur de philosophie à l'Université de Montréal, signe ici son deuxième ouvrage.

Comme il se doit pour un titulaire de chaire de recherche, *La société efficiente* commence par un panégyrique du Canada. Apparemment, au Canada, il « *se pourrait que nous soyons parvenus aussi près de l'utopie que nous pouvons l'être* », et la tâche que se donne l'auteur dans ce livre en sera la démonstration. Heath nous explique en effet que l'« efficacité » est la valeur fondamentale des Canadiens... L'unique problème étant qu'ils l'ignorent !

La nécessité de son bouquin (un best-seller dans le ROC) est donc l'évidence même, car il répond, n'en déplaise à ceux qui aimeraient retrouver une hypothétique unité canadienne autour de solides valeurs communes, à ce besoin très *canadian* de se distinguer des États-Unis. Les Américains, en effet, et ce malgré leur richesse et leur puissance époustouflantes, ne sont pas très efficaces. Mais les Canadiens, selon l'auteur, excellent de ce côté : ils ont institutionnalisé l'efficacité et en ont fait un principe fondamental de leurs organisations gouvernementales et sociétales.

D'abord : qu'est-ce au juste qu'une « société efficiente » ? L'une des nombreuses analogies amusantes de l'auteur nous résume l'idée : « Une société efficiente est comme une bonne automobile. Elle ne choisit pas votre destination, elle vous aide à vous y rendre avec un minimum d'ennuis. » (p. 66) En économie, l'efficience est un principe basique qui veut dire faire plus avec moins de ressources, plus rapidement et en quantité supérieure. Appliquez ce principe à la société dans son ensemble et les choses deviennent plus complexes...

Heath, en excellent *liberal democrat* qu'il est, nous explique ici la supposée « neutralité » du principe d'efficience. Quoi de plus neutre qu'un Wal-Mart ou un MacDonald ? Ces chaînes commerciales incarnent le principe d'efficience, elles représentent le sommet de l'évolution d'un modèle d'entreprise obsédé par les détails à tous les niveaux d'efficacité. S'ils incarnent aussi des symboles d'une certaine puissance américaine, cela n'enlève rien à leur valeur d'efficience intrinsèque : peu importe que plusieurs d'entre nous ne les aiment pas, la réalité est que MacDonald et Wal-Mart vont rester dans le paysage, ils obligeront même nos entreprises à devenir plus efficaces pour entrer en compétition avec elles. Pourtant, laissées à elles-mêmes, des entreprises aussi voraces et gourmandes, obéissant si parfaitement à leurs instincts de croissance et de domination du marché, en viendraient à nuire globalement à l'efficience de la société. Car les marchés laissés à eux-mêmes, et c'est la grande leçon de ce livre, en viennent à se nuire mutuellement et à générer des « inefficiences » majeures, c'est-à-dire des coûts importants à l'ensemble des consommateurs. D'où l'importance des bureaucraties, des polices et des lois.

Dans cette réalité n'apparaît aucun « jugement de valeur » nous explique très sérieusement le philosophe. L'efficacité implique néanmoins un jugement normatif : « *L'efficacité est une valeur parce qu'elle nous dit comment nous devrions agir* », elle est donc aussi « *un principe dont nous nous servons pour décider de la manière dont nous devons organiser nos activités de coopération.* » (p. 30) Une théorie de la société orientée par le principe d'efficacité recherchera les équilibres nécessaires entre l'État, les marchés et la société civile. L'efficacité, à la fois neutre mais impliquant une dimension normative, nous conduirait donc vers un idéal social et rationnel d'organisation humaine et c'est pourquoi le Canada, qui ne craint pas l'État comme les États-Unis et ne craint pas les marchés comme les Européens, est devenu le rivage d'une formidable utopie moderniste : la société efficace par excellence !



Tout ça est très amusant et pourtant très sérieux. Penseur de gauche qui aime cependant se moquer de la gueule des gauchistes, Heath ne réussit pas à camoufler complètement les partis pris idéologiques de sa thèse. Ses références au taylorisme, à Emerson et à Pareto, à Hobbes, Locke ou Rawls, témoignent de son parti pris libéral. C'est la grande force du libéralisme en effet que de produire de telles synthèses où toutes les contradictions sont finalement subsumées dans quelque totalité optimiste. Heath le premier affirme qu'il ne faut pas, comme les « perfectionnistes », confondre moralité, politique et économie. Il s'empresse pourtant de parler politiquement d'économie et économiquement de moralité... De toute façon pour lui, l'important, dans l'ensemble, est de respecter les « arrangements efficaces ».

Par exemple, le marché s'occupe beaucoup mieux d'économie, mais l'équilibre demande que l'éthique et le politique encadrent tout cela dans la mesure du possible, afin d'orienter la coopération sociale en vue de l'efficacité. Mais il ne faut jamais oublier cependant de séparer radicalement la morale du politique ! En effet, autant que faire se peut, l'individu doit être laissé « libre » d'interférences dans sa quête personnelle du bonheur. L'État devient l'instrument de cette sécurité individuelle : il prévient les dérives opportunistes des individus-atomes et organise au minimum leur compétition. La logique sous-jacente à l'interventionnisme du philosophe peut se résumer ainsi : « Puisque notre "liberté naturelle" inclut le droit d'être opportuniste, l'exercice de cette liberté s'apaise toutes les formes de coopération sociale et économique. » (p. 89)

Dans cet univers supposé « moralement impartial », l'individu est donc un roi. Toute la structure logique de l'argumentation de Heath est basée sur le fameux postulat de l'individualisme méthodologique. Les démonstrations de l'auteur sont en effet structurées à partir du fameux modèle « dilemme du prisonnier ». Je laisse aux lecteurs le soin de découvrir les subtils plaisirs de ces dilemmes appliqués au dépassement en voiture, au niveau du volume de la musique en appartement, au port d'arme... Disons rapidement que, en conformité avec la logique plus ancienne de l'utilitarisme, derrière toute norme morale se cache une *justification d'efficacité* (synonyme ici d'un jugement d'utilité). Cette position philosophique est une forme d'hédonisme moral, qui stipule que « les principes n'ont pas de valeur intrinsèque. Le bien-être des humains est la seule chose qui ait une valeur intrinsèque. » (p. 299)

Ce qu'il faut retenir pour notre propos est d'abord le *modèle réduit du choix rationnel*. Ce dernier va comme suit : les individus laissés à eux-mêmes optent le plus souvent pour des « stratégies opportunistes », ils choisiront la position la plus avantageuse possible sans se soucier des conséquences de ce choix ; mais, pour tout « jeu libre » de la sorte, il y aura à la fois une super minorité de gagnants et une super majorité de perdants, ce qui équivaut à un résultat globalement inefficace ; le principe d'efficacité commandera alors d'intervenir pour encadrer le jeu et permettre une maximisation des gains tout en assurant une distribution de ces biens, afin qu'un nombre plus élevé de joueurs sortent gagnants et que les perdants ne se limitent plus à être des dupes. La stratégie de l'efficacité collective, par rapport à l'efficacité individuelle, vise en somme à augmenter les situations où une plus grande majorité des joueurs sortent gagnants, principalement en organisant la compétition naturelle des individus-atomes de manière à engendrer indirectement la coopération sociale.



L'enracinement économique d'une telle théorie atomiste est évident et ne pas reconnaître sa puissance prédictive relèverait de la mauvaise foi. Mais là ne s'arrête malheureusement pas le propos de Joseph Heath. La dimension politique réapparaît autrement que sous la forme d'une réflexion structurelle et normative sur les politiques publiques ; le *Nation-Building* d'un Canada fort et uni s'y retrouve aussi manifestement !

Dès le départ, ce livre se présente comme un « *argument valable en faveur du Canada* ». Aux arguments basés sur des

« *valeurs robustes* » des séparatistes québécois, les fédéralistes pourront en effet répondre que « *nous fonctionnons avec plus d'efficacité comme pays unifié que nous y réussirions comme États-nations partiellement associés* ». (p. 18) Peut-être que le reste du Canada, advenant la sécession du Québec, en souffrirait ; mais il n'y a absolument *rien* dans le livre de Joseph Heath qui puisse démontrer que le Québec n'y trouverait pas des gains importants : bien au contraire ! Mais cet argument me semble d'emblée problématique dans ses prémisses. En effet, il est tellement faux de croire qu'une politique publique, même celle animée par une intention orientée vers l'efficacité collective, peut être *de facto* « neutre ».

D'abord, dans n'importe quel régime, une politique publique se réclamera toujours d'une *décision politique*. Or, les acteurs politiques n'obéissent pas à la même rationalité que celle des acteurs intéressés (mais éclairés) que l'on retrouve dans le modèle de Heath ; les politiques suivent une logique partisane, c'est-à-dire stratégique, où le but n'est pas du tout de favoriser objectivement le bien public, mais bien plutôt de *gagner*. Il est fascinant de voir à quel point les intellectuels oublient en permanence le fonctionnement de la dynamique politique ! Ce qu'ils ne comprennent pas, par le fait même, est la *recupération politique* que l'on peut faire de leurs doctrines. Nous pourrions alors les apercevoir, déçus par un univers politique « sale et injuste », se plaindre que la « politique partisane » leur répugne et qu'ils ne veulent plus jamais y être associés... Cette naïveté est consternante et particulièrement ancrée en profondeur chez les intellectuels libéraux, qui ont une si grande et si paradoxale foi envers la justice et l'intérêt individuel : toute leur entreprise prend alors la forme d'une sursomption de ce paradoxe ; grâce à de

fantastiques synthèses, ils tentent inlassablement de surmonter leur culpabilité envers l'État et le pouvoir politique.

Ensuite, pour qu'une politique publique puisse partir d'une décision politique normale, celle-ci doit nécessairement apparaître dans un *cadre politique*. Or au Canada, particulièrement au Québec, ce cadre de « normalité » fait problème. Joseph Heath explique la nature du gouvernement à partir du modèle anonyme de la bureaucratie. Mais une bureaucratie gouvernementale est aussi un appareil politique qui sert des intérêts partisans – ou, si l'on préfère employer le jargon de l'auteur, elle sert des « intérêts idéologiques ». Si un tel système politique récompense la conformité et punit la déviance, si en somme la hiérarchie imposée par le cadre politique « *institutionnalise la confiance nécessaire pour éliminer les problèmes d'opportunisme* » (p. 119), il faut alors se demander deux choses. La première : qui interprète la nature des rapports d'efficience et d'inefficience dans la société en vue des décisions ? La seconde : quelle est la base de légitimité de ce monopole décisionnel ? Et nous voilà revenus à la question constitutionnelle que Heath juge interminable et certainement inefficace...

Pour un souverainiste, il est aisé d'apercevoir le danger de la logique de Heath. Voilà un argument qui s'apparente en effet à la campagne de démonisation du nationalisme québécois. Seulement nous ne sommes plus seulement des ethnocentriques menaçants, nous voilà devenus des obsédés de l'indépendance qui n'ont guère de souci pour l'efficience de leur économie et de leur société ! Dans un cadre de valeurs modernistes et libérales comme le nôtre, l'accusation portera inévitablement un terrible préjudice à la cause.

Je réponds à cela qu'il ne faut pas se laisser impressionner. Heath remarque, amusé, que les Québécois affectionnent les « grosses compagnies » lorsque celles-ci sont québécoises, telles Bombardier et Québecor. Pour lui, et j'en reviens à mon prologue, le sens de cette affection est que notre société « a récemment émergé d'une période de relatif retard économique » ; contrairement à ce qui se passerait dans le ROC, ces géants représenteraient pour nous Québécois « le symbole d'une économie moderne. » (p. 200) Voilà un propos réducteur que plusieurs de nos intellectuels voudraient malheureusement entériner. La désirabilité de joueurs économiques puissants et enracinés au Québec n'a pourtant rien à voir *a priori* avec cette explication ridicule de notre histoire !

En effet, les intellectuels québécois répètent souvent *ad nauseam* les succès des transformations de la société québécoise au sortir de la Révolution tranquille. Laïcisation, éducation, émancipation politique, économique et culturelle... La liste s'allonge au gré des préférences marquées de chacun d'eux. Je suis souvent agacé par ces ostentations excessives de notre « modernité », comme si nous sortions tout juste, depuis deux générations ou trois, d'un tel borbier historique et que nous avions tellement à apprendre de ce monde si compliqué, qu'il nous fallait en permanence nous répéter l'archaïsme du passé pour ne plus jamais y sombrer... S'il ne s'agissait-là que de mauvaises habitudes littéraires, cela pourrait passer pour une défection de style et un manque flagrant d'originalité. Mais je crois que notre obsessionnelle réminiscence du « devenir québécois » tient, encore une fois, à une non-reconnaissance de nous-mêmes comme peuple libre. Et ce manquement envers nous-mêmes nous coûte

cher politiquement, car il renforce plusieurs préjugés défavorables envers la particularité de la situation du Québec.

Historiquement, le Dominion britannique s'est structuré à partir d'un système d'exploitation de la minorité canadienne-française en préservant l'étanchéité de la classe anglo-britannique, et ce jusqu'aux importantes réformes apportées par la Confédération. La construction de l'unité canadienne, par l'entremise du fédéralisme multiculturel et bilinguistique, a récupéré ensuite cette dynamique, l'organisant de manière à réduire à l'absurde la construction parallèle d'une identité nationale québécoise. La désirabilité de gros joueurs économiques québécois participe donc de la même *logique du conflit* entre les deux nations sur le territoire canadien : le Québec, s'il veut entrer en compétition avec la construction nationale de l'État fédéral, doit utiliser les pouvoirs qu'il détient afin de se donner l'autorité et la puissance d'un État. Hydro-Québec, Desjardins et notre Caisse de dépôts répondent donc, à la base, d'un intérêt politique évident, mais il s'agit aussi d'un intérêt politique qui génère à son tour des efficiences pour la collectivité *québécoise* !

La dynamique sociétale canadienne oblige le Québec à se donner un cadre politique distinct pour ses décisions de politiques publiques. La construction nationale du Québec peut donc aussi se justifier à partir d'un modèle de l'efficience. Seulement, au Québec, nous ne pouvons nous permettre de *ne pas* penser politiquement la politique pour expliquer notre exceptionnelle capacité de générer de l'efficience collective. Les chiffres de la croissance économique du Québec depuis un siècle sont tout simplement renversants. Et les Québécois doivent ce progrès en premier à leur

capacité d'organiser collectivement leur coopération socio-économique, et ce de manière relativement indépendante du cadre canadien. C'est ce sentiment d'autonomie, au cœur de nos valeurs collectives, que les fédéralistes essaient de miner en ridiculisant nos succès à de l'aveuglement nationalitaire. C'est aussi pourquoi la législation du gouvernement fédéral représente un puissant instrument pour soumettre le Québec à une dépendance accrue envers les décisions politiques d'Ottawa : si le progrès économique part davantage de décisions du parlement fédéral, cela réduira *automatiquement* le pouvoir détenu directement par les Québécois et leurs élus sur leur propre avenir comme société distincte.

Le Canada n'a rien à nous apprendre au sujet de l'efficacité, que ce soit pour le système de santé, l'économie interventionniste ou la lutte institutionnalisée contre les problèmes d'action collective qui résultent du manque de contrôle des opportunistes. Si le Canada offre de fait, pour un Américain ou un Européen, un niveau plus élevé d'efficacité sociétale, il n'ajoute rien du tout à l'efficacité ajoutée pour une nation culturellement et linguistiquement indépendante, qui réduit d'emblée, grâce à sa distinction culturelle, les tentations opportunistes.

À quoi bon rester dans un système qui prélève plus de la moitié de nos taxes, alors que nous userions de cet argent de manière plus efficace dans notre propre cadre (complet) d'action collective ? Si l'argument développé par Heath dans *La société efficace* est un argument en faveur de l'État social-démocrate, il est d'autant plus un argument en faveur d'un Québec indépendant ! Tout dépend en fait des volontés et

des représentations politiques qui apparaissent dans l'espace public. Mais de cela, le professeur Joseph Heath ne peut rien nous apprendre...

Peu patriotique, le discours de Joseph Heath n'est pas animé par une intention belliqueuse envers le Québec ; loin de là ! Mais je crois qu'il est important de montrer comment sa logique sera inévitablement et systématiquement récupérée, dans l'arène politique, par les protagonistes de chaque côté. De plus, le philosophe, malgré son réalisme conséquent, croit aussi que la mondialisation nous « *achemine vers la création d'un gouvernement mondial* ». (p. 383) Peu m'importe ici de discuter de cet optimisme typiquement libéral ; Heath suit sa logique jusqu'au bout et croit que le développement d'une autorité internationale diminuera les problèmes d'action collective à l'échelle mondiale, en réduisant les possibilités d'opportunisme entre pays.

En attendant, il serait stratégiquement suicidaire, pour un peuple minoritaire sur un territoire fédéré, d'adopter une posture de simple bienveillance par rapport à une évolution macro-structurelle abstraitement définie ! Pour que les Québécois ne deviennent pas les dupes d'une mondialisation coordonnée par les décisions d'États souverains, il y a de leur intérêt le plus fondamental d'exercer leur autonomie jusqu'au bout et de déclarer la souveraineté du Québec. Car, pour l'instant, le Québec n'existe même pas dans la dynamique de compétition politique internationale ; comment pourrait-il alors favoriser la coopération ?

Un livre intelligent et amusant, mais politiquement insignifiant pour les Québécois. □

Pierre Vadeboncoeur\*

## CELA NE FAIT QUE COMMENCER

Le droit est un principe d'égalité, mais on voit souvent la politique lui imprimer des distorsions et son propre esprit d'inégalité. Elle introduit alors dans le corpus juridique même les aberrations qu'elle a conçues par intérêt.

La vraie notion du droit, comme une règle, permet de mesurer l'écart qui se manifeste ainsi du fait de la politique, c'est-à-dire de la force, entre le droit et ce qu'il advient de celui-ci de cette manière.

Cette adultération progresse maintenant d'une manière accélérée. Depuis un an ou deux, par le fait des États-Unis, on voit de plus en plus le droit se modeler sur ce qui lui est diamétralement contraire et prendre ainsi des formes monstrueuses, présentées néanmoins comme juridiques. La politique protubère sous ce droit-là comme une tumeur.

L'abus prend alors un aspect légitime, la force l'apparence du droit, l'agression le titre de légitime défense, l'impérialisme le masque de la démocratie.

\* Écrivain.

Depuis un an, chacun peut avec un peu d'attention s'apercevoir que la politique de force de Washington, dénuée de la moindre considération pour le droit, prend, dans le langage officiel, la forme de principes juridiques nouveaux, avec étiquettes à l'avenant. C'est ainsi qu'on a inventé l'idée de guerre préventive.

Il faut voir comment la politique la plus cynique se maquille de la sorte et comment on fait du « droit » avec l'arbitraire et la brutalité.

Suivez attentivement cette séquence : la violence se traduisant en politique, puis cette politique s'inventant une forme juridique taillée sur mesure pour se justifier.

Voyons cela de plus près. Comment le « droit » à la guerre préventive est-il apparu ? On voulait envahir, s'emparer, occuper, s'installer, s'approprier. Comme on ne pouvait revendiquer directement le droit de violer une frontière, de s'installer chez le voisin, de le voler, on a pensé au droit de se défendre, lequel est absolu comme chacun sait. On a fait un pas de plus et affirmé que le droit de se défendre comportait aussi celui de prévenir, ce qui revenait à passer illico au droit d'attaquer soi-même. Il ne s'agissait plus de se défendre contre une agression ou contre une attaque imminente, double règle déjà prévue par le droit international. Plus question de cela. Comme l'Irak n'attaquait pas et même en était tout à fait incapable, c'est alors que le droit de légitime défense est devenu le droit de « prévention », utilisable à toutes les sauces. Avec ce concept élastique, différent du droit classique de se défendre, on n'a pas à invoquer une situation objective, évidente et définie. Il répond à une nébu-

leuse possibilité dont les critères ne sont pas précisés. Le droit devient alors forcément aussi vague et couvre n'importe quoi. D'où le discours de Bush ne cessant de clamer que l'Irak devrait « désarmer », alors même que les inspecteurs de l'ONU cherchant partout ne trouvaient rien... On tord les faits et cette torsion se communique au droit, qu'on tord de même façon.

Les États-Unis dévastent pareillement le droit sur d'autres points en l'ajustant aux besoins de leur action impérialiste. Plusieurs exemples viennent à l'esprit. Prenez le cas des Afghans faits prisonniers pendant la guerre et conduits à Guantanamo, puis gardés au secret et sans protection dans cette geôle très spéciale. Comme on ne saurait justifier ce fait en regard du droit international relatif aux prisonniers de guerre, alors Washington, d'un seul mot, supprime en l'espèce ce droit jusqu'ici universel. On écarte tout simplement l'idée encombrante de prisonnier de guerre. Les nouveaux captifs ne sont plus des prisonniers de guerre mais des terroristes, donc de simples malfaiteurs. Mais ce n'est pas encore assez. Ces malfaiteurs ne sont pas protégés non plus en tant que tels par le droit criminel, celui-ci pourtant applicable aux pires malfaiteurs et leur reconnaissant par exemple le droit à un avocat, à un procès équitable, à la présomption d'innocence, à de bons traitements, etc. Donc – cela va jusque-là – les prisonniers d'Afghanistan ne relèvent D'AUCUN DROIT, d'aucun système de droit, donc nullement du juridique. Or c'est précisément ce néant juridique que l'arbitraire érige en situation de droit, curieux système juridique où l'individu n'a absolument aucun droit.

C'est un chef-d'œuvre. On ne saurait aller plus loin dans la perversion du mot droit puisque ce mot consacre ici sa propre inexistence.

La notion de droit sert alors à anéantir son objet même.

Le gouvernement de M. Bush vient d'inventer une chose extraordinaire : le nihilisme juridique. C'est par le droit qu'on abolit le droit. On ne se contente pas de le violer ou de ne pas l'appliquer. On le retourne contre lui-même. Le droit s'anéantit par son principe.

Il y aurait d'autres exemples de la force usurpant le rôle du droit, c'est-à-dire de ce qui est le contraire de la force. Dans tous ces cas, on retrouve la même opération : on supprime un droit qui existait et on le remplace dans le code par un nouvel article où il est dit que cette absence fait maintenant loi.

Même chez elles, les autorités américaines sont en train de saper des garanties juridiques intéressant les droits des détenus, la protection de la vie privée, la confidentialité des existences individuelles et ainsi de suite. Et le Canada semble en voie de les imiter. Il paraîtrait même, suivant le *Washington Post*, cité à la radio de Radio-Canada par un commentateur le 8 février, que dans les officines du législateur américain, au chapitre des droits des citoyens face à l'appareil répressif, on jonglerait à des mesures pires encore, qui iraient jusqu'à prévoir l'administration de châtiments décidés et exécutés dans le secret.

Tout cela s'explique peut-être – et je dirais probablement – par une mutation profonde du régime politique et non pas simplement du système juridique. Si celui-ci change, c'est

parce que celui-là change aussi et change d'abord. Peut-être radicalement. Que se passe-t-il ? On doit soupçonner que, sous la pression d'un impérialisme triomphant et cynique, l'état démocratique des choses, l'équilibre politique et juridique entre les nations, le droit des gens, le respect des frontières, la souveraineté des pays, les garanties des droits individuels, l'inviolabilité de la politique intérieure de chaque nation, sont en train de verser dans ce qui contredit cela fondamentalement.

Ne peut-on craindre qu'on risque de passer de la démocratie à son contraire ?

Il s'agirait d'un changement aussi fondamental. La base de l'Occident démocratique et libéral paraît atteinte. Cette histoire n'est pas finie. Elle ne fait vraisemblablement que commencer. Cela ne s'arrêtera pas là.

Voici maintenant, dans le même fil, une vérité inattendue : le néolibéralisme est essentiellement antilibéral. C'est là un paradoxe, mais rien n'est plus réel. Le néolibéralisme instaure non la liberté mais la dictature, non le droit pour chacun mais la force sur tous. C'est sa tendance profonde, dont assurément l'on entrevoit déjà les conséquences à venir.

Des États soi-disant de droit, mais avant tout, parmi eux, éminemment les États-Unis, travaillent à façonner le monde non pas selon le droit mais selon l'absence de droit, image et conséquence de l'arbitraire économique. Au pas précipité des armées. Remarquez les armées. Le phénomène des armées, soudain réapparu, représente par lui-même quelque chose qui en dit long sur l'avenir. Projection et

signe de l'immense changement qui vient. Un avenir encore voilé s'annonce dans pareil signe et il s'y trouve déjà ébauché et réel.

Notez tous ces indices et projetez-les agrandis sur l'avenir pour mieux en voir le sens et surtout en deviner les perspectives. C'est jusque dans le pays même, aux États-Unis, que le droit, comme je le disais, commence à céder, contrairement à la riche tradition démocratique. Remarquez aussi que dans ce pays il n'y a jamais eu de grand parti représentant une opposition radicale. Qui donc y tient une position critique ? Que font, comme parti, les démocrates ? Existents-ils seulement ? Le discours du président sur l'état de l'Union fut prononcé, en janvier, devant un auditoire officiel au comportement hallucinant. Comme jadis dans les pays totalitaires, chaque phrase de M. Bush devant le Congrès était applaudie à tout rompre, et par tous, toutes « tendances » confondues, celles-ci d'ailleurs indifférenciées au premier chef. L'assemblée, délirante, se levait comme un seul homme à toutes les trente secondes, se rassoyait, se remettait debout, ivre, écervelée. Que font les écrivains ? Où est l'indignation ? Il y a eu des manifestations populaires, mais elles ne font pas le poids devant une espèce d'unanimité officielle et officieuse qui est là-bas comme l'air que l'on respire.

Ce n'est pas tant le moment actuel, si inquiétant soit-il, qui doit surtout nous préoccuper. C'est la suite. C'est la longue portée. Ce sont les indications que les nouvelles de l'heure donnent touchant la suite.

10 février 2003

Pierre Bérubé\*

**APPARTENANCE ET SYMBOLES****DE L'APPARTENANCE :****JALONS POUR UNE RÉFLEXION****QUI S'IMPOSE<sup>1</sup>**

L'image emblématique et les symboles qui caractérisent l'appartenance à la nation demeurent ambigus, pour ne pas dire embarrassants au Québec. De l'Union Jack (toujours officiellement en vigueur) à la feuille d'érable et à la fleur de lys, c'est tout un bagage de symboles parsemé de bien d'autres références identitaires territoriales, qui représentent et sollicitent l'appartenance à la communauté nationale.

La dernière visite au pays de la reine Élisabeth II a suscité l'actuelle réflexion sur cette question de l'identité nationale par rapport à la symbolique nationale. Il s'agit en fait du plus haut symbole de la représentation de l'État puisqu'elle en est le chef. Cependant, à la réaction de la population québécoise de par les commentaires diffusés dans l'ensemble des médias, ce symbole le plus important dans la hiérarchie étatique est loin de faire l'unanimité. Ce qui est le plus invraisemblable et le plus déroutant à cet égard, c'est que non seulement il n'y a pas accord sur le faste donné à ces circonstances, mais le citoyen en général ne semble même pas réaliser ou discerner qu'il s'agit, dans toute sa réalité, d'un évé-

\* Ph.D., chercheur associé à l'Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, culture et société, Chercheur à la Chaire Fernand-Dumont.

1 Commentaire et analyse à la suite de la visite de la Reine Élisabeth II au pays.

nement politique mettant en scène le chef de l'État de sa propre nation.

Est-il donc possible que le poids des années coloniales passées et son extension contemporaine viennent à ce point masquer, dévier ou anesthésier une telle réalité ? En somme, y a-t-il bien des Français qui ne savent pas que Jacques Chirac est le chef de l'État en France... ?

Quand l'on connaît toute l'importance et la force de cohésion et de ralliement que constitue la symbolique comme expression du sentiment d'appartenance, on peut se demander comment une communauté nationale ne saisit pas ou ne répond pas plus instinctivement à une telle situation.

C'est pourquoi, avec un peu de recul, la présente rubrique profite de l'occasion pour aborder théoriquement le thème de la référence identitaire territoriale au Québec et l'influence de la symbolique comme mode d'expression du sentiment d'appartenance.



### **Donner un nom constitue un acte de détermination et de reconnaissance**

Dès les premiers instants d'un individu, on l'identifie et on le différencie de l'ensemble. Tout de suite, il est appelé à développer les caractéristiques qui marquent son authenticité. Baptême, enregistrement et autres rituels de reconnaissance sont tous des gestes significatifs qui promulguent l'existence et l'appartenance exclusives de cette personnalité. Ainsi, donner un nom, « appeler » quelqu'un, constitue dès

lors la première impulsion qui initie l'existence propre de l'individu.

Il en est de même pour un ensemble d'individus qui par leur filiation, introduisent une unité de regroupement exclusive. L'appeler, c'est aussi désigner sa personnalité et ses caractéristiques propres. Nommer sa famille, son association, son institution, sa ville, sa région ou son pays, c'est aussi faire connaître sa personnalité commune, ses critères d'appartenance et ses « couleurs ».

**L'utilisation de la symbolique (drapeaux, blasons, hymnes, logos, armoiries, écussons, etc.) : un mode d'expression identitaire pratiqué depuis toujours**

Afin de définir, marquer et préciser encore plus la singularité ou l'individualité d'une entité, l'humanité, depuis la nuit des temps, définit et déploie une multitude de symboles exposant ainsi les traits, la nature et même les buts qui les caractérisent et les dépeignent.

Déjà dans l'Ancien Testament ou la Torah, dès le XIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C., « Yahvé parla à Moïse et à Aaron, en disant : les fils d'Israël camperont chacun sous sa bannière, sous les enseignes de leurs maisons patriarcales (...) Le départ (pour la Terre promise) (...) aura lieu chacun à sa place selon sa bannière (...), c'est ainsi qu'ils campèrent selon leurs bannières (...) ».

Les symboles constituent tous des représentations propres de référence et de ralliement qui confirment et démarquent l'identité commune et même consolident l'appartenance à une unité communautaire ou sociale quelconque. Il s'agit

d'attributs, d'emblèmes, de figures, d'images ou d'autres marques distinctes ou exclusives que l'on diffuse afin de définir et de représenter l'entité en cause.

Ces signes ostensibles sont des manifestations concrètes que l'humanité évoque pour répondre à ce besoin inné de montrer sa différence, de faire valoir sa spécificité et de défendre son authenticité et les valeurs qui assurent sa survie et ses fondements (sociaux, culturels, économiques, etc.). Ces outils de démonstration sont d'ailleurs davantage exploités dans les moments de compétition, de défense ou « lorsqu'il faut soutenir, consolider ou raffermir sa connexité ».

### **Le phénomène nouveau de la symbolique à l'heure de la haute vitesse**

Jamais comme aujourd'hui, la représentation symbolique n'a pris une telle dimension. Dans un monde de communication, de haute vitesse et de rationalisation des idées et des moyens, la consolidation des expressions et des messages s'ensuit. Un image (en l'occurrence un signe, un symbole) vaut mille mots, dit-on...

De l'internet à bien d'autres moyens de diffusion expresse, les symboles d'expression identitaire (notamment les symboles de référence territoriale) se véhiculent à un rythme rapide. Ces moyens marquent-ils davantage le ralliement, l'appartenance et les références locales, régionales ou nationales ?

L'internet, les nouvelles chaînes spécialisées de télévision ou la diffusion de l'information, de la culture ou de l'éducation par vidéocassettes font partie des nouvelles pratiques cultu-

relles de développement. Cette nouvelle complémentarité des médias contribue à façonner ce nouveau paysage socio-culturel. Au point d'ailleurs que certaines frontières auxquelles nous nous étions habitués tendent à s'estomper.

Dans ce contexte, assiste-t-on à un phénomène d'affaiblissement ou de brouillage de nos frontières de référence ou s'agit-il plutôt d'un renouvellement des outils de diffusion ? Comment se traduit la représentation symbolique par rapport aux territoires d'appartenance locaux, régionaux ou nationaux ? Chose certaine, l'utilisation du symbole dans notre monde moderne devient davantage un outil d'expression tangible, rapide et efficient. Le gouvernement fédéral l'a peut-être compris plus que d'autres dans sa campagne de promotion de l'unité nationale qui a donné lieu à certains dérapages autour de l'affaire des « commandites ».

### **Une consolidation symbolique difficile et encore bien fragile au Québec**

Tel que mentionné précédemment : « qui exprime son nom et dévoile sa bannière, invoque automatiquement une référence relative au sentiment d'appartenance ». On traduit ainsi son identité par cette appellation ou ce signe qui nous représente et nous qualifie.

Qu'en est-il donc de l'image ou de la représentation du Québec particulièrement durant cette période de transformation des méthodes de diffusion ou des nouvelles relations et communications virtuelles et à haute vitesse ? Si l'on se fie à ce que l'on perçoit actuellement tant au plan national

que régional, on peut facilement déduire que l'ambivalence s'exprime concrètement dans l'expression symbolique.

Depuis plus de deux siècles, notre société est dirigée simultanément par différents niveaux de gouvernements ou d'administration (fédéral, provincial, régional divers, supramunicipal et municipal) et sans cesse elle doit assimiler ces références identitaires. Tant au niveau de l'octroi des services qu'au plan de la représentation ou de la participation aux responsabilités civiles, notre sentiment d'appartenance nationale, régionale et locale est sollicité. Les résultats d'études et de sondages divers nous confirment cette embrouillamini dans l'expression de notre sentiment d'appartenance à ces différents niveaux. De la Commission de la Capitale nationale à Ottawa à la Commission de la Capitale nationale à Québec, de l'appartenance simultanée à la Beauce, aux Cantons de l'Est ou à l'Estrie, c'est toute une série de symboles hétérogènes qui imprime et incite notre référence identitaire. Il n'y a pas si longtemps, la Mauricie fut appelée « Centre-du-Québec » au plan administratif et « Cœur-du-Québec » pour les fins de promotion touristique du gouvernement du Québec. Il ne s'agit encore là que d'un exemple démontrant l'enchevêtrement identitaire même au plan de l'appellation. C'est ainsi que la superposition des messages identitaires ou des symboles de référence hétérogènes se développe et entremêle les esprits de différentes façons.

## Une histoire symbolique embrouillée significative de ce Québec ambivalent

Un peuple ainsi partagé quant à son appartenance nationale se reflète pareillement par une symbolique aussi multiforme. Voyons brièvement les principales phases de notre histoire qui ont dessiné d'une manière si confuse l'image emblématique ou figurative du Québec.

Dans un premier temps, il faut se souvenir qu'il y a à peine soixante ans, les bannières britanniques flottaient sur les parlements d'Ottawa et de Québec. L'Union Jack constituait le symbole identitaire de l'État.

Pendant presque deux cents ans, l'ambiguïté s'inaugure et s'organise sur ce plan au Québec. Pour les anglophones du Canada, cette symbolique constituait une prolongation normale de l'appartenance à la mère-patrie (soulignons que l'Union Jack est encore un des deux drapeaux officiels du Canada avec l'unifolié). Cependant, pour les francophones du Québec, l'anachronisme identitaire s'instituait et l'on devait apprendre à biaiser cet aspect officiel de notre expression collective.

Une preuve flagrante que cette dissymétrie ne pouvait tenir ou continuer, les symboles nationaux canadiens – absolument fondamentaux – (tels le drapeau unifolié et l'hymne national « Ô Canada ») furent tous empruntés du terroir ou de l'héritage de cette même communauté francophone en manque de « rationalité » symbolique à cet égard. Il faut se souvenir de la vive opposition d'un nombre important de Canadiens anglais dirigés par le Très Honorable John

Diefenbaker contre l'adoption d'un drapeau typiquement canadien en 1965.

En outre, malgré l'adoption d'un drapeau québécois en 1948, les Québécois ne se sont jamais véritablement remis de ces dispositions politiques du passé qui les ont amenés à accepter des symboles et des attributs devant les représenter, mais qui ne reflétaient en rien leur personnalité ou leur identité.

Il faut se rappeler que jusqu'aux années 1960 pour souligner les événements publics (fêtes, parades, assemblées, etc.), l'on pavaisait avec toutes sortes de drapeaux et étendards combinés : le drapeau bleu avec le « M » de Marie s'entrecroisait avec le fleurdelisé, le drapeau du Sacré-Cœur avec l'Union Jack, le Red Ensign avec le drapeau du Vatican, etc.

### **Pas de chicane de drapeaux !**

De cette forme de « soumission symbolique », devenue pratiquement la norme, ne faut-il pas se surprendre aujourd'hui que tout accrochage et même discussion sur le pavoiement ou autre type d'expression nationale réveille chez nous le complexe identitaire, ce vieux système défectueux devenu tabou.

Pourtant ailleurs, dans d'autres sociétés, la symbolique constitue un facteur de mobilisation. Elle se veut une dynamique tout à fait gratuite qui rassemble la population autour de ce qui la représente.

L'influence de la symbolique comme facteur de référence identitaire devient davantage un outil de sensibilisation et de

mobilisation à l'intérieur de nos sociétés modernes et relationnelles. Les événements du 11 septembre aux États-Unis et les dernières élections présidentielles en France ont été sans conteste les plus récentes manifestations d'envergure qui ont témoigné de l'importance de ce phénomène de rassemblement par l'émission de symboles de références au territoire.

### **Élizabeth II : reine du Canada et du Québec**

Autant George W. Bush est chef d'État aux États-Unis ou Jacques Chirac en France, autant Élisabeth II est le chef d'État ici. Aucune loi ne peut être en vigueur si elle n'a pas reçu la sanction royale. La monnaie, les lettres de créances, les timbres à l'effigie de la Souveraine, les terres de la Couronne, la Gendarmerie royale, la Cour du Banc de la Reine ou le passeport ne sont que quelques manifestations qui expriment bien clairement cette réalité.

Cet énoncé qui veut sensibiliser les citoyens ou « les sujets de Sa Majesté » à l'importance ou à l'influence de la symbolique comme mode d'expression du sentiment d'appartenance, profite précisément des visites royales, pour diffuser cette réflexion.

Par conséquent, au début des années 2000, qu'en est-il de ce symbole majeur qui transcende encore la réalité québécoise, contrarie sa personnalité, exige encore des fonds publics et fige comme depuis toujours l'aberration comme norme et cela à une époque où l'âge colonial est depuis longtemps révolu ? □

## AUTOPSIE D'UNE DÉMARCHE DÉMOCRATIQUE

### Introduction

Le rôle d'empêcheur de danser en rond est un rôle ingrat que nul ne joue à plaisir. Pour reprendre une expression du chansonnier poète Raymond Lévesque, face à des gens dont les idées tendent à virevolter dans tous les sens, ce trouble-fête aura toujours *la mauvaise partie*, et il sera mis à mal par ceux-là même qui se font prendre en flagrant délit de tournement intellectuel. Mais, plaisir ou pas, les circonstances exigent souvent une *vigilance critique salutaire*<sup>1</sup>, et il faut bien alors remettre en orbite les yeux de ces personnes visiblement déterminées à aller nulle part.

Or s'il est un espace où les esprits aiment à tourner au Québec, c'est bien celui de la langue. On aura entendu à cet égard tout ce qu'il faut entendre pour avoir tout entendu. Mais ce n'est pas parce qu'on aura tout entendu que tout aura été dit.

### Une question d'actualité tenace

Sans doute préoccupée d'abord par la dimension très politique qui tourmente depuis toujours la question de la langue

<sup>1</sup> L'expression est du philosophe Alain.

dans notre pays, la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec* avait mis sur la table un certain nombre de points qu'elle jugeait essentiels et sur lesquels elle comptait se pencher dans le cours de ses réflexions, par exemple l'*unilinguisme français*, le *durcissement de la loi 101*, l'*intégration des immigrants*, la *bilinguisation excessive des postes de travail*, toutes questions fort pertinentes dans le contexte du mandat qui lui avait été confié.

L'on sait désormais que les audiences de la Commission auront cependant mis au jour les préoccupations d'un grand nombre de particuliers et d'organismes relativement à l'**usage** que l'on fait de la langue française ici, donc en ce qui concerne son **état**, c'est-à-dire, au sens large du terme, sa **qualité**. L'on sait aussi que les intervenants auront soulevé des questions pressantes quant aux fruits douteux des réformes successives qui affligent depuis au moins trois décennies l'**enseignement du français, langue maternelle**, dans les écoles du Québec. Soulignant le lien indéfaisable qui greffe l'un à l'autre ces deux facteurs de l'équation linguistique, les témoins de la société civile se seront présentés à la barre pour demander aux commissaires d'y investir une réflexion honnête et courageuse et auront adressé à l'État un appel pour que l'on dispense dans les écoles du Québec un enseignement qui assure la maîtrise de la langue maternelle dès la fin des études primaires.<sup>2</sup>

2 Pour *maîtrise de la langue*, retenons la définition suivante, énoncée de manière à écarter tout malentendu : *maîtriser sa langue, c'est en connaître les règles et les appliquer dans son discours et dans son écriture*. L'existence de telles règles est nécessaire et leur observation n'a rien à voir avec un soi-disant élitisme. Elles visent à assurer la précision, la clarté et l'intelligence du discours. Elles peuvent sembler difficiles, voire arbitraires ou « capricieuses », mais elles ne sont pas facultatives.

Le nombre et la qualité des mémoires déposés en ce sens auraient dû suffire à établir le bien fondé de ces préoccupations et à démontrer que l'usage de la langue française au Québec n'était pas une affaire classée, contrairement à l'opinion exprimée avant même la tenue des audiences par le président de la Commission, M. Gérard Larose, qui avait déclaré que la langue des jeunes Québécois est bien meilleure de nos jours qu'elle ne l'était quarante ans auparavant, suscitant ainsi des interrogations quant à l'orientation que ce point de vue ne manquerait pas de donner aux travaux des commissaires.

Calcul ? Faux-pas ? L'intéressé ne s'est pas expliqué, la presse n'a pas commenté et le peuple n'a point réagi. Le peuple était-il ravi d'apprendre que sa langue avait accompli des progrès immenses depuis la Révolution tranquille ? La presse aura-t-elle choisi de ne pas attirer l'attention sur ses propres lacunes ? M. Larose aura-t-il voulu lancer une sonde et annoncer subtilement (?) que son équipe se proposait d'adopter une démarche « positive », « déculpabilisante », destinée à « valoriser » la « variété de français des Québécois » ? Le « *Lousy French* » craché il y a une trentaine d'années par un premier ministre du Canada écumant de mépris aura-t-il été métamorphosé en une « *langue belle* » depuis que les Canadiens français sont devenus des Québécois ?

La réalité contredit l'observation de M. Larose. En effet, sauf exception, le français que l'on entend dans la rue, au café, à l'usine, au bureau, au marché, dans les cours d'école et les corridors de nos collèges et de nos universités n'est pas un français exemplaire mais une langue à la syntaxe disloquée

et au vocabulaire famélique, corrompue par l'anglais et infestée de ces mille « petits écarts » qui lui font un discours raboteux, sinon insignifiant. Un « tour-opérateur », qu'est-ce que ça mange en hiver ? Quant à la langue écrite, elle se montre à première vue de meilleure conséquence que la langue orale (ce qui est toujours le cas dans n'importe quelle situation linguistique), mais on doit constater que si l'érosion de la rigueur s'y fait plus lente les glissements y sont par contre plus nombreux. Même les pages du *Devoir* n'échappent pas aux dérapages, étant souvent un terrain de confusion entre les niveaux de langue, et commencent à s'y répandre les impropriétés, les barbarismes et les nombreux anglicismes inutiles que des journalistes complaisants s'obstinent à utiliser – pour ne signaler que les défauts les plus apparents.

Par ailleurs, il est impossible de réprimer une grimace quand la porte-parole des *Journées de la culture* déclare qu'elle a accepté de représenter cette manifestation « parce que c'est le milieu... euh... duquel... euh... (elle fait) partie », ou quand un professeur de littérature, écrivain, invité d'honneur au Salon du livre de Montréal, lance avec flamme, au cours d'une entrevue radiophonique, des *immmannné* et des *quand qu'on* assaisonnés de *il y a des avantages à n'en mettre, des indices, dans un roman policier*. On dira ce qu'on voudra, ce n'est pas brillant. Ma propre grand-mère, qui ne se prenait ni pour Sarah Bernard ni pour la comtesse de Ségur, s'exprimait avec plus de bonheur et disait moins de bêtises.

Les énormités ci-dessus ne sont pas rares. De la *grosse orteil* de Mme Fourchue à l'*initier un programme* (sic) *d'implantation d'usines* de ce président d'entreprise jusqu'au « Yes! »

fervent de nos vedettes de la presse ou des arts de la scène et de certains personnages de nos téléromans à la mode, en passant par les « sentiments mélangés », « sauver l'argent investi », « un auteur dont je me sens familière (sic-sic) avec l'œuvre », « quant à la faisabilité de demander des questions à propos de l'orientation sexuelle », etc., notre langue s'embourbe dans les ornières de l'ignorance et du laisser-aller.

Que d'aussi grosses bêtes chaussées d'aussi gros sabots aient échappé à l'attention de M. Larose et de ses collègues a de quoi surprendre. Le joual n'est pas un *ovni*. Ses occurrences ne sont pas des hallucinations. Nombre de témoins absolument crédibles en ont démontré l'existence. Cette réalité n'est pas virtuelle. On rétorque à tout coup que les Français font pire que nous et que leur snobisme anglo-man est sans limite. Certes, l'universitaire qui inscrit des « céréales quileurs » (serial killers) au menu de son discours pour bien faire savoir qu'il lit le *New York Times* comme tout bon soldat de la modernité galopante ne prêche que par le mauvais exemple. Mais ce n'est pas parce que le cousin se jette par la fenêtre qu'on doit le suivre. Il faut en finir avec ces excuses qui n'en sont pas. Le « français des Français » ne vaut pas mieux que le nôtre ? La belle affaire ! C'est plus de rigueur qu'il faut à notre langue, toute québécoise soit-elle.

Quoi qu'en semble vouloir penser M. Larose, le joual a le vent dans la crinière : il a le mors aux dents et file à la fine épouvante. Les cabrioles de ce canasson déglingué qu'est le joual ne sont pas une preuve de dynamisme ni l'émanation d'une quelconque créativité ou originalité, ni même d'une évolution naturelle. Elles témoignent plutôt de sa dégénérescence. Signe des temps ? Oui : la descente aux enfers

négociée par notre langue n'est qu'une facette du diamant noir d'illusoire opulence qu'agitent sous nos yeux les menteurs professionnels qui promettent que le bonheur est à portée de *gratteux* et qui vantent les mérites de la loi du moindre effort. Cette langue tordue qu'est le joul est celle d'une société amenée par le tintamarre et le clinquant à préférer à la lecture d'un bon livre une émission de télévision aussi plate que *La fureur*. Cette réalité constitue une menace pour le devenir non seulement de notre langue mais aussi de notre culture et du fait français en Amérique.

### **Mais qu'appelle-t-on le joul ?**

Le joul se reconnaît surtout à ce qu'il recèle de plus évident. Le joul, c'est d'abord une affaire de son. Par ailleurs, le joul n'est pas une langue, mais un dialecte. En soi, il n'y a rien à redire à cela. La langue française telle qu'elle existe de nos jours est elle-même issue du *francien*, qui était le dialecte de l'Île-de-France. Du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, le francien a pris le pas sur les dialectes des langues d'oïl et d'oc. Ce n'est qu'à la faveur de la puissance et du rayonnement des souverains de l'Île-de-France que le francien est devenu la langue française. On peut douter que semblable phénomène se produise jamais en nos terres. Pas plus que le *shiak* acadien le joul québécois ne peut aspirer à devenir une norme d'usage du français correct. Puissance et rayonnement, logique et cohérence manquent au tableau.

Pourtant, le joul est un « code linguistique » dans tous les sens du terme, surtout en ce qui concerne les langages chiffrés. Mais il n'est pas un code pensé et voulu par ses utilisateurs, qui le subissent plutôt qu'ils ne le maîtrisent. Le joul

procède de l'ignorance des règles et du lexique de la langue mère. On ne fait pas exprès de parler joual : on y est réduit. L'expression « les derniers 24 heures » appartient au joual, elle n'est pas française. Selon la définition donnée par les aménagistes de cette variété québécoise du français dont ils rêvent de faire l'*étalon de référence*, elle serait acceptable. Telle serait la langue nationale des Québécois : un joual « valorisé », élevé du rang de picouille à celui de pur-sang.

### **La position officielle de la société civile**

La Commission Larose aura tenu audience dans toutes les régions du Québec. Citoyens et organismes ayant répondu avec empressement à l'invitation de participer aux travaux et de présenter un mémoire, **les commissaires auront eu droit à l'éventail d'opinions et à l'exposé de situation les plus complets jamais réunis sur la question de la langue au Québec.** Mentionnons, en particulier, le mémoire de l'Académie des lettres du Québec, qui souligne le rapport organique qui existe entre langue, enseignement et culture :

*« Au ministère de l'Éducation, depuis plus de vingt ans, on a mis de côté l'enseignement de la langue par la littérature, à laquelle on a préféré ce qu'on a appelé la langue de la communication. Nos fonctionnaires et nos pédagogues (...) ont prôné l'enseignement de la langue sur la base de communiqués de presse, de slogans publicitaires ou de chansons populaires. Mais la langue comme véhicule de communication de masse vise le plus bas dénominateur commun. (...) Le plus bas dénominateur commun, qui semble le rêve des technocrates et qui est, en fait, une motivation des politiciens électoralistes, nous conduit tout droit à la perte de la qualité du français au Québec. La perte de la langue dans*

*sa qualité et dans son avenir culturel. Car la langue est le moteur fondamental d'une culture. »<sup>3</sup>*

Mentionnons aussi l'un des mémoires les plus pertinents que la Commission aura eu l'honneur de recevoir, celui, dense, réfléchi, de l'Association des professionnels de l'enseignement du français au collégial. Véritable réquisitoire contre la démagogie populiste qui orne le discours fonctionnaire, ce mémoire balaie d'une lumière crue le tortillard psychopédagogique dans lequel les trouvailles de nos illustres « *éducateurs* » auront fini par faire monter l'enseignement du français, langue maternelle. Les auteurs attribuent la « *piètte qualité* » du français des collégiens à l'inefficacité d'un enseignement de la langue maternelle saboté obstinément par les changements de boussole constants ordonnés par des personnes qui, semble-t-il, n'auraient jamais remis les pieds dans une classe depuis qu'elles ont elles-mêmes quitté l'école.

Ces deux mémoires traduisent bien la pensée de la majorité des particuliers et des organismes venus dénoncer nos mauvaises manières de langage et réclamer l'intervention de l'État pour que la langue que l'on affirme vouloir protéger soit enseignée de façon normale. Pourtant, malgré les apparences, la Commission ne portera au gouvernement ni le message de l'Académie des lettres ni celui de l'Association

3 Académie des lettres du Québec, *La langue de l'écrivain*, mémoire présenté à Montréal le 1<sup>er</sup> mars 2001 par Jean Royer, président de l'Académie, Denise Desautels, vice-présidente, et André Ricard, secrétaire général, avec la collaboration d'André Brochu, Louise Dupré, Naim Kattan, Claude Lévesque, Réginald Martel, Edmond Robillard, membres de l'Académie, ainsi que par le professeur Jacques Allard. Précisons que l'Académie a compté et compte parmi ses membres des personnalités importantes du milieu littéraire, notamment Roger Duhamel, Fernand Dumont, Jean Éthier-Blais, Germaine Guèvremont, François Hertel, André Laurendeau, Simone Routier et Robert Rumily ; Yves Beauchemin, Marie-Claire Blais, Marcel Dubé, Monique LaRue, Antonine Maillet, et Hubert Reeves.

des professionnels de l'enseignement du français au collégial, et encore moins celui des particuliers. Les commissaires choisiront plutôt d'encadrer la position de la société civile dans un « vaste chantier d'aménagement linguistique », retenant presque mot à mot la position défendue par un linguiste québécois réputé dont les thèses font des adeptes dans les milieux universitaires et intellectuels.

La Commission aura entendu 276 mémoires dans le cadre de ses audiences. Si l'on exclut de ce nombre les mémoires aux intérêts étrangers à l'usage de la langue et à l'enseignement du français, langue maternelle<sup>4</sup>, et quelques mémoires portant sur des aspects périphériques ou carrément à côté de la question (comme celui d'un groupe promettant une lutte acharnée en vue d'assurer la partition du Québec en cas de déclaration de souveraineté), l'on constate qu'une **majorité d'organismes nationaux et de citoyens ont exposé devant la Commission Larose leurs préoccupations quant à l'état de la langue française et de son enseignement dans les écoles.**

Il n'est pas possible de dresser ici la liste des mémoires présentés en ce sens, mais le lecteur pourra constater en visitant le site de la Commission à l'adresse <http://www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca> que leurs auteurs composent un ensemble représentatif et majoritaire. Tous ces témoins de la société civile auront nourri l'espoir que l'autorité compétente leur accorderait une attention généreuse et donnerait suite à leurs observations. Tous auront légitimement pensé qu'il y avait là un appel difficile à ne pas entendre.

<sup>4</sup> Par exemple les mémoires d'Alliance Québec, de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, de la Commission de l'éducation en langue anglaise, du Parti Égalité, de la Société pour la promotion de l'anglais langue seconde au Québec, de la Fondation Pauline-Blanchet pour la lecture de la Bible, etc.

Par ailleurs, dans leur mémoire à la Commission Larose, les Professionnels de l'enseignement du français au collégial se sont penchés sur le projet de normalisation d'une éventuelle *langue québécoise* et sur les positions de ces « experts » qui prônent un divorce culturel et linguistique entre le Québec et la France. Selon ces intellectuels, la France, ci-devant mère-patrie des Anciens Canadiens, serait devenue une terre d'oppression colonialiste qui de sa grammaire persécuterait les Québécois et entendrait les soumettre aux cruelles exigences d'une langue « d'un autre lieu et d'un autre temps » dans laquelle nos contemporains ne se reconnaîtraient pas !

À ce sujet, on a pu lire dans *Le Devoir* du lundi 11 février 2002 un article dans lequel Louis Cornellier, critique littéraire, professeur au CEGEP de Joliette, affirmait vouloir *décoloniser* l'enseignement de la littérature et proposait de retirer des programmes d'études littéraires les Rabelais, Ronsard, Voltaire ou Lamartine sous prétexte que ces auteurs n'auraient rien à dire aux jeunes Québécois.

M. Cornellier conviendra que Rabelais est l'un des plus grands écrivains de langue française qui soient, celui dont les livres brillent toujours par le style et la verve et feraient pâlir d'envie (ou rougir de honte) nombre de nos auteurs québécois qui gagneraient à fréquenter l'œuvre réjouissante, puissante et pissante de ce grand esprit qui s'entendait si bien à démasquer les pédants, les hypocrites et les vaniteux. L'actualité de Rabelais ne se dément pas, et son inventivité langagière reste un trésor d'émerveillements. Nul doute que des élèves invités à parcourir quelques pages bien choisies du Tiers-Livre, par exemple, voudraient en visiter d'autres et,

qui sait, peut-être y dresser une tente et y séjourner quelque temps, question de se bien nourrir la panse *sincipitale*, comme dirait Rimbaud.

Louis Cornellier se trompe de colonisateur : ce n'est pas la culture française qui ratatine l'identité culturelle des Québécois, mais son absence, voire sa quasi-inexistence, remplacée qu'elle est par l'omniprésente culture anglo-américaine, qui imprègne tout de ses pires défauts et qui exerce sur notre langue une influence si dévastatrice. Le diplômé en psychologie qui multiplie dans son discours les « de d'autres » et affirme que « les jeunes *désistent* (les) comportements répréhensibles *après une période de temps* » est plus colonisé que ne le sera jamais le collégien à qui l'on propose la lecture de Villon.

À ces propositions étonnantes, l'Association des professionnels de l'enseignement du français au collégial oppose ceci :

*« La langue est une demeure, qui a ses coins dorés par la patine du temps, où l'on aime se recueillir et se pelotonner, rêver et imaginer, havres de sécurité et de bien-être ; et ses aires qu'il faut rafraîchir, dans la dynamique du changement et du mouvement vital : "On n'habite pas un pays, on habite une langue", citons-nous en exergue à ce mémoire. Cet habitat doit avoir les qualités de sa fonction : beauté, sécurité, refuge et dignité. On parle de la qualité de vie que l'on recherche constamment, il faut nous convaincre de la même nécessité de recherche quand il s'agit de la qualité de notre langue. »<sup>5</sup>*

5 Ce sont les auteurs qui soulignent.

Or les langues sont des organismes vivants qui, en raison de leur faculté d'adaptation, évoluent, se transforment au contact d'autres langues, auxquelles elles empruntent, et dont elles épousent parfois les tournures et les formes, même si, d'aventure, celles-ci ont pour effet d'en pervertir les systèmes propres comme la syntaxe, la phonétique, la morphologie, le lexique, voire de larges pans de la grammaire. Quand, par suite de fréquentations plus ou moins intimes et prolongées les unes avec les autres, les langues perdent ou gagnent des caractères, adoptent de nouveaux modes ou procédés d'expression ou en délaissent d'autres, forgent de nouveaux mots tandis que certains glissent imperceptiblement dans l'oubli, il n'y a pas lieu de s'alarmer, puisque ces phénomènes sont ceux d'une évolution naturelle.

Voilà qui semble d'une logique imbattable. La langue française n'est plus ce qu'elle était au Moyen Âge. C'est donc qu'elle a évolué, et personne de nos jours ne pleure la disparition des formes en usage au temps des croisades. Or, aux temps anciens des expéditions contre les Sarrasins, le français était encore en formation et il n'atteindra sa maturité et la forme que nous lui connaissons que plus tard, notamment avec les Vaugelas et Richelieu. Et si, à l'instar de tout organisme vivant, les langues évoluent, elles sont sujettes aux maladies et parfois, faute de soins ou de remèdes, elles en meurent. Toutes les langues sont soumises aux vicissitudes et aux avatars de l'évolution, mais on doit tenir pour préférable que cette évolution ait pour conséquence de les enrichir, et non pas de les appauvrir.

Sans doute agacés par la perspective d'avoir une fois de plus à aborder ce « *débat récurrent* » sur le bon usage de notre

langue, les commissaires auront voulu en finir une fois pour toutes et proposer à cette affaire une solution définitive, faisant « *consensus* », c'est-à-dire la solution avancée par les aménagistes québécois. Prenant appui sur l'hypothèse que les Québécois en auraient assez de s'entendre dire qu'ils parlent une langue *déclassée* et qu'ils souhaiteraient affirmer la légitimité de leur parler national, et posant que les dénominations des « puristes » sèmeraient la consternation chez des locuteurs qui se sentiraient méprisés quand d'aventure un mauvais coucheur dénonce leurs habitudes de langage<sup>6</sup>, les commissaires auront opté pour un détour habile : la langue des Québécois n'est *pas* une langue bâtarde, un créole, un sabir ou un baragouin, mais une « variété de français distincte du français (de Paris) ».

Nul ne conteste la légitimité des provincialismes ou des régionalismes dont toutes les langues s'enrichissent au cours de leur évolution normale. Les mots nouveaux, les acceptions nouvelles, les expressions du terroir ont leur place dans le trésor de toutes les langues. La création de vocables neufs pour décrire une réalité spécifique à un coin de pays est un phénomène naturel, nécessaire, qui participe de la dynamique d'une langue en santé. Il est donc approprié d'intégrer ces particularités au vocabulaire général d'une langue en les faisant accompagner des marques d'usage et des définitions qui permettent d'en retracer les origines, de les apprécier et de les comprendre quand on les rencontre pour la première fois, voire de les faire comprendre quand on les utilise dans un discours s'adressant à

6 Ce soi-disant « mépris » est une vue de l'esprit. Il n'est pas agréable de se faire dire ses quatre vérités, mais certaines vérités ne sont pas agréables à dire non plus. Il ne faut pas *méprendre* reproche pour mépris. À cet égard, il y aurait plus de mépris dans l'accusation de « purisme » que dans celle de « laxisme ».

des étrangers. Tel était le but poursuivi par Louis-Alexandre Bélisle, auteur du *Dictionnaire général de la langue française au Canada*<sup>7</sup>. Ouvrage couronné d'un prix de l'Académie française, le Bélisle est une mine de renseignements du plus grand intérêt pour l'amateur de particularités parfois savoureuses, cocasses ou étonnantes, et le lecteur trouvera son compte à découvrir dans les pages de ce dictionnaire essentiel les fleurs de langage que l'imagination populaire, l'invention technique ou le génie poétique de ses ancêtres ou de ses contemporains auront fait éclore.

Sans la moindre « *prétention à l'infailibilité* », comme il le dit lui-même dans la préface de la première édition de son ouvrage, M. Bélisle traite son sujet avec une modestie qui l'honore et rehausse encore la noblesse de ses intentions. Rien à voir avec le projet de dictionnaire des aménagistes, qui n'aurait pour néfastes conséquences que de *légitimer* les emplois fautifs, de *valoriser* une langue corrompue par l'ignorance de ses règles et de *déresponsabiliser* les locuteurs quant à l'usage qu'ils en font.

Pour être logiques avec eux-mêmes, en effet, les auteurs d'un éventuel *dictionnaire du québécois* n'auraient d'autre choix que d'y fourrer tout ce qu'ils dénicherait d'écarts de langue sur le territoire du Québec et d'en exclure tous les mots de la langue française que les Québécois n'utilisent pas dans leurs « communications » pour ne retenir que les tournures du « français québécois standard ». À cet égard, il faudrait qu'ils acceptent des expressions comme *travailler sur comment trouver une solution* ou s'envoyer des *imêles* et *trouver ça le fonne*, puisque ces formules sont aussi répandues

7 Bélisle, Éditeur (1971).

que le hideux *babaille*, si profondément enraciné dans le cerveau des Québécois, que ces derniers l'utilisent sans y penser, oubliant ce faisant qu'ils poussent vers la sortie les si belles salutations *adieu* et *au revoir*.

### **Le rapport Larose : un détournement de démocratie ?**

La Commission Larose n'avait pas prévu que la question du bon usage de notre langue serait « *au cœur des mémoires et des communications* »<sup>8</sup> qui lui ont été présentés, et il faut lui savoir gré d'en avoir fait état dans son rapport. Mais on doit déplorer que les appels pressants en faveur d'un redressement de l'enseignement du français, langue maternelle, soient restés sans réponse. Il faut regretter aussi que, pour le volet de son mandat qui portait expressément sur la qualité de la langue écrite et parlée au Québec, la Commission n'ait retenu que les positions défendues par les tenants de la création d'un « vaste chantier d'aménagement linguistique liant statut et qualité de la langue », s'appuyant sur « une politique (...) globale qui valorise la langue qui est ici écrite et parlée (et vise à) légitimer le français standard en usage au Québec » ; et à « établir un consensus sur la norme (...) en usage au Québec », le français au Québec (...) (ayant) donné lieu à une variété distincte de la langue source ». Dans ce contexte, la Commission recommande : « Que soit mis (sic) en œuvre une politique de valorisation du français standard en usage au Québec. Que cette politique contribue à l'élaboration, à l'instrumentation et à la diffusion d'une norme linguistique conciliant le respect de la langue française telle que parlée par les autres francophones et francophiles et la

8 Rapport final, p. 78.

légitimité des particularismes des usages de la langue française au Québec. » (recommandation n° 63).

La contradiction entre la définition d'une « norme québécoise » et la notion de « respect de la langue française telle que parlée par les autres francophones » est flagrante. Les commissaires l'énoncent en toutes lettres à la page 84 de leur rapport : « *Il importe d'abord de préciser que les spécificités caractérisant le « français standard en usage au Québec » touchent très peu l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, la morphologie, c'est-à-dire la structure et l'essence même de la langue française commune à tous les francophones de la planète. Règle générale, le français écrit utilisé au Québec se conforme aux normes traditionnelles de la grammaire et de la syntaxe françaises. Ces spécificités concernent essentiellement la prononciation et le vocabulaire.* »

Eh bien, si les spécificités de notre soi-disant « *variété autonome de français* » ne concernent que la prononciation et le vocabulaire, on ne voit pas pourquoi il y aurait lieu de les décrire dans des « *outils linguistiques appropriés (dictionnaires de divers types, grammaires, manuels scolaires, guides, logiciels de rédaction, de traduction et de correction)* », comme le proposent la Commission Larose et ses amis aménagistes. À noter qu'il y a une différence entre *prononciation* et *accent*, la première pouvant se marquer de nombreux défauts, tandis que l'accent, quel qu'il soit, sera toujours légitime. Souhaitons que les auteurs du rapport Larose ne les confondent pas.

## Conclusion

Tout indique que l'exercice démocratique auquel auront donné lieu les audiences de la Commission Larose aura été détourné de son cours. Il reste encore et toujours à savoir quelle langue française nous voulons affirmer pour le Québec, même si le président de la Commission et ses amis aménagistes tiennent cette question pour réglée. La prétention voulant que le Québec aurait désormais « rapatrié (son) modèle linguistique »<sup>9</sup> de la France est pour le moins téméraire. Par ailleurs, si la « norme du français standard en usage au Québec » correspond à celle de la langue des autres francophones, on se demande bien pourquoi il faudrait que l'État engage dans une aventure aux lendemains incertains les ressources et l'énergie dont nous avons si grand besoin dès maintenant pour trouver une solution enfin durable aux difficultés de toutes sortes qui empêchent l'enseignement approprié de notre langue, la langue française. □

---

9 Pierre Martel, Mémoire à la Commission Larose (non paginé).

# Au-delà du jeu...

- Nous employons plus de 6 800 personnes.
- Plus de 82 % de nos achats sont faits au Québec.
- Plus de 36 millions de dollars sont remis chaque année à des organismes sans but lucratif et au secteur communautaire.
- Plus de 180 événements dans toutes les régions du Québec bénéficient de notre soutien.



**Loto-Québec :**  
*une force économique et sociale*



LOTO  
QUÉBEC

La passion  
des êtres



**Desjardins**

**Caisse d'économie Desjardins des  
Travailleuses et Travailleurs (Québec)**

«(...) avec la perspective de contribuer à un Québec plus juste et plus solidaire, soutenir le développement de l'économie solidaire en misant sur l'entrepreneuriat collectif, tout particulièrement au sein des quatre réseaux, soit le syndical, le coopératif, le communautaire et le culturel.»

### **Lanaudière**

190, rue Montcalm  
Joliette (Québec) J6E 5G4  
(450) 753-7055  
Sans frais : 1 866 753-7055  
Télécopieur : (450) 752-5589

### **Québec**

155, boul. Charest Est, bureau 500  
Québec (Québec) G1K 3G6  
(418) 647-1527  
Sans frais : 1 877 647-1527  
Télécopieur : (418) 647-2051

### **Montréal**

1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
(514) 598-2122  
Sans frais : 1 877 598-2122  
Télécopieur : (514) 598-2496

**DOSSIER**  
**LA FORÊT**  
**AUTREMENT**

**Dossier**

**LA FORÊT AUTREMENT**

Une vision  
gouvernementale passéiste  
-*Bertrand Harvey* **62**

Lire

En primeur **88**

Les essais **98**

Livres reçus **142**

Chroniques

Le Bulletin du lundi **150**

Courrier des lecteurs **161**

Index de nos annonceurs **175**

## GESTION ET EXPLOITATION DES FORÊTS : UNE VISION GOUVERNEMENTALE PASSÉISTE

Procéder à un survol de l'histoire des forêts québécoises, c'est essayer de comprendre ce blocage qui, depuis 1763, et contre les opinions répétées des citoyens les plus concernés, maintient en place un système désuet et néfaste qui favorise toujours les mêmes personnes. À peine quelques exceptions, quelques modifications ou accidents de parcours, sont apparus, sporadiquement, à travers desquels on prenait bien soin de ne pas perturber les usages des privilégiés.

*« Puis ce fut la conquête. Le gouvernement impérial introduit dès 1763 un nouveau régime foncier. Les instructions qui accompagnaient la proclamation royale l'introduisant stipulaient que les lots à concéder seraient de 100 acres ».<sup>1</sup>*

En 1778, 10 000 « Loyalistes » s'établirent au Québec ; l'ordre venait de Londres, il fallait élargir la distribution des terres. C'est par la suite que surgirent les grands propriétaires ; le « Système des chefs associés » fit passer à lui seul, entre 1796 et 1800, 1 457 209 acres de bonnes terres entre les mains de 70 individus. En 1811, on évalue globalement

\* Retraité.

<sup>1</sup> Minville, Esdras, *Études sur notre milieu*, p. 282.

que plus de TROIS MILLIONS (3 M) d'acres de bonnes terres ont ainsi été distribués à 200 favorisés.

Dans la distribution de ces TROIS MILLIONS D'ACRES de bonnes terres, il y avait également des arbres d'une grande valeur – chênes, érables, pins – qui faisaient partie d'une des plus belles forêts du monde. Les ébénistes québécois d'aujourd'hui sont maintenant contraints d'importer un bois d'une pareille qualité des États-Unis. Cette situation amenait l'un de ces derniers à dire que, au Québec, il ne reste plus que du bois à barreau de chaise.

L'histoire des forêts québécoises se poursuivant, dans les années 1800, le « Régime des réserves forestières » prend la forme d'une loi. Dès 1868, les forêts affermées couvrent une superficie de 17 997 milles carrés. Moins de cent ans plus tard, en 1940 au moment de la publication des études de Minville (op. cit.), les forêts affermées atteignent plus de 80 000 milles carrés et sont parmi les plus riches et les plus accessibles des forêts.<sup>2</sup>

Une vingtaine d'années plus tard, dans les années 1960, Jean Lesage et son « équipe du tonnerre » arborent l'étendard du « Maîtres chez nous ». Lesage, dans ses discours et ses exposés, dira « Nous possédons comme territoire une puissance énorme. J'ai dit comme territoire parce que, comme peuple, nous sommes bien pauvres ». Ce qui, en 2002, est toujours le propre d'un trop grand nombre de Québécois et de Québécoises.

---

2 Les données sont tirées de l'ouvrage de Minville cité plus avant.

*Les années 60 et de grands brassages d'idées font entrer le Québec dans le groupe des sociétés modernes. Cependant, ... et étrangement..., rien n'est proposé pour améliorer un système forestier dont la création remonte aux années 1800 !*

Le gouvernement des années 60 a tenté de prendre possession de cet immense territoire composé à 90 % de forêts et d'eau. Un certain René Lévesque est alors pressenti pour prendre la charge des Terres et Forêts. La réaction ne s'est pas fait attendre ; des instances qui ont la puissance d'un gouvernement à l'intérieur des gouvernements québécois ont vite fait de faire annuler cette « promotion ». Elles ont fait reculer le plus puissant gouvernement que le Québec n'avait jamais eu !

En 1987, après plus de cent ans d'existence, le système des concessions forestières est aboli par la Loi 150 qui stipule que nos forêts seront dorénavant du domaine public. Dans cette nouvelle redistribution, sont incluses les forêts domaniales. Ces dernières représentent à elles seules 88 300 milles carrés et sont dispersées ici et là à travers la forêt habitée. Ceci aura un effet majeur sur un autre sujet de première importance, imbriqué dans la question des terres du domaine privé, dont on fera mention plus loin.

Le 23 mai 2001, cette loi est de nouveau modifiée par la Loi 136.

À la suite de ce survol extrêmement succinct<sup>3</sup> l'histoire d'une forêt québécoise autrefois majestueuse – et des

conduites qui ont mené à l'état de dégradation dans laquelle elle se trouve maintenant – nous sommes en droit de nous demander si le nouveau système possédera le pouvoir de corriger les abus du passé. À cette question, M. Louis Bélanger, professeur de foresterie et de géomatique à l'Université Laval répond par un article sur la Loi 136 paru dans *Le Devoir* en juin 2001. Nous citerons quelques extraits de cet article intitulé « Pour la forêt, le Parti québécois est un parti de droite » :

*« Reniant ses promesses aux régions, ne respectant pas ses engagements envers les utilisateurs de la forêt, le gouvernement formé par le Parti québécois vient d'adopter une nouvelle Loi sur les forêts qui perpétue la mainmise de l'industrie forestière sur la forêt publique du Québec. »*

*« Le refus du gouvernement de déposer une politique sur la forêt habitée est l'omission la plus choquante du nouveau régime. »*

*« C'est par un lobbying efficace que l'industrie forestière a réussi à tuer dans l'œuf la politique de la forêt habitée. Malgré les promesses électorales, malgré les 15 projets témoins, malgré la consultation publique, M. Brassard ne s'est pas gêné pour dire à l'Assemblée nationale que l'élaboration d'une politique spécifique à la forêt habitée ne lui apparaissait pas utile. Dans l'histoire forestière du Québec, 2001 sera retenue comme l'année des occasions manquées. »*

M. Bélanger conclut que la forêt demeure, depuis 1763, dans les mains des spéculateurs, asservie à leurs intérêts financiers, et que les forestiers québécois conservent, encore et toujours, leur statut « d'opérateur ».

Déjà en 1981, Mgr Gérard Drainville (évêque d'Amos), en arrivait aux mêmes conclusions lors du 61<sup>e</sup> Congrès des ingénieurs forestiers : « *Il n'est pas exagéré d'affirmer, du moins pour l'Abitibi, que la population dans son ensemble et même ceux qui travaillent en forêt n'ont rien à dire actuellement au sujet du mode d'exploitation forestière. Tout est décidé ailleurs, ou dans les bureaux des entreprises, ou dans les ministères du gouvernement. On fait d'eux de simples exécutants. Ils sont comme des gens sur le quai de la gare qui regardent le train passer.* »

La preuve est faite que nos politiciens, peu importe leur appartenance à un parti ou à un autre, n'accordent que très peu d'intérêt à la forêt habitée (dont la superficie est évaluée à 90 000 milles carrés) – à preuve la déclaration de M. Brassard en juin 2001 qu'une politique la concernant ne « lui apparaissait pas utile ». De surcroît, on assiste à une démobilisation des citoyens mêmes qui demeurent dans les localités de la forêt habitée. C'est ainsi que l'exprime le ministre responsable de l'époque qui souligne leur indifférence, leur ras-le-bol des tergiversations et des plans d'action qui ne sont et ne demeurent que du papier, (Extrait du document intitulé « Mise à jour du Régime forestier »). De même, on trouve, à la page 37 d'un document intitulé « Les consultations publiques 1998, la remarque suivante : « Les lacunes constatées se traduisent, notamment, par une très faible participation populaire ».

Dans le contexte actuel, où l'on imagine une « Politique de ruralité » (fin 2001), suivie d'un « Sommet des régions » (novembre 2002), afin d'enrayer l'exode qui mine les régions du Québec, et pour en finir enfin avec ces hésita-

tions sur la valeur et l'importance de la FORÊT HABITÉE, je suis de ceux qui réclament que l'on mette en place, que l'on fasse la promotion de fermes forestières 4 dans tout le Québec rural, afin d'enrayer le démantèlement éventuel d'une centaine de paroisses, prélude à une blessure sociale à jamais ouverte. Cette mesure aurait un impact à la fois sur la vie des régions et sur l'exode, mais également sur l'environnement et sur la forêt québécoise. Que ce projet constitue une mesure de reconstruction et de développement rural et forestier.

Un pays à naître, comme le prônait il n'y a pas si longtemps le gouvernement en place, devra, en plus de ses usines, de son béton, de ses cités du multimédia et sa « nouvelle » économie, posséder un milieu rural vivant, constitué de localités habitées par les citoyens de tous âges, des personnes qui ne demandent qu'à vivre de leur travail, dans un milieu stable et prospère, capable de susciter cette paix sociale que l'on se souhaite tous.

À l'heure de la globalisation, alors que les ententes commerciales des États signataires permettent à une multinationale de bâtir où elle veut, d'acheter ce qu'elle veut, de produire ce qu'elle veut, d'établir les conventions de travail qu'elle veut et de quitter quand elle veut, les Québécois et les Québécoises ont un intérêt certain à garder une emprise sur leurs terres, dispensatrices d'eau et de forêts en abondance qui leur procurent, encore pour un temps, un air acceptable.

Il existe présentement, du moins dans mon environnement (Québec et Chaudière-Appalaches), un mouvement

qui se doit d'être signalé à propos d'un certain « repeuplement » des campagnes :

Dans les années 1940, des centaines de paroisses ont connu l'exode de leurs citoyens qui s'en allèrent occuper des emplois en milieu urbain. Ils ont laissé libres des terres de 100 acres que l'on pouvait, à l'époque, acheter pour quelques centaines de dollars.

Aujourd'hui, lorsqu'elles sont mises en vente, ces terres atteignent des valeurs marchandes allant jusqu'à 100 000 \$.

Plusieurs de ces terres, jadis abandonnées sont aujourd'hui devenues propriété de retraités qui y ont construit des résidences secondaires. Il n'y a plus de terres, du moins dans mon environnement, qui n'appartiennent à un citoyen ordinaire, et on peut supposer qu'il en va de même autour des autres grands centres urbains.

Cette situation laisse prévoir que d'ici quelques années, ces paroisses, d'où l'agriculture a disparu, vont devenir des propriétés forestières de grande valeur, semblables à celles de la Suède ou de la Finlande, des pays où les forêts appartiennent aux citoyens dans une proportion de 65 %. Cette dernière réussite est possible au Québec qui devra, cependant, afin de mettre ces propriétés forestières à l'abri de la globalisation et des grands marchés, agir par décret gouvernemental, et accorder à ces propriétés le statut de fermes forestières protégées, c'est-à-dire non aliénables. Cette mesure devra être accompagnée de l'obligation de ne couper que des arbres matures servant à alimenter les usines de transformation et de l'obligation subséquente d'une

plantation aérée qui permette la croissance naturelle des jeunes arbres.

On dissipera peut-être ainsi les craintes d'un ministre déjà cité qui, toujours en juin 2001, craignait de voir les forêts du Québec devenir des « jardins à la française » !

Il a omis de signaler, dans cette déclaration on ne peut plus démagogique, que les forêts du Jura (France) sont des forêts en constante exploitation depuis des siècles, qu'on y « trouve des arbres [aussi] majestueux » que ceux qui ont déjà peuplé le Québec, et dont le Larousse peut dire, pour illustrer l'emploi du mot : « *Les forêts fournissent d'importants revenus aux villageois... et de nombreuses petites industries utilisent la main-d'œuvre locale* ».

Au Québec, et par comparaison, nos politiciens soutiennent toujours un système forestier dénoncé par les citoyens depuis plus de 100 ans.

Le morcellement des terres qu'on invoque comme des obstacles à la création des fermes forestières est devenu un problème du passé qui s'est résolu par l'achat de ces terres par des citoyens de différents milieux, soucieux de leurs biens et qui en prennent un grand soin, tout en n'excluant pas une exploitation sous contrôle.

Les nouveaux propriétaires, des retraités ou des gens en voie de le devenir, bénéficient déjà d'un revenu assuré et n'entendent donc pas retirer, à court terme, des revenus de leurs investissements dans la forêt ; leur contribution à la

restauration de la forêt québécoise est considérable et constitue un début de redressement économique du milieu rural.

Cependant, ceci n'est pas suffisant pour assurer la stabilité de ces campagnes et il faut énormément plus, notamment la présence de forestiers qui vivent dans le milieu en question. Les personnes aptes à faire ce métier ne possèdent cependant pas le capital pour acquérir de telles fermes forestières, d'autant plus que ces terres sont en pleine croissance et non encore rentables. Ces gens ont besoin d'un revenu régulier pour vivre et les forêts publiques, autrefois forêts domaniales, sont là, disséminées parmi les terres de la forêt habitée. Un partenariat pourrait lier l'État et les citoyens moins nantis, conjointement propriétaires de ces terres forestières. Il s'agit là d'un projet qui pourrait être réalisé à peu de frais par un gouvernement qui se dit préoccupé du développement rural.

## **PROPOSITION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES FORÊTS**

### **Préambule**

La critique du système forestier actuel ne peut se justifier que si une formule de remplacement peut être envisagée qui réponde à la fois aux intérêts de l'État et à ceux du citoyen. La proposition qui est faite ici repose sur la l'idée de départ suivante : d'une part, l'État dispose du sol et des fonds, et il s'attend à ce que la « ferme forestière » soit rentable et, d'autre part, le forestier, par son travail, collabore à l'enrichissement du patrimoine national, tout en recevant un revenu qui lui permet de vivre de ce travail. Cette for-

mule doit correspondre à du « donnant/donnant » : rien n'est accordé sans contrepartie de part et d'autre.

Les règles proposées ci-dessous sont différentes selon que l'on parle de « terres publiques, propriétés de l'État » ou de « terres privées » à protéger.

En ce qui a trait aux terres publiques, le régime proposé suppose que des fermes forestières seront constituées par l'État. Comme il a été dit plus haut

- L'État demeurerait le propriétaire foncier de ces terres.
- Leur gestion serait toutefois confiée, par entente, à un mandataire (le forestier) qui, s'étant engagé à respecter les normes et les règles d'exploitation, ainsi que des obligations de gestion comprises dans l'entente, pourrait jouir d'un usufruit de ces terres. Cet usage aurait comme objectif ultime d'augmenter la qualité des boisés en cause sans en diminuer la valeur. Les droits de coupe octroyés seraient donc limités à ceux nécessaires à un aménagement durable et à long terme des terres exploitées de la sorte.

### **Les terres publiques**

Une ferme forestière de l'État serait constituée de 400 à 500 hectares de sol arable propice à la sylviculture. Cette superficie nous semble celle requise pour permettre un développement adéquat de la ferme et pour que le travail proposé présente un intérêt pour le forestier. Il s'agit donc de constituer une « unité de gestion » viable, c'est-à-dire une forêt dont l'exploitation est susceptible de rapporter à son gestionnaire (le forestier) un revenu annuel compa-

rable à celui qu'offrent des activités analogues réalisées sur des terres agricoles.

Les massifs forestiers privés qui couvriraient, d'un seul tenant, une superficie de la taille indiquée par le projet de fermes forestières sont rares au Québec. Ceci explique pourquoi nous proposons, notamment, d'utiliser les terres publiques dans une relation de partenariat entre l'État et les travailleurs de la forêt.

### **Les normes d'une ferme forestière**

Les normes applicables à une telle ferme forestière seraient celles établies dans le livre blanc publié par le ministère des Terres et Forêts (1970-1972, p. 45 et 46).

### **Les engagements du gouvernement**

Le gouvernement s'engagerait, pour chacune de ces fermes forestières, publiques ou privées :

- À en identifier les limites.
- À faire effectuer un inventaire de son potentiel par un ingénieur forestier du ministère des Ressources naturelles, cet inventaire devant être accepté par le forestier.
- À tenir, dans un registre, un état mis à jour du développement de chacune d'elles.
- À supporter et à guider le forestier dans ses travaux d'aménagement.
- À garantir à ce forestier une allocation (qui pourrait être égale au double du salaire minimum) pour les travaux

effectués sur la ferme forestière avant qu'une exploitation intégrée et financièrement viable de celle-ci puisse être effectuée, ce qui inclut notamment les plans de reboisement de celle-ci.

- À céder au forestier l'usufruit des produits du sol de la ferme aux conditions prévues plus loin.

### **Le forestier**

Le forestier pourrait, lorsqu'il aménagerait une ferme forestière, être aidé par l'État jusqu'à ce que cette ferme atteigne son niveau de rentabilité. En effet, l'objectif ultime est que ce forestier puisse, à terme, effectuer à temps complet et de façon permanente la coupe des arbres qui ont atteint la maturité, sans obtenir d'aide monétaire supplémentaire de l'État.

Le travail d'un forestier exige de celui-ci des connaissances approfondies de la forêt, acquises par des études en foresterie ou par le travail qu'il a effectué dans ce milieu. Ce forestier devrait avoir, en outre, une certaine force physique, puisqu'il s'agit là d'un métier ardu et être capable de travailler dans un environnement difficile, compte tenu notamment des caprices de la température. Il devrait également avoir l'habileté de travailler avec les outils requis et de veiller à leur entretien. Il devrait enfin être déterminé à se bâtir un avenir dans le milieu forestier.

Le forestier de carrière est un citoyen autonome qui accepte et assume que son travail doit donner des résultats concrets. Ce forestier verra que son travail assidu donne effectivement de tels résultats ; il constatera un accroisse-

ment de la production de la nature, laquelle générera des fruits qui lui permettront de répondre à ses besoins et à ceux de sa famille.

Ce travail d'aménagement, en quelque sorte « d'accompagnement de la forêt » qu'il cultivera nécessite plus qu'un salaire, il requiert aussi une reconnaissance du travail effectué et de sa valeur à long terme. À l'âge de la retraite, un tel forestier aura, en effet, par son engagement, contribué à l'avancement de la collectivité à laquelle il appartient. Il aura la satisfaction d'avoir participé à la création d'un patrimoine national. Ce forestier, à la fin de sa carrière, aura laissé par son labeur journalier une empreinte permanente. Il faut rappeler, à ce sujet, le témoignage d'un forestier en fin de carrière, Léonard Otis qui, dans son livre *Une forêt pour vivre*, écrit :

*« La fierté est grande pour une personne qui travaille pour gagner sa vie. La fierté et la joie sont doublement grandes pour une personne qui, par son travail, contribue à créer de l'emploi pour que d'autres gagnent leur vie. Mais la fierté et la joie de quelqu'un qui, par son travail, contribue à développer son coin de pays, ça ne s'écrit pas, ça ne se dit pas, ça se vit. »*

### **Le forestier – ses droits**

Rappelons d'abord que le sol forestier, patrimoine national, n'est pas aliénable. Le forestier mandataire qui a cultivé et aménagé une ferme forestière, conformément aux règles d'aménagement applicables, se voit toutefois accorder un usufruit de cette ferme. En outre, après un travail d'une durée minimum de cinq ans, (soit le temps requis pour

qu'il y ait une plus-value assez significative de la ferme), il peut, dans des limites à être fixées par l'État, céder cet usufruit à un nouvel acquéreur qui doit rencontrer les conditions applicables à l'usufruitier initial.

### **Le forestier – ses responsabilités**

Un forestier doit s'engager :

- À travailler à plein temps au développement de la ferme forestière dont la gestion lui est confiée et dont il a obtenu l'usufruit.
- À respecter les règles d'aménagement et de gestion applicables.
- À effectuer le reboisement requis.
- À faire les travaux de sylviculture.
- À effectuer les coupes d'arbres nuisibles à la croissance des tiges choisies pour la création d'une forêt adulte ainsi que celles des arbres malades (infections dues aux insectes – feux – chablis).
- À effectuer la coupe des arbres matures et voir à leur transport aux chemins de camionnage afin d'assurer l'alimentation en bois des usines de sciage ou de transformation du bois.

### **L'aménagement**

L'aménagement est considéré ici dans une perspective de développement durable et avec l'objectif de permettre à des individus, génération après génération, de vivre d'une ferme forestière.

Les feuillus constituent, selon nous, les essences à privilégier. Dans *Les feuillus en priorité : études sur notre milieu ; la forêt* (collection dirigée par Esdras Minville), L.Z. Rousseau écrivait, en effet, ce qui suit, à cet égard :

« Pendant la saison de croissance, les feuillus accumulent dans leurs tissus du calcium, du magnésium, du potassium, du phosphore, du soufre, du fer et maints éléments en quantités qui varient selon les espèces. Les essences décidues, telles que le frêne, l'érable, le tilleul ont ainsi, dans leurs feuilles, plus de bases que les résineux, et en particulier l'épinette et la pruche. Quand les feuilles tombent, leur composition chimique se reflète dans la quantité de matière organique qui s'accumule, et joue un rôle important dans l'évolution du sol. La litière des peuplements feuillus, à cause de sa teneur élevée en bases solubles, favorise les activités des micro-organismes qui s'attaquent aux débris forestiers dont elle est constituée et en incorpore la matière organique humidifiée au sol minéral. Riche en bases, cet humus doux, le mull comme on l'appelle, retarde les processus d'éluviation, de délavage, qui sont coutumiers sous nos climats. Inversement, la pauvreté des conifères en fer et en calcium, etc., retarde leur décomposition, conduit à l'accumulation d'humus brut ou mor, à l'acidification du sol et à sa podzolisation. Il y a donc, à ce point de vue, des essences améliorantes et d'autres qui ne le sont pas. »  
(page 49).

C'est en tenant compte des objectifs qui précèdent et des choix qu'ils supposent que les critères suivants nous semblent devoir être retenus :

- La machinerie lourde ne sera permise sur une ferme forestière que pour la seule construction des chemins.

- Les cours d'eau et leurs rives devront être conservés dans leur état d'origine (respect des croissances d'aulnes, de saules, des hautes herbes, etc.).
- Les marais ne pourront être ni modifiés, ni asséchés.
- Pourront être utilisés pour effectuer les travaux d'aménagement et la coupe des arbres, le tracteur de ferme ; le tout terrain ainsi que les outils conventionnels tels la scie à chaîne, la hache, la débroussailleuse ou la faux.
- En cas d'épidémie naturelle, aucun produit chimique ne pourra être utilisé.
- La plantation d'arbres effectuée devra être précédée d'une analyse des sols à reboiser afin que la plantation corresponde à la nature de ces sols et à ses essences d'origine.

L'État distribuera, sans frais, les essences de bois à être plantées mais, dans toute plantation, une priorité devra être accordée aux feuillus. De telles plantations, des essences dites nobles, dont le chêne, l'érable, le merisier et le hêtre, pourront être accompagnées de subventions de l'État.

– Une telle plantation ne pourra être retenue que pour les terres non propices à la culture.

La sélection des essences de mise en valeur (jardinage) devra être effectuée dans tous les espaces déjà en jeunes pousses.

Dans une forêt détruite à la suite d'un feu de forêt ou d'une épidémie, un laps de temps de l'ordre de 10 ans devra

s'écouler avant que toute intervention de reboisement, autre que le jardinage, puisse être subventionnée.

### **Critères rattachés aux droits de coupe**

Une coupe commerciale doit avoir été autorisée par un ingénieur forestier du ministère des Ressources naturelles.

Le forestier doit, avant de procéder à cette coupe, obtenir un permis stipulant la quantité et la qualité de bois qui lui est accordée, selon la formule des « quota » actuellement en vigueur.

Un arbre ne peut être coupé avant d'avoir atteint sa maturité, sauf s'il s'agit d'un arbre malade ou pour les fins de l'entretien de la forêt.

Toute coupe à blanc est prohibée, sauf lorsqu'une épidémie a causé la mort de 80 % ou plus des arbres d'une forêt. Dans ce cas, les arbres restants doivent être conservés comme reproducteurs naturels.

### **Transfert de l'usufruit**

Le principe de base demeure, c'est-à-dire que le sol forestier des terres publiques, patrimoine du peuple québécois, n'est pas aliénable.

L'usufruit d'une ferme forestière peut toutefois être transféré d'un forestier à un autre forestier selon ce qui suit :

Le forestier qui a aménagé une ferme forestière, conformément aux règles applicables, peut après une durée minima-

le de cinq années, transférer l'usufruit de cette ferme forestière à un autre forestier en contrepartie de sa plus-value et suivant les règles fixées par l'État.

Un comité d'évaluation détermine la valeur monétaire de la plus-value apportée à la ferme forestière par le travail de l'usufruitier initial, compte tenu de la valeur du marché au moment où le transfert est effectué. Ce comité choisit, en outre, le nouvel usufruitier (le nouveau forestier), en fonction de ses compétences.

Ce comité d'évaluation est composé des sept membres suivants :

- a) Un représentant désigné par le Ministère, lequel agit comme président d'assemblée sans droit de vote.
- b) Un membre de la municipalité régionale de comté, lequel n'a pas de droit de vote.
- c) Cinq lauréats du mérite forestier attribué par le gouvernement dans l'année au cours, lesquels sont choisis par tirage au sort.

Un tel transfert doit faire l'objet d'un appel d'offres de trente jours, publié dans les principaux médias de la région. Tous les candidats possèdent le droit de prendre connaissance du dossier du comité en ce qui a trait au candidat retenu.

Afin d'assurer la relève, et pour favoriser l'établissement de jeunes forestiers, le gouvernement pourrait, en outre, créer un fonds pour permettre à ces jeunes de disposer du capital requis pour l'achat de l'usufruit d'une ferme forestière

au stade de production. Ce fonds pourrait être alimenté par des droits de coupe perçus sur la vente du bois commercial de toutes les fermes forestières. Les prêts ainsi consentis seraient remboursables, sans intérêt ou avec un intérêt réduit, par le nouvel usufruitier.

### **Bris d'entente**

Une entente liant un forestier et le gouvernement peut être résiliée à la demande de ce forestier.

Une telle entente peut également être résiliée par le gouvernement lorsque le forestier refuse ou néglige d'effectuer les travaux d'aménagement déterminés, ou qu'il effectue des coupes de bois en contravention des règles applicables (arbre abattu avant qu'il ait atteint la maturité, arbre coupé sans qu'au préalable un quota soit obtenu etc.) ;

Le gouvernement doit, lorsque au moins deux manquements graves ont été constatés, annuler l'entente le liant à un forestier. Ce forestier perd, en outre, son statut et ne peut signer une telle entente avec l'État. Dans un tel cas, le forestier peut demander à un arbitre désigné par les deux parties de revoir la décision du gouvernement. Si l'annulation est maintenue, l'usufruit de la ferme forestière est cédé à un nouveau forestier et la plus-value apportée, le cas échéant, par le travail du forestier d'origine lui est remise. Lorsque l'arbitre annule la décision du gouvernement, les frais sont à la charge de ce dernier.

### **Les fermes forestières du domaine privé**

À la suite d'une demande adressée au ministre des Ressources naturelles, un propriétaire de boisé privé peut obtenir pour celui-ci le statut de forêt protégée.

Le propriétaire d'un tel boisé a droit aux subventions versées par l'État pour l'aménagement de celui-ci. Lorsque ce boisé est vendu ou cédé le contrat de vente ou de cession doit stipuler que ce boisé bénéficie du statut de forêt protégée et qu'en conséquence son sol n'est pas aliénable.

### **Les responsables de la mise en œuvre et du suivi des fermes forestières**

Avant que ne soient instituées des fermes forestières, il incombe à l'État de déterminer les règles à suivre pour l'aménagement de ces fermes. Il faut que les personnes désignées pour ce faire aient une autorité reconnue par tous les intervenants. Il est essentiel qu'elles soient issues du milieu forestier, qu'elles soient des « mordues » de la forêt dont l'État a déjà reconnu les qualités en leur accordant la distinction de lauréat du mérite forestier. Ces personnes, outre la détermination des règles d'aménagement, auraient aussi pour fonction d'évaluer le nouveau système mis en place et de faire, au besoin, des propositions pour en améliorer le fonctionnement. Cette évaluation devrait se faire en tenant compte du système actuel, afin qu'à terme le meilleur système puisse être identifié et favorisé.

Il faut éviter que ne se répètent les erreurs d'un passé peu lointain (les années 70), lorsque l'implantation de projets

pilotes dans les paroisses de la Gaspésie, à Sainte-Paule et à Notre-Dame-des-Monts s'est avérée un fiasco. C'est à cette même époque que le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec recommandait la fermeture de 84 paroisses afin que les terres en cause retournent au domaine public. Combien de paroisses dans l'ensemble du Québec sont aujourd'hui en attente d'un jugement tel celui qui fut posé en Gaspésie ce qui ne devrait pas se reproduire ?

Pour qu'un projet d'une telle envergure se réalise, projet dont dépendent de multiples paroisses du milieu rural, il faut d'abord croire « que les fermes forestières sont une solution au problème rural » (Dr J.R Pelletier, agronome, *Actualité agricole*, juin 1972, p. 30).

### **Conclusion**

Nous voulons en terminant citer ce témoignage du docteur Louis-Jean Lussier qui, dans *La réorganisation de l'activité forestière rurale*, décrivait ainsi les avantages de la ferme forestière :

« Le grand avantage de la ferme forestière est qu'elle assure au propriétaire un droit de jouissance exclusif. Le droit de propriété est sans contredit un facteur important de motivation au travail, ce qui pour l'État peut constituer une excellente garantie d'efficacité, garantie dont il aura besoin pour minimiser ses investissements. La ferme forestière permet aussi un contrôle efficace du volume et de la qualité de la production de chaque individu, puisque le travail de chacun peut être précisément localisé sur le terrain.

*Un autre avantage de la ferme forestière est qu'elle constitue pour son propriétaire un élément qui ajoute à sa vie de la noblesse, de la fierté, de la sécurité, de la liberté. Il correspond à ce besoin fortement ancré chez tous les humains et plus particulièrement chez les ruraux, de posséder son coin de terre bien à soi et d'être son propre maître » (p. 44). □*



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

## confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires  
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5  
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 [www.groupe-optimum.com](http://www.groupe-optimum.com)

Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2% en actions canadiennes et de 6,3% en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

# PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire  
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)

Pour 1 an  (4 N<sup>os</sup> 30\$), pour 2 ans  (8 N<sup>os</sup> 55\$)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROV. \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉL.: ( ) \_\_\_\_\_

(Vous recevrez le prochain No : Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE  
D'HISTOIRE  
DU QUÉBEC

## CAP-AUX-DIAMANTS

### POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville  
Québec QC G1R 4M8




# LA VIE EN VERRE

Savez-vous que la SAQ est à l'origine de la collecte sélective? Nous récupérons ainsi la grande majorité des bouteilles de vin et de spiritueux mises sur le marché. Un engagement d'entreprise dont nous sommes fiers.

Recycler pour protéger notre environnement.





## **Vous vous sentirez bien conseillé.**

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS<sup>®</sup> mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS<sup>®</sup> peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

### **Vous trouverez :**

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



### **OPTIMUM PLACEMENTS<sup>®</sup>**

Communiquez avec nous afin que nous puissions dès maintenant commencer à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

[www.fonds optimum.com](http://www.fonds optimum.com)

\* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des FONDS OPTIMUM<sup>®</sup>

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc., utilisée sous licence.

## En primeur

- Un peuple et sa langue  
-*Fernand Couturier* 88

## Les essais

- Sortir de la « Grande  
noirceur »  
-*E.-Martin Meunier, Jean-Philippe Warren, préface  
d'Éric Bédard* 98

- La mémoire de Dieppe  
-*Béatrice Richard* 111

- Deux poids, deux mesures,  
l'impact du vote des non-  
francophones au Québec  
-*Pierre Serré* 115

- Les Francoricaïns  
-*Jean-Claude Charvoz* 121

- L'Or bleu/L'eau, nouvel  
enjeu stratégique et  
commercial  
-*Maude Barlow et Tony Clarke* 124

- La Révolution québécoise  
-*Jean-Christian Pleau* 132

- Territoires culturels  
-*Roland Arpin* 136

## Livres reçus

- Livres reçus 142

## Chroniques

- Le Bulletin du lundi 150

- Courrier des lecteurs 161

- Index de nos annonceurs 175

## UN PEUPLE ET SA LANGUE

### ESSAI DE PHILOSOPHIE DU LANGAGE ET DE L'HISTOIRE

#### Extraits

Le langage fait être véritablement, en vérité. Le langage conduit à terme. Il est un peu comme un enfantement. Il est origine, il laisse venir au monde. En ce sens, on dit assez couramment que la parole et l'écriture libèrent. Elles libèrent non pas d'abord parce qu'elles débarrassent de troubles inquiétants, ni parce qu'elles éconduisent de l'âme des hôtes importuns, non plus parce qu'elles suppriment des entraves encombrantes pour la liberté d'agir et la paix intérieure, même si généralement on leur reconnaît à ces égards une valeur thérapeutique certaine. Mais la parole et l'écriture libèrent en premier lieu et surtout parce qu'en elles et dans leur surgissement même s'initie et s'achève la gestation des besoins et des poussées d'être. Ces besoins se font sentir chez tous. Mais ils parviennent au langage excellemment chez les gens de paroles et d'écriture comme les conteurs, les poètes, les écrivains, les chanteurs. Ceux-ci doivent chanter, écrire et dire comme entraînés dans une nécessité, propulsés par un besoin. Chez eux le langage arrive comme le jaillissement obligé d'une source ou le déversement d'un trop plein. Ils doivent prendre la parole qui s'offre à leur dire et la proférer, ou écri-

re les mots qui affluent sous leurs doigts parce que c'est dans la parole et l'écriture que les émotions, les pensées, les situations, les événements arrivent à terme, viennent à maturité, parviennent en plein épanouissement, en pleine manifestation, voire en plein être. Ils doivent prendre la parole et écrire parce que c'est dans leur langage surtout que les interpellations des choses et du monde reçoivent écoute et réponse. Ainsi le langage peut libérer de troubles et revêtir une valeur thérapeutique uniquement parce qu'il est de sa nature d'achever l'être des humains et des choses. Aussi peut-on penser que des événements et des gestes sont devenus des traumatismes et des obstacles qui barrent la route et troublent la quiétude parce que les mots leur ont manqué pour se dire, ou bien encore parce qu'on leur a défendu d'une manière ou d'une autre, par gêne, par peur, par honte, par culpabilité, d'accéder à la parole ou au langage. Ils s'imposent et se font sentir alors comme des gestations bloquées ou interrompues. Tout ceci ne vaut pas seulement sur le plan strictement individuel, mais concerne toute la vie en société. Ce qu'on appelle maintenant la rectitude politique, par exemple, peut fort bien être compris comme une défense d'amener les choses à se manifester, une interdiction de laisser paraître, une consigne de laisser voilé, de ne pas dire en vérité. Ce qui est de la sorte empêché d'arriver à la parole n'est pas annulé. Cela s'organise en sourdine et continue de produire des effets à titre de structure prégnante et latente influençant en catimini le cours de la vie commune. La responsabilité a démissionné. L'humain ne répond pas, ne correspond pas, comme c'est sa mission essentielle, au besoin des choses, des événements de se manifester, d'arriver au jour ou au monde, d'être. N'est à plein et véritablement que ce qui est dit. Le langage est l'achèvement et l'aire

de liberté de toute chose, y compris de l'humain. L'être et le langage sont des associés d'origine.

La poète québécoise, Suzanne Jacob, a dit magnifiquement : « Le lait vient toujours à travers le récit que fait de notre texte-visage et de notre cri la mère qui nous lit. »<sup>1</sup> Ce que dit le cri, prémices de la parole, et que donne à comprendre l'appel affolé du visage affamé, ce que répond ensuite la mère nourricière à l'écoute et à la lecture de ces voix et message, constituent le milieu langagier d'où surgit le lait, le lait de l'existence. Le besoin s'affiche en langage et le don qui y répond surgit du même élément. Le langage est vital. L'élément de la vie humaine. La parole poétique dit ainsi en un raccourci admirable ce que l'interprétation peut tenter d'explicitier en généralisant : le langage fait venir et maintient tout dans la manifestation. Il est pourvoyeur d'être. Il fait venir au jour, il introduit dans la déchirure éclairée au sein du caché, au milieu du non-encore-dévoilé. Ce que, en somme, à l'origine de notre pensée occidentale, les Grecs appelaient *alhqeia* ou le non-voilement, le dé-voilement, et qu'on a par la suite traduit sans grande précaution par *veritas*, et puis par vérité. Ce dé-voilement survient grâce à une déchirure du voile ou une sorte de dégagement pratiqué au sein du non-manifeste. Cela se produit chez l'humain dans la mesure où il existe comme ce vivant qui est doué de langage (*to zwon logon ekon*). Il en résulte un espace libéré où, la perception et la compréhension devenant possibles, chaque humain et ses semblables, de concert avec les choses, se lient de multiples façons pour habiter ensemble la terre. Mais restant néanmoins toujours et de toutes parts entourés et intimement pénétrés d'ineffable et d'encore-à-dire qui

<sup>1</sup> Suzanne Jacob, *La Bulle d'encre*, Boréal, 1997, p. 18.

interpellent sans cesse et qui appellent la levée du voile par l'écoute attentive à l'origine de la parole et de l'écriture ; et de nouveau par l'écoute de la parole dite et par la lecture. Cela, indéfiniment. Le dialogue du langage dégage et élargit originellement et continûment l'aire de la manifestation où se déroule le cours de l'existence. L'être des humains sur cette terre advient en aire langagièrement libérée. Et pourquoi ne pourrait-on pas dire tout aussi justement : en aire de liberté langagière ? La vérité y retrouvant ainsi sa teneur originelle.

Et Pierre Perrault, dans une autre évocation poétique féconde, met en lumière l'imbrication habituellement inaperçue du même état de choses : « La terre n'est-elle pas charnelle comme la langue qu'on boit avec le lait des premières paroles ? »<sup>2</sup> La terre habitable et l'humain qui y demeure forment un genre de symbiose. La terre et l'humain se trouvent à être ensemble, unis indissolublement par le support qu'elle lui offre silencieusement et dans les projets concrets d'existence que cet humain peut alors donner à ses propres rêves et idéaux, justement en les appuyant sur cette terre avec l'espoir de l'accueil, la confiance en la fidélité basée sur sa solidité. C'est en cette guise que la terre devient charnelle ou participe de l'humain. D'autre part, le lait et la langue, cette langue matrice et nourriture originelle de l'esprit, de l'imaginaire et de la pensée, s'unifient aussi charnellement. Ils deviennent un dans cette chair qui, pour sa teneur et sa subtilité proprement humaines, relève mystérieusement à la fois du corporel et du spirituel. Cette langue est bue dès l'origine, mélangée qu'elle est au lait d'un sein s'offrant dans un murmure maternel réconfortant et inspirateur. Ici les mots de Perrault rejoignent ceux de Jacob. Ils disent la même chose.

<sup>2</sup> Pierre Perrault, dans *Option Québec*, Typo, 1997, p. 353.

Et expérimentant en profondeur l'être de l'humain dans son essentielle interdépendance avec les autres, le poète élargit la portée de ses paroles jusqu'au peuple lui-même. « Et la meilleure preuve du sang de la mère, écrit-il, c'est la langue des enfants. Et la preuve du sang d'un peuple c'est le langage tout entier nourri de terre et de mer... »<sup>3</sup>

Nous offre-t-on à respirer ici des relents d'un biologisme et d'un racisme primaires ? Que non ! Nous avons bien plutôt affaire à une évocation poétique de la plénitude d'un état de choses originel que la rectitude politique contemporaine, contrecoup de la dépravation nazie des années trente et quarante d'un siècle à peine passé, s'obstine encore à ne pas voir ou à taire. Ici le langage n'est pas biologisé, mais plutôt le sang ou l'appartenance parentale sont portés à leur véritable dimension humaine qui est langagière. La preuve du sang de la mère est le *langage* de l'enfant. En lui s'inscrit la descendance. Et puis à force de céder au penchant scientifique et de concevoir plus ou moins sciemment la langue comme un pur instrument de communication détaché de l'être même de l'humain, on en vint à la désincarner, ou peut-être mieux, à la décharner. Ce faisant, on ne l'a même pas ennoblie ou spiritualisée. Car le spirituel de l'humain, pour ne pas être une pure abstraction vide de substance, doit rester associé au corporel par un lien d'intégration. Si paradoxal que cela puisse être, le spirituel humain est charnel. C'est du moins ce qui se manifeste à l'attention qui embrasse l'ensemble du phénomène humain dans son unité. Une métaphysique intellectualiste occidentale a tellement insisté sur la distinction entre l'âme et le corps, le spirituel et le charnel chez l'humain, qu'elle en est venue à laisser imagi-

3 *Ibid.*, p. 353.

ner leur nette division ou fondamentale séparation. C'est en expérimentant et en pensant plus adéquatement l'unité du spirituel et du corporel chez l'humain que l'on arrive à pouvoir dire et penser, comme le poète, que son langage est charnel. Universellement charnel, chez tous les humains, chez tous les peuples, sur tous les continents, indépendamment des lieux et des temps.

Alors la langue, considérée dans toute sa concrétude, se pluralise et s'irise au gré des diversités humaines associées aux particularités régionales de la terre. Il y a des langues multiples et variées. La filiation véritable s'inscrit dans la langue, a dit le poète ; dans la langue charnelle, dans la langue imbue de corporel et de spirituel. Le sang de la mère, l'appartenance parentale et la descendance, est signifié authentiquement dans cette composition charnelle de la langue maternelle, parlée par l'enfant. À cet égard, le sang des analyses sanguines s'avère une réduction, utile et nécessaire soit, mais quand même une réduction de la réalité. Par ailleurs, comme le suggère aussi le poète, « la preuve du sang d'un peuple », c'est-à-dire la caractéristique essentielle ou la marque identitaire d'un peuple, s'établit dans le langage charnel où émerge l'élément terrestre porteur et nourricier. Les langages, en effet, reçoivent leurs mots à partir des interpellations et des appels variés lisibles sur la physionomie différenciée des territoires multiples et divers qu'offre la terre pour le séjour des humains, et sur lesquels se constituent et s'établissent les peuples. Les langages puisent tous leur identité respective dans l'inspiration plurielle de ces sources territoriales multiples et variées. Mais la langue, objet des investigations scientifiques, est, pour les besoins de la recherche, découpée artificiellement dans cette sub-

stance vivante des langages, et comme mise à l'écart de la réalité concrète de l'humain. C'est compréhensible. Cependant les langues parlées, les langages des gens au quotidien de leur vie au sein de peuples habitant différents coins de terre, constituent, chacun à sa manière, un état de choses touffu, d'une densité insondable, ayant ses propres capacités d'évocation et de communication ainsi que ses propres pouvoirs de rassembler pour une vie en commun. Ainsi le langage se laisse vraiment comprendre comme le flux vital d'un peuple. C'est bien ce que veut dire Perrault : « Et la preuve du sang d'un peuple c'est le langage tout entier nourri de terre et de mer... ». Un peuple s'identifie par son langage qui anime son être et le différencie. Et l'on peut alors mesurer l'étroitesse de la compréhension du « sang » qui prévaut dans les leitmotive racistes de tous acabits. La réduction biologisante y est à l'œuvre. Mais, comme on peut le voir, l'expérience poétique, le dire à l'écoute des choses, fait ressortir d'autres dimensions du phénomène humain. Qui inspirent le respect et l'admiration.

Se situant dans un autre registre, René Lévesque écrivait : « Être nous-mêmes, c'est essentiellement de maintenir et de développer une personnalité qui dure depuis trois siècles et demi. Au cœur de cette personnalité se trouve le fait que nous parlons français. Tout le reste est accroché à cet élément essentiel, en découle ou nous y ramène infailliblement. »<sup>4</sup> Le langage est au cœur même de notre personnalité, de notre identité ou de notre être collectif. Nous<sup>5</sup> sommes devenus peuple par le langage, nous sommes maintenant un peuple par le langage et nous le resterons dans la mesu-

4 Pierre Perrault, dans *Option Québec*, Typo, p. 161.

5 L'extension de ce « nous » sera précisée dans un paragraphe ultérieur.

re où le français demeurera le langage de la société que nous formons. Comme peuple, nous tenons notre essence de notre langue, la langue française. Et tout ce qui peut nous caractériser par ailleurs vient de cette essence langagière de notre être collectif et s'y rapporte de quelque façon : qu'il s'agisse de nos manières rurales et urbaines d'habiter la terre, ou encore de nos façons particulières d'édifier notre monde, de l'ouvrir et de le transcender. « Au cœur de cette personnalité se trouve le fait que nous parlons français. » Les mots de notre langue française qui résonnent dans l'atmosphère en laquelle nous baignons sont les battements de cœur qui propulsent vitalité et fécondité dans toutes les ramifications matérielles et spirituelles de notre être en commun de peuple. Notre personnalité se particularise et arrive à son identité en ces mots. (p. 30-35)

À propos de notre première et fondamentale identification, qui fut canadienne dès le XVII<sup>e</sup> siècle, Jean Bouthillette écrivait en 1972 : « C'est en étant de langue française que nous sommes naturellement Canadiens, sans distance entre l'identité et la langue, qui forment un tout homogène. »<sup>6</sup> L'identité et la langue forment un tout. Un tout homogène, c'est-à-dire de même origine. L'épaisseur, la teneur ou la substance de notre être comme peuple, être qui embrasse tout à la fois son enracinement dans un territoire, son élargissement en monde, le développement de ses coutumes, l'acquisition de ses comportements, la multiplication de ses actions et de ses créations, etc., donc tout ce qui constitue notre identité, est langage, est français. C'est normalité. Normalité universelle. Le problème surgit quand un autre

<sup>6</sup> Jean Bouthillette, *Le Canadien français et son double*, Editions de l'Hexagone, 1989, p. 29 ; sq.

peuple s'empara de cette identité canadienne en la transférant dans une autre langue, l'anglais, pour s'établir et se développer à proximité et en opposition. Et ce problème a consisté à détacher la langue de l'essence même de l'identité canadienne. L'identité a été comme séparée en deux tranches. La première, la tranche canadienne, servant de dénominateur commun ou caractéristique fondamentale à tout citoyen du Canada, et l'autre, la tranche linguistique, servant à caractériser à un niveau second les citoyens du Canada comme Canadiens anglais et Canadiens français. Apparition de la scission dans la détermination de l'identité et instauration subséquente de l'usage du trait d'union pour signifier cette coupe. La langue française mais aussi la langue anglaise deviennent ainsi subrepticement des attributs secondaires ou accidentels ou complémentaires dans la définition de l'identité canadienne. Et au lieu de s'atténuer au cours de l'histoire, le problème est allé s'aggravant. À tel point que dans les années 1960, pour pouvoir rétablir et garder le français au niveau de l'essence identitaire, la nécessité se fit sentir chez beaucoup de Canadiens français de se tasser en quelque sorte sur le territoire plus restreint du Québec et de se dire tout simplement Québécois. Mais ce n'est pas chose simple que de modifier son identité, surtout quand on y est contraint par une nécessité extérieure. Ainsi peut-on comprendre la difficulté de beaucoup de Québécois à renoncer à l'identité canadienne. Surtout s'ils ne voient pas bien, pour une raison ou pour une autre, le danger de perdre à plus ou moins brève échéance leur identité française elle-même en demeurant canadien dans les conditions qui se sont établies solidement au cours de l'histoire et que seul, semble-t-il, un séisme important dans l'opinion générale serait en mesure de changer.

L'être et le langage, disions-nous, sont des associés d'origine. Nous sommes en langage. Les choses se manifestent en langage. Et comme tous les langages ont leur tournure particulière, tout peuple acquiert en son langage son identité propre. Toute chose y trouve également une manière particulière d'être manifeste et d'être perçue. Grâce aux langages, les peuples développent chacun une physionomie aux traits particuliers, et semblablement les choses arrivent à présenter des aspects diversement nuancés. Les peuples humains et les myriades de choses accèdent langagièrement à la manifestation de manière différenciée. Ils se dévoilent en langage ; ils entrent ainsi par aspects divers dans leur vérité plurielle et inépuisable. La vérité de l'être d'un peuple est langagière. La vraie stature des choses l'est aussi. Tout peuple, dans son environnement de choses, peut ainsi offrir en spectacle une diaprure quasi-infinie. Il présente un visage inépuisable de poésie et fascinant pour la pensée. (p. 30-36) □

**E.-MARTIN MEUNIER, JEAN-PHILIPPE WARREN, PRÉFACE  
D'ÉRIC BÉDARD**

***Sortir de la « Grande noirceur », L'horizon personnaliste de la Révolution tranquille*, Septentrion, 2002, 207 p.**

C'est d'abord sous la forme d'un article publié dans la revue *Société* (numéro spécial *Le chaînon manquant*, N<sup>os</sup> 20-21, été 1999) qu'est paru cet essai de Jean-Philippe Warren et de E.-Martin Meunier sur l'horizon personnaliste de la Révolution tranquille. Salué par la plupart des chercheurs en études québécoises, sa réédition aux éditions du Septentrion rend possible une meilleure diffusion de cette thèse qui propose une interprétation originale du dernier demi-siècle québécois.

*Nous cherchons à remémorer quelques finalités oubliées des engagements de l'après-guerre québécois. Car ce n'est pas tout de faire de la Révolution tranquille un vaste mouvement de professionnalisation qui aurait frappé l'Occident au XX<sup>e</sup> siècle, une manifestation des transformations de la société capitaliste, un moment de l'apparition d'une nouvelle classe d'experts de l'encadrement social, un objet des joutes d'intérêts ou de luttes des classes, ou même l'expression de l'inévitable désenchantement du monde. Encore faut-il, pour apprécier au plus juste ce que nous sommes*

*devenus, comprendre la spécificité du projet de la modernisation du Canada français en tenant compte de ses particularités historico-culturelles<sup>1</sup>.*

Autrement dit, c'est du particulier dont il sera question. Les auteurs se gardent bien ici d'appliquer une grille méthodologique qui évacuerait la spécificité de la situation historique qu'ils se proposent de thématiser. « La sociologie compréhensive convie le sociologue à prendre en compte les motivations profondes des acteurs ; elle suggère que pour comprendre la genèse d'un événement, pour révéler les assises d'une idéologie, il ne faut pas hésiter à considérer la foi des protagonistes, puisque celle-ci peut comporter, plus qu'une simple piété individuelle, une vision du monde ». Autrement dit, le monde des croyances, celui des traditions, n'est pas simplement le reflet de conditions socio-économiques objectives, mais possède son autonomie relative qu'il s'agit d'abord de reconnaître, ensuite d'étudier pour lui-même. Cette sensibilité méthodologique est fort justement soulignée par le préfacier, Éric Bédard, qui souligne que l'histoire que nous racontent Meunier et Warren « n'est pas qu'une superposition de « structures impersonnelles » mais un lieu humain dans lequel les hommes et les femmes d'hier s'efforcent de construire un fil conducteur dans l'espoir de mieux se mesurer à un futur incertain ou se démènent à trouver du sens là où il n'y en a pas toujours »<sup>2</sup>.

Voyons la thèse. Les auteurs proposent d'abord une genèse de la philosophie personaliste qui allait entraîner une frange non négligeable de l'Église catholique à se réconcilier

1 Sortir de la grande noirceur, p. 35.

2 *ibid.*, p. 18.

avec la modernité, à travers la recherche de nouvelles formes de solidarité à même de réaliser l'utopie évangélique d'une société réconciliée avec elle-même dans le monde historique. Cette réconciliation de l'Église de Rome avec le monde moderne passe par une éthique catholique incarnée, un catholicisme social qui se propose de réaliser, au nom d'une certaine idée de l'homme et de sa vocation, plusieurs aspirations jusque-là portées par le socialisme et certains mouvements révolutionnaires. C'est parce que la fraternité humaine ne doit pas se cloîtrer dans l'au-delà et dans le monde clos de la conscience que le chrétien doit s'engager dans la société pour y faire œuvre véritablement de rénovation sociale. La modernité, à travers notamment les valeurs canoniques de la Révolution française, est une idée chrétienne, affirment les premiers personalistes. Le catholique ne doit pas fuir le monde moderne dans la mystique contre-révolutionnaire mais chercher plutôt à réaliser ces idéaux, à les incarner, ce qui suppose qu'il accepte suffisamment ce monde pour aspirer à le changer. L'avenir n'est pas dans la réaction et l'Église doit se garder de condamner en bloc cette époque qui porte virtuellement le projet d'une émancipation véritable de l'homme. Il y a non seulement une critique catholique de la modernité, mais le projet d'une modernité catholique portée par l'aspiration d'une réconciliation de l'homme avec lui-même. L'Église doit se penser comme le cœur vivant de la modernité, comme la source d'une irrigation des principes humanistes à travers ses veines. Meunier et Warren parlent ainsi d'une « nouvelle attitude de l'Église face au monde moderne. Du déni, elle passe dorénavant à l'offensive ; hier nostalgique de l'Ancien régime, elle espère désormais l'avènement d'un nouveau monde chrétiennement inspiré »<sup>3</sup>.

---

3 P. 48.

Le personnalisme est une philosophie. Les auteurs y reconnaissent trois traits qui pourraient compter pour une définition : d'abord, le réalisme. Les personnalistes se méfient d'un certain contractualisme philosophique qui plaque un schéma mécanique pour rendre compte de la dynamique interne d'une société. C'est au sens commun davantage qu'aux constructions théoriques qu'il faut faire appel dans le projet d'une rénovation sociale. La personne doit être envisagée dans tous les aspects de sa vie concrète, et l'essentiel de cette personnalité ne s'épuise pas dans une citoyenneté formelle vite qualifiée de bourgeoise. Ensuite, l'antidéterminisme. L'homme, la personne, nous disent les personnalistes, conserve une part de liberté, nécessaire justement, pour l'amener à s'engager au service des siens dans sa communauté particulière. Certaines philosophies qui privent l'homme de sa liberté, les doctrines racistes qui enferment l'individualité dans une biologie, sont autant d'idées anti-chrétiennes. Si l'homme est libre, il est libre d'agir, et en ce sens, le personnalisme « est une pensée infiniment ouverte sur l'événement »<sup>4</sup>. L'homme peut librement se convertir à la vérité chrétienne. L'homme peut faire l'histoire. Enfin, selon Meunier et Warren, la troisième balise du personnalisme est l'idée d'un socialisme chrétien qui ne se confond pas cependant avec la doctrine et la pratique du marxisme appliqué. Le socialisme n'est pas fatalement totalitaire, laissent entendre les personnalistes.

À travers la conversion de l'Église catholique d'ici à l'utopie sociale du personnalisme, Warren et Meunier se proposent de dévoiler la dimension fondamentalement religieuse de la Révolution tranquille comme projet de rénovation sociale au

4 P. 73.

tournant dans la dynamique des années 50 et 60. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : contre l'historiographie dominante qui a longtemps posé la religion comme frein à l'émancipation sociale et économique des Canadiens français, les auteurs affirment que c'est justement dans le langage de la religion que ces derniers, à travers les mouvements d'Action catholique, ont au tournant du demi-siècle pensé leur sortie de la grande noirceur. Les chrétiens d'ici furent aussi des personnalistes qui voulaient faire de la Révolution tranquille une Révolution catholique. « Le nouveau catholicisme engagé allait leur fournir l'occasion exceptionnelle de conquérir la modernité au nom d'une authentique tradition chrétienne »<sup>5</sup>. Ils conviennent eux-mêmes de l'étrangeté de leur propos :

*Devant le pragmatisme gestionnaire de la société actuelle, comment sérieusement croire que notre monde qui s'ingénie à profaner tout ce qu'il touche et s'évertue à rationaliser tout ce qu'il entreprend, procède jusqu'à un certain point d'une idéologie religieuse ?*

Pourtant, il est possible de retrouver les traces de cet engagement personnaliste à l'origine [...] des réformes des années 60. Il est aussi possible de voir la distance entre l'espérance initiale et le résultat historique de cet engagement. Mais nous reviendrons là-dessus.

C'est à travers les mouvements d'Action catholique que s'est formée cette génération personnaliste. « Il ne s'agit pas seulement pour l'Église de modifier, mais désormais d'attaquer résolument les structures économiques de la société tout entière »<sup>6</sup>. À travers la plupart des milieux sociaux, le nou-

5 P. 57.

6 P. 61.

vel apostolat catholique prendra une importance réelle au point de compter parmi les mouvements sociaux qui constitueront alors les forces de changement les plus progressistes de la société canadienne-française. L'Action catholique se propose de rejoindre les masses, surtout ouvrières, qui sont potentiellement plus réceptives à ce discours que d'autres franges de la population. L'ordre chrétien, qui doit naître de cette rénovation du tissu social à même la conversion de chacun aux idéaux d'une modernité catholique, exige une critique radicale du capitalisme bourgeois, souvent plus d'ailleurs que d'un socialisme athée dont on veut se faire indirectement le compagnon de route. L'Action catholique devra parler le langage des déclassés de la société moderne en rendant compte de leurs aspirations, tout en les raccrochant à l'idéal d'une re-christianisation de la société. Car la foi, on le comprend maintenant, ne doit plus se contenter de l'intimité de la conscience. « Le Christ partout » est un mot d'ordre de l'Action catholique.

On a souvent fait grief au personalisme de ne pas porter un projet institutionnel. C'est juste, nous répondent Meunier et Warren, le personalisme n'est pas d'abord un programme politique, mais une mystique, la recherche d'une appréhension fondamentale du vivre-ensemble qui ne saurait se réduire à quelques correctifs institutionnels au sein de nos démocraties libérales. S'il en est un, le programme du personalisme est celui d'une régénération morale, nécessairement spirituelle. C'est en ce sens un projet conforme à une critique profonde de la modernité, qui y décèle un appauvrissement de la condition humaine par la fermeture graduelle de la transcendance qui encore hier irradiait les cœurs et les âmes. Renan lui-même ne parlait pas d'abord

d'un redressement politique, mais bien d'une réforme intellectuelle et morale. Les personalistes, eux, plaident pour une conversion intérieure, ce qui est une autre façon de dire que « le mal est dans l'homme ». L'Action catholique est une entreprise d'évangélisation en terre chrétienne, qui recherche les conditions d'une revitalisation de la foi nécessaire à la transformation profonde de la société en fonction des idéaux de liberté, d'égalité et de solidarité libérés par l'appel d'une émancipation radicale de l'homme. « Les personalistes ne cherchèrent pas tant à réaliser le passage d'un type de régime à un autre, mais plutôt à consolider les fondations sur lesquelles pourrait s'asseoir une authentique révolution personnelle et sociale »<sup>7</sup>. On peut alors parler du personalisme comme une interprétation de la tentation révolutionnaire qui traverse la modernité, mais qui, c'est son originalité, n'est pas d'abord une révolution politique.

Le personalisme aura une audience particulière chez les intellectuels d'ici, notamment par la diffusion ici des thèses de la revue *Esprit*. De *Cité libre* à *l'École des sciences sociales de Laval*, l'imprégnation personaliste est profonde. Meunier et Warren citent ainsi l'appel de fondation de cette dernière :

*Motivée par l'anarchie économie et sociale présente, l'École des sciences sociales, économiques et politiques répond à l'appel pressant de l'Église et au besoin d'une rénovation sociale. Par son ambiance, elle communiquera à ses élèves la science et la formation qui feront d'eux une élite nouvelle au service de notre peuple*<sup>8</sup>.

---

7 P. 43

8 P. 109.

Pour Meunier et Warren, la figure de Dumont est particulièrement révélatrice de cette réconciliation du progrès social avec le christianisme. On retrouvera cependant cette éthique tout autant chez Pierre Trudeau que chez Gérard Pelletier. Car si, selon les personnalistes canadiens-français, il fallait sortir de la grande noirceur, il fallait une certaine idée de la rénovation sociale qu'on se proposait de réaliser. Le régime duplessiste, « clérico-nationaliste » pour reprendre la formule convenue, était à abattre. La corruption minait tant la pratique religieuse que les institutions politiques. À la veille des élections de 1960, le mot d'ordre sera donné par les abbés O'Neil et Dion. La critique de la grande noirceur, d'un Canada français incarnant un idéal chrétien perverti, est une constante de la génération personnaliste. C'est une critique interne au catholicisme, multiforme d'ailleurs. Ainsi, dans les collèges classiques, ce sera Theilhard de Chardin qu'on opposera à Thomas d'Aquin. Dans les mouvements sociaux, ce sera l'Action catholique qu'on voudra substituer aux sociétés nationales.

Pourtant, cette critique est compromise dans ses fondements mêmes. Quelques années suffiront pour dévier le projet de rénovation sociale dans celui d'un Québec bureaucraté, épuisant l'aspiration à la solidarité dans une planification centralisée de services technocratiques. Très rapidement s'impose la gestion scientifique du social. Ici, le propos de Meunier et de Warren s'inspire nettement de Jean-Jacques Simard qui, parmi les premiers, a proposé une critique de la raison « cybernétique ». Ce passage rapide à la bureaucratie centralisée s'explique surtout, par l'incapacité de l'Église à répondre de façon coordonnée et intégrale au mouvement de modernisation qui s'amorçait. Or, l'Église, mi-aveugle mi-hostile, ne s'est pas engagée à travers un projet institutionnel spéci-

fique de modernisation. Très vite, le monopole du changement social coordonné revient à l'État, laissant à l'Église un rôle résiduel. Et l'Église elle-même voit dans l'État le meilleur gestionnaire possible de la question sociale, au point où certains laïcs formés à l'école de l'Action catholique s'engagent dans la bureaucratie d'État en en faisant un nouvel apostolat. L'Église participe à sa marginalisation légitime comme institution et neutralise ainsi sa capacité d'offrir une résistance organisée au mouvement qui se dessine. Fidèle en cela aux encycliques *Mater et Magistera* et *Pacim in terris*, l'Église canadienne-française reconnaît à l'État provincial la première des responsabilités en ce qui concerne la question sociale. « Le temps n'est plus aux croisades des chrétiens-militants ; l'ère des idéologies cède à une ère de gestion « technoscientifique » où compte davantage l'esprit des politiques que l'utopie qu'on cherche à promouvoir à travers les modifications de structures »<sup>9</sup>. Nous avons connu une sortie religieuse de la religion, pour reprendre l'expression des auteurs. La critique du cléricalisme au nom de l'authentique catholicité préparait l'effondrement institutionnel de l'Église.

Les idéaux de la Révolution tranquille, qui avaient fermenté dans les mouvements d'Action catholique, dans plusieurs lieux de pensée, sont « trahis » et c'est vite un sentiment de déception, au mieux d'indignation, qui habite plusieurs anciens militants. La critique interne du catholicisme n'a pas régénéré la foi, mais fait le lit de l'athéisme. L'erreur des premiers révolutionnaires fut de croire que l'homme était nécessairement croyant, et qu'il pourrait y avoir tout à la fois décléricalisation et rechristianisation. En cela, le redressement espéré n'a pas donné autre chose qu'un avachissement.

<sup>9</sup> P. 146.



Dans sa préface, Éric Bédard parle de ce livre comme d'une véritable interprétation de notre passage à la modernité. Nul doute, c'est bien de cela qu'il s'agit. Un fragment d'histoire est proposé à la mémoire collective. La religion, dont on a minimisé l'importance dans notre parcours historique, redevient ici une matrice importante de l'identité canadienne-française. Apparemment inspirés par les idées de Marcel Gauchet sur « le désenchantement du monde, nos auteurs rendent compte finalement du moment charnière où la religion a cessé d'être le principe structurant de la société canadienne-française. L'originalité de leur propos consiste à dire que c'est dans une tentative de reformulation des idéaux de la chrétienté que s'est ici effondrée la chrétienté. « Une sortie religieuse de la religion », comme il est très bien dit.

Reconnaissons l'originalité méthodologique des auteurs. Tenter d'appréhender l'intention à l'origine de l'action, comprendre l'état d'esprit d'une époque et les évidences partagées qu'on peut y reconnaître, est à cent lieues de la critique des idéologies telle qu'on la pratiquait jusqu'à peu, et telle qu'on la pratique encore souvent, dans les cénacles néomarxistes. Pour Meunier et Warren, les idées ne sont plus simplement le reflet d'intérêts de classe, mais correspondent à une intentionnalité personnelle ou collective qu'il s'agit d'interpréter en tant que formulation contingente ou permanente d'un projet culturel ou politique.

Cependant, certaines orientations semblent discutables. L'image d'un Canada français sclérosé parce que conservateur est sous-jacente au propos. Qu'on se rassure cepen-

dant ! Car la religion était *elle aussi* du côté du progrès ! Une frange assez significative, à tout le moins, pour se voir reconnaître un rôle positif dans notre histoire. Ils seront plus nombreux maintenant au décompte des modernes. Si on élargit ainsi le bassin des gens respectables, parce que progressistes d'une manière ou d'une autre, on ne cesse cependant d'associer le conservatisme canadien-français à une forme de crispation identitaire et sociale qui voulait faire du Québec un camp retranché de la réaction. Ceux qui n'ont pas ici, et ailleurs, fait le pari de la modernité sont un peu caricaturés. Il y eut, finalement, des mauvais chrétiens, les conservateurs, et des bons chrétiens, les personnalistes. La religion ne semble finalement les intéresser qu'en tant que foyer d'une éthique sociale. L'Église n'a plus d'intérêt qu'en tant que lieu de formulation d'une doctrine sociale.

Évoquons finalement la question nationale, un peu rapidement escamotée. Peut-être est-elle sous-entendue, ce qui est bien possible, car on se questionne de fait sur le passage de la nation canadienne-française à la modernité, et non sur la nation canadienne-anglaise ou bulgare. En réhabilitant l'explication générale par celle des causes particulières de notre modernité, Meunier et Warren permettent certainement une approche herméneutique de l'histoire nationale qui fait défaut à l'histoire socio-économique contemporaine. Pourtant, une insuffisance demeure. Les personnalistes se sont quand même divisés, finalement, sur cette question fondamentale qui traverse l'histoire du Québec. Entre le fédéralisme et l'indépendance, ce sont deux cadres politiques concurrents qui sont apparus en toute clarté. Cette question n'est pas accessoire. On ne peut esquiver le politique. Ce fut peut-être la grande erreur des personnalistes, d'ailleurs, de croire qu'on pouvait

esquiver la question des institutions par le détour de la conversion intérieure. Nulle intention ici de discréditer cette approche. Mais la question fondamentale du spirituel ne nous dispense pas de poser la question du régime politique.

D'ailleurs, est-ce vraiment par le personnalisme qu'on peut expliquer l'essentiel de la Révolution tranquille ? Il nous semble que celle-ci, par-delà le renversement du régime duplessiste, correspond à une tentative de redressement national, d'affranchissement collectif porté par la sourde mais constante aspiration canadienne-française à l'indépendance politique. L'idée d'indépendance ne disparaît pas après l'échec des insurrections de 1837-38, mais se réfugie alors dans l'intimité de l'âme nationale. Elle est constante dans l'histoire du peuple québécois. Pendant « l'hiver de la survivance », chaque moment qui laissait présager un sursaut collectif la vit réapparaître, comme si elle incarnait finalement ce « vieux rêve d'achèvement » dont nous parle Jacques Beauchemin. Dans les années 20, avec Groulx et l'Action française de Montréal. Avec le tumulte des années 30, dans une forme malheureuse. Dans les années 50, avec Maurice Séguin. Et puis trois mois seulement après l'élection de 1960, avec la fondation du RIN. Le peuple québécois n'a cessé de rêver à une existence pleine dans la souveraineté politique. Cette espérance, transmise de génération en génération, a trouvé des relais à chaque moment de notre histoire. Elle a pu, en 1960, croire enfin propice le moment de son accomplissement. Bien davantage que « le Christ partout », c'est « Maître chez nous » qui rend compte de ce qui se voulait, en continuité avec notre plus profond passé, une entreprise de libération nationale. La question sociale n'en est pas pour autant évacuée. Elle ne rend cependant pas

compte de la trame fondamentale qui traverse l'histoire de notre peuple. Ainsi, l'interprétation personnaliste de l'intentionnalité originaire de la Révolution tranquille est-elle, selon nous, partielle. Elle rend certainement compte du malaise d'une génération à la recherche d'une foi authentique et incarnée, contemporaine de la Révolution tranquille. Mais elle ne rend pas compte de la signification que peut prendre le redressement national de 1960 si on intègre ce moment dans une réflexion attentive à notre condition historique.



Le malaise que semblent partager les auteurs avec les déçus de la Révolution tranquille est perceptible. On sent chez eux une nostalgie de l'espérance, d'un temps où on pouvait encore discerner des possibles. La critique de la modernité ici sous-entendue est celle d'une déshumanisation des structures sociales propre à toute gestion scientifique du social. Si le terme n'était pas usé, on pourrait parler d'un « communautarisme moderne ». D'un personnalisme, simplement, nous répondraient-ils sûrement.

Reste à voir ce que cette interprétation encore en voie de formulation trouvera comme principe de continuité dans l'histoire québécoise. Notre histoire est-elle d'abord religieuse ? Nous en doutons, mais nous laisserons cependant aux auteurs le soin d'étayer cette interprétation avant de rendre compte des intentions qui animent leurs démarches.

Mathieu Bock-Côté

**BÉATRICE RICHARD**

*La mémoire de Dieppe, radioscopie d'un mythe*, vlb éditeur, 2002

Pour avoir fait couler beaucoup de sang, Dieppe ne pouvait s'évanouir dans les méandres du temps sans également faire couler beaucoup d'encre. Soixante ans après le raid, le sujet n'est pas encore tout à fait épuisé. Malgré cela, il est opportun, comme Béatrice Richard le fait dans ce livre, de présenter une analyse rétrospective du débat historiographique traitant de la participation des Canadiens français à la bataille de Dieppe.

Que les amateurs de récits guerriers et sanglants s'abstiennent, on ne retrouvera pas dans cette « radioscopie » une nouvelle version revue et corrigée des événements survenus sur les plages françaises. Bien que l'histoire débute au moment même où la mer se colore du précieux sang *Canadian* et canadien-français, ce sont les événements et les interprétations subséquentes qui intéressent davantage l'auteur.

Traiter de la guerre n'est pas chose aisée au Québec, société marquée dans son imaginaire populaire par les défaites successives (1760, 1837) et par les crises de conscription (1917, 1942) d'une armée qui n'est pas la nôtre. Pour un Canadien français, servir au sein de l'armée est synonyme de collaborer aux forces d'occupation anglaises. L'équation ne se fait peut-être plus aussi facilement aujourd'hui, mais pour un Canadien français ayant servi dans les années quarante et ayant dû subir l'ostracisme des officiers anglais, rien n'était plus clair. Mal perçu par la population et rejeté par les officiers anglais, le soldat francophone n'est pas vraiment un héros adulé de tous. C'est d'ailleurs là une situation fort regrettable.

Comme l'indique Béatrice Richard, Dieppe, dès le moment où les médias font leurs premiers comptes-rendus, n'est déjà plus un simple événement quelconque d'une guerre lointaine, il est devenu un mythe national dont l'évocation est déjà douloureuse et chargée d'émotions. Selon l'auteur : « Au Québec, l'opération prend un visage canadien-français. Malgré leur rôle secondaire sur le terrain, les Fusiliers du Mont-Royal se retrouvent à l'avant-scène médiatique » (p. 48). Cependant, cette vision est orchestrée par les services de propagande fédéraux et vise davantage à créer un « sentiment national » commun et unifié face à l'ennemi et à cacher la mauvaise préparation de l'assaut qui se conclut par un massacre inutile. La réaction des Anglais du Québec sera d'ailleurs fortement hostile à cette déformation de la vérité qui tend à camoufler les actes des régiments anglophones, tout aussi glorieux que les hommes du Colonel Dollard Ménard. Comme quoi le fait de mourir côte à côte face au même ennemi ne réussit pas toujours à enrayer les dissensions nationales.

Le chapitre IV portant sur la « décolonisation » de la mémoire (1960-1979) est l'un des plus intéressants, passant en revue une période peu reluisante dans notre conception de la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale. Après une période partagée entre la reconnaissance timide des héros de Dieppe et la volonté de l'oubli, succède l'époque glorieuse de prise en main de notre destin national par le peuple du Québec qui aura une influence majeure sur la conception que nous nous faisons de Dieppe. Dans cette « décolonisation des esprits », il n'y a guère de place pour ceux qui sont allés mourir bêtement sous les ordres des Anglais. Dieppe redevient pourtant un symbole, utilisé cette fois au profit du

nationalisme québécois, pour représenter les conséquences de vivre sous domination étrangère. En plus d'être utilisé comme nom de cellule par le FLQ, « Dieppe devient un complot contre les Canadiens français » (p. 103). De plus, on commence à révéler le manque de préparation de l'état-major et le caractère profondément inutile du sacrifice des Nôtres. Pour les descendants des soldats, le débat est déchirant, comme le rappelle l'auteur en citant Pierre Vennat, fils d'un soldat mort sur les galets : « Dieppe fut-il un sacrifice inutile ? Par pudeur, je ne désire pas répondre. Je ne voudrais pas que mon père, qui croyait de son devoir d'être là, fût mort inutilement » (p. 104).

Le chapitre suivant de l'ouvrage traite de la « féminisation » de la mémoire de Dieppe, c'est-à-dire la période la plus récente dans le débat historiographique entourant le raid et, plus largement, la participation à la guerre. Cette nouvelle interprétation du rôle des Canadiens français lors de la Seconde Guerre mondiale fait l'objet d'un traitement dévastateur de la part de l'auteur. Relevant l'importance, au cours des années '80 et '90, des œuvres (pièces de théâtre, romans, téléromans, etc.) « mettant en scène des antihéros masculins » (p. 133), elle met le doigt sur le danger des réinterprétations historiques au service des idéologies dominantes actuelles. Ainsi, le sacrifice héroïque du soldat sur les champs de batailles est banalisé, voire à nouveau mis de côté. Certains auteurs, comme celui de *L'ombre de l'épervier*, vont même jusqu'à glorifier l'homme qui se cache, présenté en vainqueur au côté des femmes, alors que les soldats revenant du front sont des aventuriers sans cervelle.

Appliquée au Québec, cette interprétation est lourde de sens, on ne fait plus que critiquer ceux qui sont allés combattre sous les drapeaux du colonisateur, on tourne en ridicule le fait même de lutter, militairement parlant, pour une cause aussi forte que la liberté. Il est parfois dommage de constater combien la volonté de mettre en évidence certains personnages oubliés de l'histoire cède souvent la place à une razzia destructrice du contexte historique global. Consciemment ou non, cet essai écorche les tentatives révisionnistes de certains penseurs, animés davantage par des considérations d'ordres idéologiques plutôt qu'historiques.

Ce livre mérite réflexion. Même ceux qui ne sont pas passionnés par les affaires militaires y trouveront là un sujet majeur de notre histoire nationale et aborderont, de biais, le thème de la dualité identitaire (Canadien/Québécois) et les effets qu'elle peut avoir sur la perception de notre histoire propre. Dans un même sens, la pensée nuancée qu'énonce Béatrice Richard sur le rapport entre histoire et mémoire est une bouffée d'air frais dans une discipline (l'histoire) malheureusement sclérosée par une vision socio-économique souvent réductrice. L'histoire de la guerre (par exemple) ne peut se résumer au décompte des soldats en présence, mais doit plutôt tenir compte de l'imaginaire populaire et des perceptions, même mythiques, qu'on se fait des événements passés. Béatrice Richard fait-elle partie de cette frange d'historiens pour qui l'histoire est organique, contextualisée et liée à une collectivité humaine particulière ? Nous le souhaitons vivement.

Guillaume Ducharme

**PIERRE SERRÉ**

*Deux poids, deux mesures, l'impact du vote des non-francophones au Québec*, VLB éditeur, 2002, 266 p.

On dit de notre mode de scrutin qu'il a pour principale vertu la simplicité. Le problème est que les gains en simplicité qu'il procure se dissipent rapidement dans la complexité des distorsions qu'il induit. Docteur en sciences politiques à l'Université de Montréal, Pierre Serré examine depuis déjà plusieurs années le visage tordu de notre mode de scrutin. Ce qui l'intéresse plus particulièrement, c'est l'impact du vote des non-francophones au Québec au cours des trente dernières années, c'est-à-dire depuis l'apparition du Parti québécois.

Il est difficile de discuter du vote linguistique sans tomber dans les clichés et les accusations. Les démocrates reconnaissent à chacun la valeur de son vote, son droit à faire pencher la balance de son côté. Il serait cependant naïf de se cacher derrière cette pudeur démocratique et d'éviter ainsi d'analyser la manière dont notre mode de scrutin transforme les préférences des citoyens en représentation et, finalement, en pouvoir politique, car c'est bien de cela dont il est question. Si tout le monde a le droit de faire pencher la balance de son côté, il est des balances qui penchent plus facilement d'un côté que de l'autre : [Notre] *mode de scrutin est l'un des modes de représentation les plus susceptibles d'engendrer des distorsions entre les voix exprimées et les sièges accordés à chaque parti* (p. 14), nous dit-il avec raison.

L'intuition de Serré est très simple : le vote massif des non-francophones en faveur du Parti libéral du Québec, de pair

avec les distorsions induites par notre mode de scrutin majoritaire, entraîne la sur-représentation des non-francophones dans ce parti et leur permet de jouer un rôle déterminant dans la définition d'un des deux pôles fondamentaux de la vie politique québécoise.

### **Les sièges sûrs et les cabinets libéraux**

Le côté le plus tordu de notre mode de scrutin se manifeste principalement dans le fait qu'il permet l'apparition de « sièges sûrs » pour le PLQ dans un bon nombre de circonscriptions montréalaises, ce qui entraîne la création de liens privilégiés entre ce parti et la clientèle non francophone. Un des volets les plus intéressants du travail de Serré est sans doute l'analyse des seuils linguistiques dans la région montréalaise, à savoir à quel moment le nombre de non-francophones dans une circonscription est-il suffisant pour que l'élection d'un député péquiste devienne impossible ? Serré établit que le seuil linguistique aux élections provinciales varie entre 72 % (lors de la victoire du PQ en 1976) et 89 % (lors de la victoire libérale de 1985) et se maintient généralement autour de 80 % (comme en 1998). C'est-à-dire qu'en 1998, aucune circonscription comptant moins de 80 % de francophones n'a élu de député péquiste.

On connaît depuis longtemps l'existence des sièges sûrs et le rôle qu'ils jouent dans la dynamique du PLQ. Ce que le livre de Serré nous permet de faire, c'est de mieux mesurer l'ampleur du phénomène. Il détermine l'impact du vote monolithique des non-francophones à différents niveaux : Si les non-francophones représentent 15 % de l'électorat, ils comptent pour environ 30 % de la clientèle libérale et jouent

un rôle significatif dans l'élection de 73 % des députés libéraux. Pour plus d'un député libéral sur deux (53 %), c'est le vote des non-francophones qui permet de renverser le vote des francophones (majoritairement péquiste).

Serré ne se penche pas uniquement sur la représentation à l'Assemblée nationale, il transporte son analyse là où ça compte vraiment : la distribution des portefeuilles. Il découvre ainsi qu'en moyenne un ministre libéral sur deux (49 %) était élu dans une circonscription où le vote des non-francophones renversait le vote des francophones et que trois ministres libéraux sur quatre (75,5 %) étaient élus dans des circonscriptions où le vote des non-francophones était significatif (5 % et plus). Si on réduit notre analyse aux huit ou neuf ministres libéraux les plus importants, on constate que les non-francophones jouent un rôle dans l'élection de 91 % de ceux-ci et qu'ils renversent le vote des francophones dans 53 % des cas.

### **Le centre-ville de Montréal, bastion péquiste et souverainiste qui s'ignore ?**

Parmi les conclusions de Serré qui ne manqueront pas de nous surprendre, il y a sans doute celles découlant de l'analyse des lignes de force des partis québécois et libéral dans la région montréalaise en fonction des groupes linguistiques. Contrairement à la « sagesse populaire », qui nous indique que les principaux bastions péquistes de la région montréalaise se trouveraient dans les quartiers francophones situés dans l'est de l'Île, Serré nous démontre que c'est plutôt au centre-ville de Montréal et dans les quartiers situés

autour du mont Royal que se trouvent les principales lignes de pénétration du Parti Québécois chez les francophones.

Serré nous invite donc à nous méfier de la « lecture superficielle » des résultats électoraux qui mesure la force d'un parti à l'ampleur de ses majorités électorales. C'est en décomposant les résultats en fonction de la composition linguistique des circonscriptions que l'on découvre que le succès du PQ chez les francophones est plus fort au centre-ville de Montréal que partout ailleurs au Québec. Serré explique cette donnée par la polarisation du vote aux surfaces de contact entre les groupes linguistiques. L'intuition populaire selon laquelle le Parti québécois et l'option souverainiste ne sont pas très populaires au centre-ville de Montréal est une illusion d'optique causée par notre mode de scrutin. Il en est ainsi parce que celui-ci jette dans l'apesanteur le vote des francophones les plus souverainistes et les plus péquistes.

### **Apprendre à haïr notre mode de scrutin**

Le livre de Pierre Serré nous donne les outils théoriques pour formaliser une intuition de plus en plus répandue chez les souverainistes : le système majoritaire est en partie responsable du blocage du Québec sur le plan constitutionnel. Le vote en bloc des non-francophones leur assure une place privilégiée à la tête du PLQ, contribuant ainsi à marginaliser la place des nationalistes autonomistes au sein de ce parti.

Comme le mentionnait déjà Pierre Serré en 1999 dans cette même revue : *Cette prépondérance des non-francophones au sein du PLQ équivaut à la mainmise sur l'un des pôles définissant le cadre de légitimité à l'intérieur duquel évoluent les acteurs*

politiques et l'électorat. Elle leur permet d'intervenir de manière déterminante tant en ce qui a trait aux principaux problèmes qu'aux priorités retenus des autorités gouvernementales<sup>10</sup>. En d'autres mots, les distorsions introduites par le mode de scrutin majoritaire font en sorte que le *fédéralisme radical*, courant largement minoritaire chez francophones, devienne la position officielle du PLQ. Le mode de scrutin majoritaire entraînerait donc la marginalisation systématique des nationalistes modérés à l'Assemblée nationale.

On peut facilement s'imaginer ce qu'aurait été l'histoire récente du Québec si un tel frein n'avait pas été apposé au mouvement souverainiste québécois. Un mode de scrutin proportionnel aurait historiquement permis aux nationalistes modérés du PLQ de s'allier aux souverainistes du PQ et, vraisemblablement, de rejeter massivement le cadre fédératif canadien. À l'inverse, le mode de scrutin majoritaire a permis au Parti libéral d'adopter la ligne dure de ses éléments les plus radicaux : Daniel Johnson, John Parisella, Robert Bourassa et maintenant Jean Charest, autant de politiciens pour qui la Fédération canadienne est une fin en soi.

Si une réforme du mode de scrutin permettait de faire resurgir l'autonomisme modéré chez les francophones, elle donnerait également aux communautés non francophones du Québec la possibilité de se libérer de l'emprise des « barons communautaires ». Le rejet massif de l'option souverainiste chez les non-francophones les oblige à vivre dans un monde de « scrutin à l'albanaise ». La mise en place d'un scrutin proportionnel permettrait de surmonter l'apparente unité des non-francophones en autorisant la dissension à s'exprimer.

10. Pierre Serré, *La souveraineté interdite*, *L'Action nationale*, avril 1999.

### Est-il trop tard pour la proportionnelle ?

La transformation massive des intentions de vote survenue à la suite de la « montée de l'ADQ » nous donne une raison supplémentaire d'examiner les effets déformants de notre mode de scrutin. Le cadre d'analyse proposé par Serré s'applique à une situation de lutte entre le PQ et le PLQ, où le vote des non-francophones est polarisé en faveur du PLQ. Que pouvons-nous dire des distorsions qui seront induites par notre mode de scrutin au terme de la lutte à trois qui surviendra aux prochaines élections ? Le PLQ sera-t-il balayé des régions ? L'ADQ parviendra-t-elle à percer le vote des non-francophones ? Le PQ parviendra-t-il à se faufiler entre les deux ? On n'en sait rien, sinon que la volonté générale des Québécois risque d'être déformée au point de n'être plus reconnaissable. Peu importe le résultat des prochaines élections, les distorsions qui surgiront mettront en doute la légitimité du vainqueur et limiteront la capacité d'action du futur gouvernement.

Est-il trop tard pour introduire des éléments de proportionnalité dans notre mode de scrutin ? Non. Je dirais même que la montée de l'ADQ et la nouvelle lutte à trois viennent créer un contexte particulièrement favorable à l'instauration de la proportionnelle. Avec la nouvelle donne politique, des élections avec un mode de scrutin majoritaire représenteraient un risque considérable pour chacun des trois partis. La montée de l'ADQ auprès de la droite francophone augmente le risque pour le PLQ de se retrouver isolé chez les non-francophones. De son côté, le PQ risque d'être carrément rayé de la carte alors que l'ADQ, malgré la faveur des sondages, est bien consciente que son succès repose en bonne partie

sur la spéculation. Comme on peut le voir, la fin de l'histoire est encore bien incertaine et de nombreux revirements demeurent possibles. Le PQ peut jouer la carte de la crédibilité face à ses adversaires, alors que les libéraux n'ont pas encore perdu l'espoir d'effectuer un retour auprès de la droite francophone.

Dans ce contexte, l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel permettrait d'assurer à chaque parti une représentation respectable (autour de 30 %) et empêcherait la mise en place d'un gouvernement dont la capacité d'action serait extrêmement limitée. Avec le déséquilibre fiscal et la diminution de la marge de manœuvre de l'État québécois, l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement faible pourrait avoir des conséquences extrêmement fâcheuses. En revanche, on peut penser qu'un mode de scrutin proportionnel permettrait de réduire l'importance dans l'espace public de certaines positions extrémistes (comme le fédéralisme radical) et renforcerait la capacité de l'Assemblée nationale et du Gouvernement du Québec à s'opposer à l'entreprise centralisatrice du Gouvernement fédéral.

Benoît Dubreuil, étudiant à la maîtrise en philosophie à l'Université de Montréal

### **JEAN-CLAUDE CHARVOZ**

*Les Francoricaïns*, Montpellier (Québec), Écrits des Hautes Terres, Coll. « Résistance », 2002, 290 p.

L'auteur est originaire de Savoie, docteur ès Lettres et linguiste, directeur de l'Institut lyonnais pour la diffusion de la langue française, doyen de l'Université francophone inter-

nationale de Lyon, etc. C'est un livre consternant sur ses compatriotes qu'il nous propose. Les Francoriciens, ce sont les Français qui sont tellement américains, ou américanisés, qu'on ne sait plus comment les appeler. Dans son carnet qu'il tient tout au long de l'année 2002, l'auteur dresse la description de cette démission aussi décevante qu'incompréhensible.

La maladie atteint la langue des journaux, de la télévision, des médias en général et de la publicité, particulièrement les sociétés d'État, la fonction publique. Air France impose l'anglais à ses pilotes et à ses contrôleurs aériens (p. 89). On emploie des mots anglais comme si le français était une langue morte. Cette anglomanie envahissante atteint des proportions invraisemblables. Il faut voir tous les exemples que nous fournit l'auteur pour prendre conscience de la gravité de la situation. « À la face du monde, écrit-il, la France crache sur sa langue et renie son patrimoine » (p. 157).

Mais ce n'est pas seulement la langue américaine qui fascine les Français, c'est la culture américaine, la manière de vivre américaine, les modes américaines. Tout ce qui est américain jouit d'un prestige incomparable. « Il n'est d'important que l'Amérique et les Américains » (p. 43). Tout ce qui se fait aux États-Unis est, aux yeux d'une grande majorité de Français, merveilleux. Pourtant, en ce qui concerne la santé, par exemple, on sait que le système français, selon l'avis de l'OMS, est le meilleur au monde. Les États-Unis arrivent en 37<sup>e</sup> place (p. 134). On sait qu'au pays de l'Oncle Sam, une forte proportion de citoyens vivent sous le seuil de la pauvreté, que la violence y règne davantage que dans la plupart des autres pays au monde.

Comment peut-on expliquer qu'un pays comme la France, qui a une grande culture, universellement reconnue, soit à ce point fasciné par un pays jeune et assez mal dégrossi comme les États-Unis ? On dirait que la France a perdu la conscience de son identité. La grande majorité des Français, par exemple, se disent Européens d'abord, alors que les Anglais, les Allemands, les Danois et tous les autres peuples d'Europe sont d'abord eux-mêmes et Européens en second lieu (p. 116). L'allemand est la première langue parlée en Europe et le français la seconde. Or les Français semblent trouver normal que l'anglais soit la langue de la communauté européenne (p. 153).

Il semble que pour beaucoup de Français, la vie internationale se passe en anglais, c'est-à-dire en américain. Les États-Unis sont la puissance la plus forte, ils arbitrent la « mondialisation ». Leur propagande porte tous ses fruits. Ils réussissent à se faire passer pour le pays de la liberté alors qu'ils sont le pays le plus brutal au monde. L'impérialisme américain s'impose à toute la planète et les Français s'y soumettent sans protester. La mondialisation, ce n'est pas la réciprocité des échanges, c'est la forme mondiale de l'expansion américaine. « Les cowboys appartiennent à notre culture, leur culture ignore nos chevaliers » (p. 137). Le 18 août, l'auteur note dans son carnet : « Un des plus anciens et plus prestigieux cinémas de Paris, le Rex, pour ses 10 salles, affiche 10 films américains » (p. 170).

Il faut bien comprendre que l'invasion des réalités internationales par la langue anglaise n'est pas un phénomène spontané qui serait l'effet d'une situation mondiale nouvelle. Bien au contraire. Des personnes influentes, des institu-

tions prestigieuses militent en faveur de l'expansion de l'anglais. David Rothkopf, ancien responsable de l'administration Clinton, affirmait : « Il y va de l'intérêt économique et politique des États-Unis de veiller à ce que, si le monde adopte une langue commune, ce soit l'anglais » (p. 190). L'auteur rapporte qu'à l'aéroport de Copenhague, « un passager est éconduit par Air France, car le dit passager s'exprimait en français chez Air France » (p. 67).

Peut-on espérer que la France se ressaisisse un jour et comprenne que la langue française est la fine fleur de sa culture et de sa civilisation, et mérite d'être aimée et défendue contre les atteintes d'une certaine « mondialisation » ?

Paul-Émile Roy

#### **MAUDE BARLOW ET TONY CLARKE**

*L'Or bleu/L'eau, nouvel enjeu stratégique et commercial*,  
Préface de Louise Vandelac, Montréal, Les Éditions du Boréal,  
2003, 390 p.

On se bat pour l'or noir. On se battra pour l'Or bleu. L'eau est incontestablement la ressource la plus précieuse de notre planète, sans eau, pas de vie, pas de croissance et pas de développement. Or l'eau se raréfie graduellement et la menace d'une pénurie mondiale en fait un enjeu stratégique et commercial. L'eau pourrait être la source de la plus grave crise écologique, économique et politique du XXI<sup>e</sup> siècle, affirment les environmentalistes canadiens Maude BARLOW et Tony CLARKE dans leur ouvrage sur l'Or bleu. Cette crise serait pire que celle du pétrole parce que l'eau est source de VIE et que sans elle plus rien n'est possible.

Pour le commun des mortels dont je suis, les problèmes de l'eau proviennent de la pollution des lacs, des fleuves, des cours d'eau et des océans par l'agriculture, les industries et le commerce des produits toxiques ce qui entraîne une forte consommation d'eau embouteillée et la nécessité d'acheminer l'eau vers les pays qui ont soif par pipelines, super-containers ou cargos qui traînent des icebergs ou d'immenses sacs de plastique remplis d'eau douce. On se rassure avec la conviction que le Québec avec ses 500, 000 lacs, son fleuve Saint-Laurent et ses magnifiques rivières est pour toujours à l'abri de la crise mondiale de l'eau. N'est-ce pas là faire l'autruche ? se cacher la tête dans le sable pour ne pas voir ?

Le livre fait le point sur la destruction de cette ressource vitale et non renouvelable. La préface de l'édition québécoise (Boréal) ajoute à l'édition française (Fayard) la perspective d'ici et fait bien ressortir le peu de cas que les Canadiens font de l'expérience québécoise en matière de gestion, de protection, de préservation, de distribution et de partage de l'eau. L'édition portugaise pour sa part a été présentée *de vivo* au Forum social (23-28 janvier 2003) de Pôrto Alegre. C'est un véritable cri du cœur, un cri d'alarme et un appel « eau secours ». Les notes, références et adresses électroniques de sites Internet citées à la fin du livre témoignent du sérieux de l'étude. L'argumentation est solide, irréfutable.

La crise provient de la privatisation insidieuse, de la marchandisation de cette ressource au profit de quelques entreprises transnationales soutenue par la BM, le FMI et l'OMC et cela au détriment de populations entières qui commencent à peine à comprendre ce qui se passe et à se révolter.

Les causes sont bien identifiées : la destruction systématique des écosystèmes, la surexploitation des nappes souterraines d'eau à un rythme deux fois supérieur à celui du renouvellement naturel, l'utilisation d'énormes quantités d'eau pour l'industrialisation tout azimuts, le développement de l'agriculture extensive, ou pour l'exploitation des sables bitumineux en Alberta.

On dénonce la consommation domestique irresponsable des pays du Nord (lavage du véhicule récréatif, arrosage de pelouses, terrains de golfs, piscines, gaspillage dû à la capacité démesurée de millions de chasses d'eau de toilettes, etc.). Le ministère de l'Environnement du Québec nous apprend, par exemple, que le Québécois consomme en moyenne 400 litres d'eau par jour alors que c'est 200 au Royaume-Uni, 150 en France et 137 dans le monde. Il y a de quoi réfléchir et vouloir passer à l'action le plus tôt possible.

Les grands lacs canado-américains sont à l'agonie (p. 64) et le fleuve Saint-Laurent est si pollué qu'on ne s'y baigne plus et qu'il empoisonne le béluga et plusieurs autres espèces marines. Le Danube, la Volga, l'Amazone, le Congo, le Niger, le Nil, le Gange, le Yang-tseu-kiang, le Rio Grande, le Mississipi, le Yukon, tous les grands fleuves nourriciers sont imbuables. L'aquifère d'Ogallala, dans l'Ouest États-Unis, est épuisé par l'irrigation. Le niveau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent baisse. Lacs et mers s'assèchent et disparaissent comme par exemple la mer d'Aral en Russie ou le lac Tchad en Afrique centrale.

La construction des barrages pour « produire de l'hydroélectricité, faciliter la navigation, créer des réservoirs pour les

villes et l'irrigation, et maîtriser les crues » (p. 81-82), déplace des millions de citoyens, détruit l'environnement et les écosystèmes naturels en libérant des métaux toxiques comme le mercure à la Baie James (responsable de la maladie de Minamata). La décomposition des matières organiques submergées provoque la prolifération de bactéries nocives pour la santé humaine particulièrement en Afrique et en Amérique latine. Des désastres de pollution comme celui de Walkerton, Ont. avec la bactérie *E. coli*, se comptent par centaines dans les pays en émergence. En Chine 80 % de la population boit de l'eau contaminée. En Inde on se baigne religieusement dans un Gange sacré certes mais ultra contaminé.

Le livre déclenche l'« alerte rouge sur cette « planète en danger » où des peuples et des pays « meurent de soif ». Déjà plus de 3 milliards et 1/2 d'êtres humains n'ont pas suffisamment d'eau potable et de services sanitaires. En 2025, la population mondiale souffrira terriblement d'une pénurie d'eau potable. Cinq des 8 milliards d'êtres humains qui connaîtront un terrible génocide hydrique à nul autre comparable, à cause de la bêtise et de la cupidité humaines, de la consommation démesurée et de l'exploitation mercantile de l'eau. Déjà chaque jour, nous rappelle en préface la sociologue Louise VANDELAC de l'UQAM, plus de 11 000 enfants meurent dans le monde à cause d'un manque crucial d'eau potable, plus que trois fois le nombre de victimes de l'attentat du 11 septembre 2002.

« L'or bleu » est un ouvrage fondamental qui raconte aussi la belle histoire de l'eau, son importance pour la vie, pour la Nature et pour tous les peuples de la Terre. Les peuples

autochtones l'ont compris bien avant que la civilisation occidentale ne vienne perturber l'équilibre fragile de leur milieu. Sans Eau, sans Terre et sans Soleil, nous ne sommes plus rien.

Le drame de l'eau est lié au fait que, sous l'influence de l'idéologie néo-libérale on en vient à considérer l'eau comme une marchandise, une ressource que tout entrepreneur est en droit d'exploiter et de commercialiser. « La trinité impie », soient l'OMC, la BM et le FMI (cf. p. 294) et les transnationales du « cartel de l'eau » servies par les barons mafieux des entreprises multinationales, les seigneurs mondiaux de l'eau qui n'ont que le seul profit en tête, s'approprient ce bien collectif sans aucun égard pour les populations et sans se soucier de la conservation et de la préservation des ressources hydriques. Or, avoir accès à l'eau est un droit humain, un droit fondamental. L'eau fait partie du patrimoine de l'humanité tout entière et les stratégies politiques ont ignoré ce fait fondamental. L'homme a droit à la vie, donc à l'EAU.

L'eau douce ne peut et ne doit être ni privatisée, ni transformée en marchandise. Elle doit absolument être exclue de tout accord international ou bilatéral, présent ou futur, en matière de commerce et d'investissement. C'était l'exigence de l'ex-premier ministre du Québec Jacques PARIZEAU, dans le cadre de l'ALÉNA et de la ZLÉA. C'est celle de la grande Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, *Eau Secours* ([www.eausecours.org](http://www.eausecours.org)), représentant plus de 3/4 de million de personnes au Québec.

Au contraire, en vertu du chapitre 7 de l'ALÉNA, les Américains pensent qu'ils ont le droit d'acheminer l'eau

canadienne chez eux par pipeline, comme si la souveraineté canadienne n'existait pas (cf. p. 112). On mesure la portée dramatique de traités comme l'ALÉNA et la ZLÉA et des accords de l'OMC qui affirment que tout est marchandise, y compris l'eau, et que rien ne doit s'opposer à sa vente et à son exportation par la sacro-sainte entreprise privée, sous peine de sanctions, de représailles économiques et de poursuites judiciaires.

À l'ère de la mondialisation, les géants de l'eau que sont Vivendi Universal et Suez (70 % du marché à eux seuls) ainsi que Thames Water, Bechtel et Enron (ce géant aux pieds d'argile) et quelques autres font leurs quatre volontés et dictent leur loi, la loi du profit aux États et aux gouvernements. Des populations entières sont prises en otage par ces pieuvres géantes, qui s'emparent des réseaux de distribution et des réseaux d'exportation. En conséquence, les populations paient de plus en plus cher pour l'eau et obtiennent de moins en moins de services en retour.

La France et la Grande-Bretagne souffrent déjà de ces privatisations qui poussent leurs tentacules en Argentine, Bolivie, Corée, Japon, Allemagne, Hongrie, Afrique du Sud, etc. Les multinationales se précipitent sans vergogne pour exploiter le filon. C'est la ruée vers l'or bleu ! Une ville comme Montréal n'est pas à l'abri d'une mainmise de l'entreprise privée sur les services de distribution de l'eau. Un jour, on aura peut-être l'idée de privatiser et de vendre de l'air pur. Le politique doit réagir.

Dans la dernière partie, les auteurs BARLOW et CLARKE, qui ont déjà produit « La bataille de Seattle », un livre paru

également chez Fayard en 2002, proposent des solutions et donnent des armes à ceux qui veulent confondre et arrêter les coupables. L'avant-propos qui mettait de l'avant un projet de « Traité de partage et de protection des réserves d'eau douce de la planète » qui a été discuté à Vancouver en 2001 est repris à la fin de l'ouvrage sous forme de décalogue.

En définitive, la solution à la crise passe par la mobilisation des populations. Des citoyens se rassemblent pour lutter contre le vol et défendre leur droit à l'eau. Certains coups d'éclat font école. À Cochabamba (Bolivie), à Grenoble en France, au Ghana ou en Uruguay et même à Vancouver, les populations se sont révoltées et ont contesté publiquement et devant les tribunaux ces façons de faire reliées à la privatisation et à la mainmise des entreprises.

Un peu partout les guerriers de l'eau se mobilisent. Le Sierra Club, les Amis de la Terre, le Blue Planet Project de Vancouver, ce nouveau mouvement international issu de la société civile, axé sur la protection de l'eau partout dans le monde [www.canadians.org](http://www.canadians.org), appuient et diffusent le Manifeste de l'eau et le contrat mondial qui y est associé, un manifeste courageusement écrit par le spécialiste mondial de l'eau, l'Italien Riccardo Petrella. Des croisades s'organisent pour sauver des cours d'eau. Au Québec des citoyens s'opposent à la construction de mini-barrages hydroélectriques. En Inde et en Amérique latine, ils ont procédé à la démolition de barrages.

Jean CHAREST du parti libéral du Québec et ses barons financiers à l'appétit vorace devraient lire ce livre pour comprendre les conséquences de la reprise des constructions de

mini-barrages hydro-électriques qu'il préconise contre la volonté des populations riveraines.

Espérons que le nouvel Observatoire sur la mondialisation saura diffuser toute l'information nécessaire à ce sujet. L'eau appartient au patrimoine commun. Elle doit être respectée et répartie équitablement pour redevenir source de PAIX et de VIE. Elle doit être par le public et par les gouvernements.

L'ouvrage propose un « décalogue » pour la préservation et la conservation de l'eau et pour sa distribution juste, équitable et durable. Il faut donc : « 1- rédiger une « convention relative au minimum vital d'eau » ; 2- établir des « conseils locaux de gestion de l'eau » ; 3- préconiser « des lois nationales sur la protection de l'eau » ; 4- nous opposer au commerce de l'eau ; 5- soutenir le mouvement de lutte contre les barrages ; 6- résister au FMI et à la BM ; 7- défier les barons de l'eau ; 8- examiner la question de l'équité à l'échelle mondiale ; 9- promouvoir le Projet de Traité de partage et de protection des réserves d'eau douce de la planète, et 10- appuyer une convention mondiale relative à l'eau. » (p. 339).

Les gouvernements devront faire leur part avec fermeté, chez eux comme dans les institutions internationales y compris l'OMC. Ils ne la feront que sous la pression des sociétés civiles mobilisées pour affirmer les grands principes fondamentaux et exiger leur application. La crise de l'eau est soluble. Le livre de BARLOW et CLARKE montre l'urgence de nous mettre à la tâche. Tous ceux qui ont à cœur d'éclairer la conscience mondiale doivent se faire un devoir de lire ce livre.

Jean-Louis Bourque

**JEAN-CHRISTIAN PLEAU**

*La Révolution québécoise*, Fides, 2002

Dans le répertoire des expressions linguistiques traditionnellement chéries par l'usage courant, celle de « Révolution tranquille » a la cote. On peut supposer que pour certains, elle initie un bref et confus élan de nostalgie. Pour d'autres, spécifiquement pour les moins de trente ans qui ont vu le jour alors que l'époque dont ils ne connaissent que le nom s'apaisait ou s'éclatait peu à peu, elle pourrait se résumer aux quelques traces de mémoire qu'ils y ont découvertes. Mais la force initiale de l'expression, celle qui peut-être la destinait à la pérennité qu'on lui connaît mais qui se trouve aujourd'hui dans un surprenant état d'affadissement, tient plus qu'on ne semble vouloir se rappeler au paradoxe qu'elle porte comme une vérité à notre horizon historique : dans quelle parcelle, même la plus discrète, pourrions-nous imaginer surprendre ne serait-ce qu'un soupçon de tranquillité lorsque l'urgent, l'impératif et le radical occupent déjà tant de place dans ce que nous supposons en concevant la révolution ?

*La Révolution québécoise*, dernier essai de Jean-Christian Pleau, remonte habilement au point où l'espoir d'une révolution était encore, dans l'esprit des intellectuels québécois, incompatible avec l'idée d'une issue qui ferait dire de toute une époque qu'elle ne serait non pas explosive ni absolue mais... tranquille ! Le contraire aurait naturellement été pour eux l'équivalent d'un échec.

L'essai de M. Pleau revoit les pensées d'Aquin et de Miron au sein de la petite famille intellectuelle québécoise, en plein tournant des années soixante, avec une intention bien éloi-

gnée de celles qui ont motivé les études menées jusqu'à présent sur leurs œuvres. L'aspect politique de leur travail littéraire et l'importance qu'y accordaient leurs contemporains ne sont souvent considérés aujourd'hui que comme des indices faibles, voire négligeables de leur pensée créatrice, qui ne contribueraient que très peu à une meilleure compréhension de leurs œuvres. M. Pleau ne tente pas uniquement de reconnaître la dimension politique pour permettre un nouvel éclairage des qualités littéraires de quelques-uns de leurs grands textes ; il plonge au cœur du contexte historique et politique québécois du début des années soixante pour y faire ressortir le lien inextricable entre ces deux figures majeures de l'époque et le rôle qu'elles ont joué dans le paysage politique qui se dirigeait peu à peu vers la nécessité d'une recomposition.

La première partie de l'essai, « La fatigue d'Hubert Aquin », s'ouvre avec une étude qui nous pousse d'emblée à une reconsidération de la pensée politique d'Aquin. La lucidité avec laquelle il envisageait les différents enjeux d'une position nationaliste comme seule conséquence cohérente d'une critique de tout ce qui constituait et perpétuait la « Grande Noirceur », apparaît formellement dans un débat de 1962, tenu autour de la question du nationalisme, opposant Aquin, alors rédacteur de *Liberté*, à Pierre Elliott Trudeau, journaliste de *Cité Libre*.

*La nouvelle trahison des clercs*, texte de Trudeau écrit en réaction à un premier texte d'Aquin et joint au grand bonheur du lecteur en appendice à la fin du volume<sup>11</sup>, fait d'abord l'objet d'une explication minutieuse. M. Pleau n'hésite pas à par-

11 Il en va de même pour tous les textes à l'étude dans l'essai.

courir plusieurs stratégies argumentatives organisées par Trudeau lui-même ou empruntées à ses penseurs favoris, certaines échappant de peu à la grossièreté et d'autres s'alliant plus joliment avec quelques subtilités, mais toutes lui servant à édifier les premiers fondements de sa position face au nationalisme et, plus généralement, face au Canada aux prises avec les Canadiens français du Québec. À cet article, Aquin répondra par un véritable rugissement intellectuel qui n'aura curieusement que peu d'écho dans les sphères de l'intelligentsia québécoise ; c'est dans la jeune revue *Liberté* qu'Aquin publiera son article au titre à l'éloquence troublante : « La fatigue culturelle du Canada français ». L'étude pointue et détaillée qu'en fait M. Pleau nous met directement face à l'intention d'Aquin, cherchant à faire prendre conscience de la menace qui guette les peuples minoritaires non vigilants, risquant de basculer dans une anémie culturelle, signe ultime de la domination achevant son englobissement. L'édifice conceptuel d'Aquin est rejoint dans tous ses détails par le travail de M. Pleau qui ne manque pas de renvoyer à des références appartenant à une multitude d'horizons : philosophiques, historiques, sociologiques, politiques. L'avant-gardisme et la lucidité de la pensée politique d'Aquin ressortent donc avec vigueur de la première partie de l'essai, parallèlement à la mise en évidence de son originalité intellectuelle l'éloignant considérablement de la pensée bourgeoise d'un Trudeau complaisant, « doublé sur sa gauche » par un discours qui s'étendait avec souplesse et assurance dans le cours de l'époque.

Si la deuxième partie de l'essai poursuit un but semblable à celui de la première, mais cette fois en prenant la poésie de Gaston Miron pour en montrer l'indéniable caractère poli-

tique, la méthode de M. Pleau s'y développe d'une façon fort différente. L'analyse que l'on trouve dans « Miron en état d'émeute », porte principalement sur un seul poème de Miron, *L'homme agonique*. M. Pleau en suit tous les indices donnés dans la forme et le sens, susceptibles d'aider à retracer les préoccupations politiques du poète. On a affaire ici à un riche exercice historique et littéraire qui sait repérer les ambiguïtés du style de Miron pour leur redonner une clarté reliant de façon évidente le désir de révolution de Miron, écrit à l'intérieur même du poème, et le désir de révolution naissant dans une partie de la nation québécoise.

Finalement, l'impressionnant travail de M. Pleau nous oblige à admettre, au terme de la lecture de l'essai, que le défi fixé au départ est admirablement relevé. L'importance de la dimension politique pour les deux auteurs, à l'intérieur même de leurs œuvres, mais aussi à l'intérieur de la société québécoise du début des années soixante, se révèle incontestable. Avec élégance, M. Pleau réussit à encadrer et à préciser certains éclats de leur pensée qui jettent sur la société québécoise contemporaine une ombre de déjà-vu ; en effet, certaines problématiques actuelles évitant de peu l'asphyxie gagneraient à se retourner vers des œuvres puissamment originales, d'une pertinence qui nous laisse souvent pensifs sur l'évolution de quelques-unes de nos politiques. Ces œuvres ont certainement traversé leur époque et atteint la nôtre grâce à leur richesse artistique, mais elles ne se sont pas vidées pour autant de leur profondeur politique. Ne pas reconnaître cet apport, ne pas s'y référer même, c'est nous plonger encore une fois dans le risque d'une nouvelle cécité.

Andrée-Anne Gratton

**ROLAND ARPIN**

*Territoires culturels*, Montréal, Bellarmin, coll. L'essentiel, 2002, 297 p.

« *Un épisode social important bouleversera le Québec au cours des prochaines années. Ce sera la fin de sa gouverne par des dirigeants issus de la filière des collèges privés* » nous dit Roland Arpin dans un ouvrage qui assurément contribue d'ores et déjà à nourrir la réflexion sur le sens et la portée du changement de la garde qui s'annonce. Artisan de plusieurs des réalisations les plus fécondes de la modernisation du Québec, Roland Arpin donne dans cet ouvrage un témoignage éloquent de ce qu'il y a de meilleur dans la culture de l'administration publique québécoise. Haut fonctionnaire qui s'est illustré par la préoccupation qu'il a toujours eue de ménager, sans manquer à son devoir de réserve, des ouvertures sur la place publique à des débats que les réflexes bureaucratiques auraient eu tendance à garder en vase clos, l'auteur nous offre un recueil d'articles fort utiles pour comprendre certains des enjeux fondamentaux qui ont marqué l'entreprise de modernisation de l'État du Québec et ses impacts sur notre société et sa façon de se penser, de se projeter.

Insistant pour situer son ouvrage dans une préoccupation qu'il maintient toujours sous le signe de l'action, Arpin est moins soucieux d'inventaire qu'en quête de sens, toujours à la recherche des voies de l'avenir : « ... j'ai eu la chance de vivre la transformation du Québec, depuis les années 1960 jusqu'à maintenant. Ce qui m'intéresse, c'est l'avenir, c'est le développement fulgurant de notre société. Réflexion – action – réflexion : tel est le mouvement que j'ai toujours privilégié et qui donne à ces pages un certain éclectisme que je ne saurais nier »

(p. 9) La diversité des sujets (langue, urbanisme, muséologie, spiritualité, etc.) abordés ne reflète pas seulement l'immense appétit de connaître que l'on sent à chaque page de cet ouvrage, elle témoigne aussi de l'étonnant parcours d'un homme que sa carrière a conduit aux principaux carrefours stratégiques du Québec des quarante dernières années. C'est ce qui fait la richesse et l'intérêt de l'ouvrage : les exemples qui sont apportés pour étayer, questionner ou enrichir le raisonnement sont toujours tirés d'expériences de première main, ce qui donne à ce travail une valeur exceptionnelle. Parce qu'il jette un éclairage sur le processus de pensée et sur le matériau et les outils utilisés par le gestionnaire, il permet de saisir pour ainsi dire de l'intérieur certains des aspects essentiels du contexte décisionnel dans lequel il a œuvré et dont il a contribué à façonner et définir les paramètres. Ce livre peut donc se lire à la fois comme un témoignage, une trace et une projection.

L'auteur ne cache pas ses choix fondamentaux. Il place son travail et sa réflexion sous le signe de ce qu'il désigne comme *l'option culture*, « un regard nouveau sur le monde qu'il faut domestiquer ». L'ouvrage s'ouvre sur présentation qui s'amuse à prêter au Premier ministre du Québec des propos pour justifier de rompre avec l'économisme dominant en plaçant la culture au centre et au fondement des enjeux de notre développement. Le fonctionnaire se fait plaisir en s'imaginant entendre du côté du pouvoir les échos de son propre choix d'une orientation qui « relègue la démarche économique en deuxième ligne » et la subordonne. Mais Roland Arpin est instituteur de formation et son procédé rhétorique ne sert pas seulement son plaisir d'auteur, il fait comprendre d'entrée de jeu que c'est d'une rupture qu'il s'agit.

On conviendra que ce n'est pas fréquent de voir les gestionnaires soutenir une telle approche sur la place publique.

Du coup cela le situe dans le camp des innovateurs et l'oblige pour les fins de sa propre démarche à combiner l'esprit critique avec le pragmatisme dont il se fait une règle dans tous les territoires qu'il nous invite à explorer. Et cela n'est pas simple quand on pense que l'auteur se penche sur des domaines où sa réflexion doit composer avec les résultats de sa propre action en tant que gestionnaire public. La marge est mince entre ce que lui impose son devoir de réserve et ce qu'exige de rigueur son engagement pour l'option culture qui lui commande de refuser la réduction instrumentale de la culture et des valeurs. Il parvient à le faire sans complaisance. On en jugera par le bilan que dresse l'artisan du rapport *Une politique de la culture et des arts* qui donnera lieu à l'adoption d'une première véritable politique culturelle et à la création du ministère de la Culture et des Communications : « *Au fil des programmes de travail ministériels, il m'a semblé que l'essentiel des mesures proposées dans la politique a été mené à bien, mais de façon plus studieuse qu'innovatrice et avec un sens du devoir accompli, dont la passion et la vision paraissent trop souvent absentes. Tout se passe comme si l'on vaquait encore aux affaires culturelles alors que le gouvernement s'est doté d'un ministère de la Culture et des Communications en 1992. Ce changement d'appellation laissant présager des audaces et un nouvel aménagement du pouvoir culturel qui se font attendre* » (p. 87). C'est dit sereinement, mais le jugement n'en tombe pas moins dru.

L'audace et l'innovation Arpin les salue néanmoins quand il les constate et qu'il a la « chance » d'y participer. Ses pas-

sages sur la création de la Place des Arts, du Musée de la civilisation encore de la construction de la Grande Bibliothèque ne font pas de quartier aux frileux et l'on comprend bien que le gestionnaire pausé doit quand même bouillonner intérieurement devant le sort réservé à son rapport sur la future politique du patrimoine. Il en a vu d'autres, c'est certain, et en vieux routier de l'administration publique il doit bien connaître les vertus de la patience et de la détermination. Il n'en livre pas moins une matière riche et stimulante dès lors qu'il réfléchit sur la notion de patrimoine, qu'il y place au fondement la langue, sa maîtrise comme instrument d'expression des valeurs et de la pensée aussi bien qu'outil de création (chap. 2). À la recherche d'un humanisme renouvelé, Arpin donne très certainement la meilleure illustration de sa pensée et de sa démarche dans les chapitres qu'il consacre à la place de la science (chap. 9) aux rapports entre l'art et la société (chap. 10) ou à la culture comme lecture du monde (chap. 3) et à la place de l'héritage religieux et spirituel (chap. 11).

C'est très certainement le chapitre huit, *Éducation et action culturelle dans les musées*, qui donne la mesure la plus tangible de la richesse de la combinaison d'un parcours et d'une réflexion confrontée aux défis du réel. Dressant à grands traits un bilan de la réforme scolaire vue par un de ses artisans de première ligne et en tirant les leçons pour mieux penser le rôle des musées Arpin donne ici une illustration remarquable non seulement de la clarté de pensée dont il est capable mais aussi de l'espace culturel dans lequel il voit et inscrit l'action des musées. Dans ce chapitre comme en plusieurs autres de ce livre, il parvient à montrer toute l'originalité de ce qui s'est accompli ici en muséologie

et à en proposer une lecture bien en prise sur les enjeux sociaux et politiques structurés par les besoins de la « démocratie cognitive » expression qu'il emprunte à Edgar Morin., pour traduire la nécessité d'outiller les citoyens pour débattre des sujets complexes. Ce souci démocratique traverse de part en part la réflexion et trouve une expression intéressante au chapitre 5, *La tentation de l'État*.

S'inscrivant en faux contre le tout-au-marché, Arpin plaide en faveur du rôle indispensable de l'État à l'égard de la culture, ce « ciment de la nation », tout en retenant la nécessité de revoir les modes d'intervention et d'ajuster l'action gouvernementale à une réalité culturelle en pleine mutation. Ses observations sur le rôle de la structuration en réseau des équipements culturels, sur la nécessité d'y articuler des stratégies de diffusion adaptées aux divers publics et aux réalités de la structure de peuplement de notre territoire ne manqueront pas de stimuler ceux et celles qui réfléchissent aux meilleurs moyens de combattre les clivages inquiétants qui opposent trop souvent la métropole et les régions. Les problèmes d'accessibilité ne sont pas que matériels et Arpin le sait bien que les clivages sociaux sont très difficiles à vaincre et qu'il faut sans relâche chercher les moyens de les réduire par des approches adaptées à la diversité des publics. On pourra néanmoins déplorer que l'auteur n'ait pas consacré davantage d'efforts à saisir le sens et la portée de cette réalité que les sociologues de la culture ont désigné comme les « non-publics », les couches non rejointes par les institutions et leurs stratégies de diffusion. Il y a là des défis énormes pour les administrateurs culturels.

Pragmatique, Arpin pense toujours qu'il vaut mieux « unir nos efforts plutôt qu'exciter nos craintes » mais cela ne l'empêche pas d'affirmer que les liens culture et marketing constituent des liaisons dangereuses. Il n'en pense pas moins qu'il soit nécessaire de prendre les risques de courtiser le marché de la publicité pour assurer de meilleures ressources aux institutions. Le chapitre (chap. 12) qu'il consacre à la question est intéressant mais laisse le lecteur sur son appétit. C'est peut-être le seul endroit dans l'ouvrage où le pragmatisme du gestionnaire fait ombre au sens critique de l'humaniste. La réflexion, même si on peut trouver qu'elle n'est pas conduite jusqu'à ses aboutissements, n'en reste pas moins riche et stimulante. Sur cet aspect comme sur les autres elle a toujours le mérite de bien mettre en perspective le contexte québécois, de bien le situer par rapport à ce qui se fait ailleurs.

Somme toute, ce livre propose un parcours fort invitant. L'auteur y donne à penser et c'est ce qu'on attend de mieux d'un ouvrage de ce genre. Roland Arpin y évite le principal écueil où aurait pu échouer son entreprise en dressant un bilan pondéré des réalisations d'une Révolution tranquille où il a joué un rôle important et en y trouvant le matériau d'une lecture du présent qui ne manque pas d'avenir dans la pensée. Il prend la mesure du chemin parcouru, il le fait avec une satisfaction certaine en regard de ce qui a été réalisé mais sans fatuité, avec un sens de la mesure qui ne perd jamais de vue que ce qui importe le plus, c'est ce qui reste à accomplir.

**Roland Arpin**

*Territoires culturels*, Bellarmin, 2002, 296 p.

**Jean-Paul Baillargeon (sous la direction)**

*Transmission de la culture, petites sociétés, modialisations*, 2002, 293 p.

**Jacques Beauchemin**

*L'histoire en trop, La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, vlb Éditeur, 2002

**Roméo Bouchard**

*Plaidoyer pour une agriculture paysanne, pour la santé du monde*, Éditions Écosociété, 2002, 228 p.

**Jean-Pierre Boyer**

*Appel à la justice de l'État de Pierre du Calvet*, Septentrion, 2002.

**Marc Brière**

*Pour sortir de l'impasse : un Québec républicain !*, Éditions Varia, 2003, 246 p.

**David R. Cameron et Janice Gross Stein**

*Contestation et mondialisation, repenser la culture et la communication*, Presses de l'Université de Montréal, 2003, 220 p.

**Dianne Casoni, Louis Brunet**

*La psychocriminologie*, Presses de l'Université de Montréal, Collection paramètres, 2003, 239 p.

**David Cheal, (sous la direction de)**

*Vieillesse et évolution démographique au Canada*, Presses de l'Université de Montréal, Collection Tendances, 2003, 295 p.

**Rapport du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites (rapport Nolin)**

*Le cannabis, version abrégée du Rapport*, Presses de l'Université de Montréal, 2003, 268 p.

**Gérard Duménil et Dominique Lévy**

*Crises et renouveau du capitalisme, Le XX<sup>e</sup> siècle en perspective*, Presses de l'Université Laval, 2002, 164 p.

**Raoul Étougué Mayer, Yann Roche, Dieudonné Monafo**

*Dictionnaire des termes géographiques contemporains*, Guérin Éditeur, 2003, 352 p.

**Jean Ferguson**

- *Un amour de poète, roman*, Éditions Lettresplus, 2002, 145 p.
- *Le bonheur a des candeurs d'enfance griffonnées à la main*, Éditions Lettresplus, 2002, 91 p.
- *Dans le blanc des yeux, Mémoire du présent*, Humanitas, 137 p.

**Andrée Ferretti**

*La passion de l'engagement, Discours et textes (1964-2001)*, Lanctôt Éditeur, 2002, 190 p.

**Lucia Ferretti**

*Histoire des Dominicaines de Trois-Rivières*, Septentrion, 2002, 190 p.

**Michel Freitag**

*L'oubli de la société, Pour une théorie critique de la post-modernité*, Presses de l'Université Laval, 2002, 433 p.

**Gilles Gagné - Simon Langlois**

*Les raisons fortes, nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Presses de l'Université Laval, 2002, 187 p.

**Bernard Gagnon**

*La philosophie morale et politique de Charles Taylor*, Presses de l'Université Laval, 2002, 303 p.

**Jacques Grand'Maison**

*Réenchanger la vie*, Fides, 2002, 285 p.

**Bertrand Guay**

*Un siècle de symphonie à Québec*, Septentrion, 2002, 163 p.

**Joseph Heath**

*La société efficiente, Pourquoi fait-il si bon vivre au Canada ?*  
Presses de l'Université Laval, 2002, 430 p.

**André Joyal**

*Le développement local, Comment stimuler l'économie des régions en difficulté*, Éditions de l'IQRC, Presses de l'Université Laval, 2002, 156 p.

**Stephane Kelly (sous la direction de)**

*Les idées mènent le Québec, essais sur une sensibilité historique*, Presses de l'Université Laval, 2003, 219 p.

**Jacques Lacoursière**

*Une histoire du Québec*, Septentrion, 2003, 194 p.

**Robert Lahaise**

*Canada-Québec, Entrouverture au monde, 1896-1914*, Lanctôt Éditeur, 2002, 256 p.

**Denis Lazure**

*Médecin et citoyen*, Éditions Boréal, 2002, 400 p.

**Albert Legault**

*La lutte antiterroriste ou la tentation démocratique autoritaire*, Presses de l'Université Laval, 2002, 165 p.

**Manon Leroux**

*Les silences d'octobre, Le discours des acteurs de la Crise de 1970*, vlb éditeur, 2002.

**Paul-Louis Martin**

*Les Fruits du Québec, Histoire et traditions des douceurs de la table*, Septentrion, 2002, 224 p.

**Denis Monière**

*Internet et démocratie*, Monière et Wollank éditeurs, 2002, 187 p.

**Francis Moreau**

*Hannah Arendt, l'amour de la liberté, Essai de pensée politique*, Presses de l'Université Laval, 2002, 236 p.

**Jean-Christian Pleau**

*La Révolution québécoise, Hubert Aquin et Gaston Miron au tournant des années soixante*, Fides, 2002, 270 p.

**Jean-Denis Robillard**

*Combien de fois encore ? Les relations conflictuelles Canada/Québec depuis les 50 dernières années*, JDR Éditions, 2001, 656 p.

**Pierre Serré**

*Deux poids, deux mesures, L'impact du vote des non francophones au Québec*, vlb éditeur, 2002, 266 p.

**Nicole Tremblay**

*L'œuvre de sable*, Septentrion, 2002, 156 p.

**Rodrigue Tremblay**

*Pourquoi Bush veut la guerre*, Éditions les Intouchables, 2003, 275 p.

**Pierre Vadeboncœur,**

*La justice en tant que projectile*, Lux Éditeur, 2002, 98 p.

**Denis Vaugois**

*America, L'expédition de Lewis et Clark et la naissance d'une nouvelle puissance*, Septentrion, 2003, 263 p.

**Surveillez notre site Internet !**

*Vous pourrez bientôt payer votre abonnement en ligne avec votre carte de crédit en toute sécurité.*

**[www.action-nationale.qc.ca](http://www.action-nationale.qc.ca)**



**FONDS**  
de solidarité FTQ

*La force du travail*

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie,  
ca prend des outils.

1 800 361-5017 [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com)

Envoi de publication  
Enregistrement numéro 09113

# TRANSLATEX<sup>+</sup> Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

**Claude Ghanimé**



1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2  
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227  
Courriel : [translatex.com@sympatico.ca](mailto:translatex.com@sympatico.ca)



le **Rassemblement**  
pour un **pays Souverain**

**UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST**  
**Québec, notre seule patrie**

C.P. 244, succursale Place d'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3G7  
Tél. : (450) 491-5437

Courriel : [roy.b@videotron.ca](mailto:roy.b@videotron.ca) - Site internet : [www.rpsquebec.qc.ca](http://www.rpsquebec.qc.ca)

## Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

**Pierre Allard, c.a.**

8175, boul. St-Laurent, 3<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2P 2M1  
Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177  
Courriel : [allardp@qc.aira.com](mailto:allardp@qc.aira.com)



**Sansregret, Taillefer & Associés inc.**

Cabinet en assurance collective de personnes

[info@sta-conseil.com](mailto:info@sta-conseil.com)  
[www.sta-conseil.com](http://www.sta-conseil.com)

178, rue Sainte-Marie  
Terrebonne (Québec)  
J6W 3E1

Télécopieur : (450) 471-0026  
(514) 355-7923

Téléphone : (450) 471-2662  
(514) 355-7869  
(800) 782-5799

## CHRONIQUES

### Chroniques

Le Bulletin du lundi	150
Courrier des lecteurs	161
Index de nos annonceurs	175

## LE BULLETIN DU LUNDI

Vous souhaitez recevoir ce bulletin

par courriel chaque lundi ?

C'est simple, il suffit de nous envoyer

votre adresse de courrier électronique

à [administration@action-nationale.qc.ca](mailto:administration@action-nationale.qc.ca)

ou de s'abonner à partir

de notre site Internet.

**Bulletin du 25 novembre 2002**

### L'ENCERCLEMENT CONTINUE

François Legault se démène comme un forcené pour tenter de faire comprendre une évidence. La raréfaction des ressources financières du gouvernement du Québec n'est pas un thème idéologique, c'est une réalité brutale. Le ministre vient de lancer des chiffres qui font frémir. Le Québec est désormais enfermé dans une logique qui l'amène inéluctablement à chauffer sa maison en brûlant ses meubles. Il n'y a aucun moyen réaliste de permettre à l'État du Québec d'assumer même ses missions provinciales dans le cadre financier actuel. Le PLQ et l'ADQ ont choisi d'adapter le Québec à l'espace qu'Ottawa lui laisse. La gestion de la pénurie ne fera pas apparaître les revenus manquants. Tous deux proposent désormais le rapetissement comme horizon. Ils sont d'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire pour accepter l'accroissement des inégalités et la dislocation des moyens de solidarité collective et pour renoncer au contrôle sur les leviers stratégiques qui permettraient à l'État québécois de soutenir et promouvoir nos priorités collectives.

À la veille du dépôt du rapport Romanow, on comprend bien que le ministre Legault cherche à définir la problématique

dans les termes et les paramètres en accord avec nos intérêts nationaux. Il faut souhaiter qu'il ne s'enlisera pas lui-même dans la gestion provinciale en se contentant de poser la chose sous l'angle d'une inévitable hausse des impôts du Québec. Il y a des limites à pratiquer l'auto-strangulation. C'est la souveraineté qui permettra de régler le problème des revenus, c'est la seule façon de sortir de l'inéluctable accroissement du fardeau fiscal des Québécois. Il n'y a rien à attendre des réactions au rapport Romanow. Il est évident que le document fédéral va semer de la confusion dans le débat québécois. Et, du même coup, fournir un espace aux pseudo-pragmatiques qui vont proposer de troquer notre État pour des civières en consentant à laisser Ottawa fixer les « normes nationales », les objectifs « nationaux » et les modalités d'allocation des ressources.

Pendant que l'attention se concentre sur la santé, Ottawa continue l'encercllement.

Il suffisait de lire *Le Devoir* du mercredi 20 novembre dernier pour constater jusqu'à quel point le Québec est de plus en plus exposé aux vents froids d'une histoire *canadian* qui s'accélère. Pendant que le ministre Legault faisait connaître ses besoins financiers les nouvelles fusaient tout autour laissant bien voir au milieu de quels tourbillons la barque provinciale tanguait dangereusement. Éparpillés sur deux cahiers, les articles de l'édition de ce mercredi s'imbriquaient comme les pièces d'un puzzle inquiétant. Environnement, réglementation du secteur financier, questions urbaines, commerce international, Ottawa bouge et tout laisse penser que ses mouvements laisseront le Québec

bien loin des décisions stratégiques qui façonneront son destin.

« Des libéraux veulent un ministre fédéral des Villes » nous dit un article de Hélène Buzetti (p. A3) relatant que certains de nos valeureux représentants réclament un « Stéphane Dion des Affaires municipales » tout en se défendant de vouloir financer directement les municipalités. Beau programme, belle inspiration avec un homme qui doit sa carrière à ses recommandations pour éreinter le Québec. On doit les croire, Ottawa ne cherche pas à empiéter sur les compétences du Québec. Il a l'intention et la ferme volonté de le faire ! Voilà au moins deux que Paul Martin et plusieurs autres font déclarations en ce sens. L'État *canadian* sait bien que les politiques économiques dans un monde globalisé exigent de prendre appui sur les centres métropolitains et il le fera, au nom des intérêts nationaux du Canada. C'est à Ottawa qu'on fixera ce que devront être la place et le rôle de Montréal. Métropole québécoise ? pour les affaires de la bourgade seulement...

Le deuxième cahier de la même édition publiait un article nous apprenant que le gouvernement d'Ottawa, malgré ce qu'il avait laissé entendre, s'apprêterait à faire des ouvertures très grandes au sujet du fameux chapitre II de l'ALENA. L'Assemblée nationale peut bien se voter les lois qu'elle voudra en ce qui concerne la ratification des traités, le Canada mène les négociations à sa manière. On verra bien quand tout sera formulé dans les versions finales ce qu'il restera des prétentions du Québec. Et on peut compter sur Pierre Pettigrew pour agir en toute transparence et se soucier des intérêts du Québec dans le respect de ses insti-

tutions. Comme on peut également compter sur la grande probité d'un Paul Martin dont Manon Cornellier nous décrit (p. A3) les manœuvres pour retarder la ratification du protocole de Kyoto aux seules fins de raffermir ses positions dans la guerre intestine qui se déroule au PLC et pour se faire du capital politique auprès des barons pollueurs. Encore là, il est évident que les intérêts du Québec dont la situation est si singulière eu égard aux engagements de Kyoto, ne pèsent pas lourd dans le jeu des alliances, quoi qu'il en paraisse dans les conférences provinciales. On sait ce que valent ces consensus quand Ottawa met son argent dans la balance pour faire valoir le point de vue « national ».

C'est cette même préoccupation qu'invoque par ailleurs un comité qui déposait cette semaine aussi un rapport au ministre Manley. « Les valeurs mobilières doivent être davantage encadrées » titre *Le Devoir* du même jour (B1). Ottawa continue de jouer ses billes pour faire émerger une agence « nationale » qui passerait par-dessus la tête du Québec et ferait fi des compétences des provinces. Bien sûr, le rapport Martineau, la création d'une nouvelle agence regroupant toutes les organismes d'encadrement des services financiers œuvrant au Québec, tout cela ne compte pas dans les préoccupations de John Manley et de l'establishment torontois qu'il sert. *Just another pain in the...*

Pendant que les partis fédéralistes du Québec mettent tout en œuvre pour garder les débats au ras des pâquerettes, la machine de l'État *canadian* se donne des horizons. Refusant de reconnaître que ne s'y profile aucun destin spécifique pour le Québec, les inconditionnels du lien *canadian* ne ménagent rien pour faire en sorte que nos débats publics

tourment en rond. Ils ne se donnent même plus la peine de commenter les gestes d'Ottawa, se contentant de faire mousser les faits divers auxquels ils réduisent la politique québécoise. Ils parlent pour mieux cacher sous la rhétorique le choix qu'ils ont déjà fait d'une capitulation sans condition.

Robert Laplante

**Bulletin du 9 décembre 2002**

**EN BEAU FUSIL**

Un milliard !!!

Des coûts de programme presque cinq cents fois supérieurs à la prévision et ce n'est pas fini. Un gouffre qui s'est creusé à l'insu du Parlement mais avec la complicité active du gouvernement. Déficit démocratique ? Allons donc, Ottawa *knows best* ? C'est si peu cher payer la vertu. Les armes à feu, on sait bien...

Un milliard !!!

C'est la moitié de ce qu'il manque à François Legault pour faire face aux besoins en santé. C'est trois fois plus qu'il n'en faut pour assurer la gratuité universitaire à nos étudiants. C'est plusieurs dizaines de fois plus qu'il n'en faut pour équiper convenablement nos lamentables bibliothèques scolaires, pour se donner une audacieuse politique d'accessibilité à la culture.

Un milliard !!!

C'est deux fois plus qu'il n'en faut pour doter le Québec de la politique de restauration forestière dont il a besoin de toute urgence. C'est deux fois plus qu'il n'en faut pour se donner un Régime québécois de congés parentaux à la hauteur des besoins des jeunes familles, pour se donner de véritables moyens de soutien à la natalité. C'est ce qu'il faudrait pour donner une impulsion décisive au transport collectif.

Un milliard !!!

Et ce n'est toujours pas assez pour donner la nausée terminale, le grand haut-le-cœur *canadian*. Ce n'est même pas assez pour que Martin Cauchon cesse de faire le jar rue Laurier. C'est encore trop peu pour donner son congé au petit Dion qui, cette fois-ci, n'a pas cru bon de jouer les donneurs de leçon et qui s'est caché pour laisser fermenter sa bile.

Un milliard !!!

Et ce n'est toujours pas assez pour faire taire Jean Charest qui déblatère sur le modèle québécois tout en ne demandant pas mieux que de s'agenouiller devant les « normes nationales ». Ce n'est toujours pas suffisant pour faire admettre à Mario Dumont qu'il y a trop de fonctionnaires *canadian* dans les affaires québécoises. C'est encore trop peu pour calmer les fantasmes provinciaux de Guy Laforest qui s'imagine régler la question du Québec par des pèlerinages à Moncton et des cocktails à Charlottetown.

Un tout petit milliard... mais ça se dépense à Ottawa, loin de la bourgade ! Un tout petit gaspillage, à peine suffisant pour que tous les éditorialistes de Gesca fassent semblant d'être

offusqués et se mettent à beurrer large en fabriquant la fausse symétrie « Ottawa-Québec – c'est du pareil au même ». Après tout, rien ne peut faire paraître plus objectif que de placer les deux gouvernements dos à dos pour fuir la seule conclusion qui s'impose : le lien *canadian* est une ruineuse aberration.

Un petit milliard qui s'additionne aux dizaines de milliards détournés de la caisse d'assurance-emploi, des cinq cents millions engloutis par Développement et ressources humaines Canada du temps de Pettigrew, des centaines de millions aux copains de Gagliano et Chrétien, des dizaines de millions pour la Clarkson et tout le fatras monarchique, tout cela reste encore trop insignifiant pour penser que ça va faire. Il n'y a jamais de trop grosse perte pour le Québec qui est tellement plus beau, plus digne lorsqu'il se lamente. Le prix n'est jamais assez élevé pour justifier la rupture. Rien n'est jamais trop cher lorsqu'il s'agit de ravalier.

Un milliard !!! Pour continuer de subir la médiocrité du plus meilleur pays du monde. Et dire que la nouvelle tombe la semaine même où Romanow, ses vingt millions dépensés, est venu nous dire qu'Ottawa devrait encadrer la gestion des provinces. La bureaucratie fédérale sait tellement mieux faire les choses lorsqu'il s'agit des « valeurs nationales ».

Un milliard !!! Pour nous rappeler que la bêtise ne tue pas. Un milliard pour faire donner en millième reprise le spectacle de la servilité des fédéralistes québécois. Que faudra-t-il donc à tous ces mollassons du lien *canadian* inconditionnel pour se mettre en beau fusil ? À croire que la colère

même c'est trop cher payer pour une si petite perte que la dignité.

Robert Laplante

**Bulletin du 16 décembre 2002**

**TERRE HOSTILE**

C'est un portrait lamentable que nous livrent les données du recensement publiées cette semaine. Comme le sujet est toujours explosif au Canada, on a pu constater les efforts considérables déployés pour enrober dans la nuance le constat accablant qui ressort de ces résultats. Le Canada est une terre hostile pour la langue française et pour ceux qui la parlent. L'assimilation continue de progresser dramatiquement et le poids relatif des francophones continue de baisser.

Les modifications techniques apportées à la formulation des questions, les restrictions méthodologiques subtiles qui rendent difficile et complexe la comparaison avec les recensements antérieurs, on voudrait bien croire que tout cela a été fait pour le bénéfice de la science démographique et pour une meilleure connaissance de la réalité. La vérité, malheureusement, c'est que le brouillage de la compréhension de la dynamique d'ensemble de l'évolution linguistique au Canada fait partie intégrante de la stratégie de désinformation mise en œuvre par l'État *canadian* depuis la liquidation du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton. La méfiance s'impose donc à l'égard des résultats publiés cette semaine, il faudra décortiquer très attentivement ces données pour avoir une compréhension dépouillée des distorsions *canadian*.

La situation des minorités françaises au Canada est plus tragique que jamais. Elle démontre l'échec de la Loi sur les langues officielles. L'approche formaliste mise de l'avant par le gouvernement Trudeau n'a servi qu'à enrober dans une hypocrisie bureaucratique le refus tout *canadian* de tenir compte du fait français comme réalité sociale et culturelle globale – comme réalité nationale, disait André Laurendeau. Pour nier cette évidence, pour refuser toute forme d'arrangement constitutionnel qui aurait consacré son caractère binational, le Canada a choisi le multiculturalisme et une reconnaissance instrumentale du français. Résultat, les solutions bureaucratiques ont permis de donner un vernis de légitimité à l'État *canadian* tout en continuant d'avaliser l'intolérance de la société *canadian* et sa fermeture à la réalité française. Partout au Canada, on refuse de reconnaître le soutien aux institutions des minorités, partout Ottawa compense par de l'argent la mauvaise foi des provinces qui se hâtent toujours très lentement en appliquant la même règle d'intervention : trop peu trop tard.

Il faut refuser de blâmer les victimes. Les minorités méritent tout notre soutien. Mais surtout, il faut dénoncer l'imposture de l'approche *canadian*. D'habitude si prompt à pérorer sur la place publique, le petit Stéphane s'est fait discret cette semaine. Le plan qu'il promet ne vient toujours pas. Et l'on comprend la difficulté qu'il éprouve à le livrer : la majorité *canadian* ne voit plus d'intérêt à dépenser tant d'argent pour faire semblant. C'est une question de vision de ce qu'est la société *canadian*. À Ottawa, on ne voit dans le fait français qu'un instrument pour domestiquer le Québec. La réaction de Sheila Copps aux résultats du recensement illustre parfaitement cette façon de voir : la solution à l'assi-

milation ? non pas un meilleur soutien aux communautés par le renforcement d'un réseau institutionnel complet mais seulement le remplacement des locuteurs assimilés par des immigrants francophones. En clair, maintenir un bassin de clientèle pour continuer de tenter de justifier l'offre de services individuels. Et continuer de se comporter au Québec comme un État voyou.

Le Canada a tout mis en œuvre pour briser la législation linguistique québécoise. Il a fait sa réforme constitutionnelle dans ce but explicite, adoptant la Charte canadienne des droits pour mieux piétiner les droits du Québec à vivre dans sa langue. Il pratique une politique de déstabilisation qui a d'abord passé par le financement de groupes voués à la guérilla juridique permanente et qui a été, par la suite, inscrite dans la stratégie globale d'une guerre de propagande financée à coup de centaines de millions. À tout cela il faut ajouter son refus obstiné de respecter la législation linguistique québécoise sur le territoire du Québec.

Ottawa pratique une guerre incessante et ses résultats sont partout visibles. Au Canada, par le déclin que l'on sait. Et au Québec, par ce que l'on voit partout dans toutes les manifestations bilingues de la présence fédérale au mépris de nos lois aussi bien que par la concurrence des modèles d'intégration des immigrants que sa guerre de propagande nourrit et entretient. Car en dépit des manœuvres de Statistiques Canada pour brouiller les pistes (en modifiant, par exemple, son questionnaire au Québec seulement) le fait le plus accablant de ce recensement reste bien le fait qu'en matière de transfert linguistique, c'est encore à l'anglais que passe une majorité d'allophone (54 %.)

Vingt-cinq après l'adoption de la loi 101, il peut sans doute s'en trouver encore pour se consoler des quelques progrès réalisés. Quels que soient les motifs justifiant ou expliquant cette attitude, ils ne devraient pas faire perdre de vue le sens d'un fait brut qu'établit clairement ce recensement : l'anglicisation de Montréal et du Québec repose en grande partie sur les faiblesses du modèle d'intégration des immigrants et des allophones. Ces faiblesses tiennent pour l'essentiel de deux facteurs : la guerre à la francisation que mène Ottawa et la lacune grave que représente l'absence d'obligation de fréquenter le CEGEP français. Cette obligation faite, l'intégration à l'ensemble du réseau institutionnel francophone serait grandement accrue et l'intégration culturelle facilitée. Le combat linguistique changerait de visage et de cible.

L'agression fédérale ne se terminera que par la rupture du lien *canadian*. Mais son efficacité pourrait être atténuée par une détermination québécoise plus affirmée. La dérive anglicisante du Québec repose sur une dynamique nourrie par des forces institutionnelles qui sont maintenues artificiellement dans une orbite anglophone qui n'a rien à voir la place réelle et les droits de la communauté anglophone du Québec et qui tient dans les hésitations à tout mettre en œuvre pour intégrer les allophones à la culture québécoise. En leur faisant l'obligation de fréquenter le CEGEP français le message sera clair : la langue française ne sert pas seulement à commander un litre de lait au dépanneur pendant qu'on vit dans un réseau institutionnel qui fonctionne en anglais et sur des repères *canadian*.

### CANADIAN OU CANADIEN ?

Pourquoi évitez-vous systématiquement l'adjectif *canadien* ou *canadienne* au profit de l'adjectif *canadian* ? Une fois de temps en temps, *canadian* fait bel effet et transmet une nuance de pensée utile. Mais il y a une autre nuance de pensée qui serait utile et qui se perd hélas dans l'évitement systématique en question.

On dirait une gêne, un empêchement théorique qui réfrènerait chez vous l'usage normal de l'adjectif français *canadien* dès qu'il s'agit de désigner la réalité canadienne ou outaouaise. Par exemple, dans le bulletin de cette semaine (« Terre hostile », 16 déc. 2002), où aurait été le problème à parler de la stratégie de désinformation mise en œuvre par l'État *canadien* ? Pourquoi, ici comme la plupart du temps, écrire à la place État *canadian* ?

Cela n'est pas une faute, bien sûr ; cela est significatif. Plus précisément, c'est la répétition de ce tour, le fait de préférer systématiquement *canadian* à *canadien* qui me semble significatif. On dirait une hésitation à rompre avec le *canadien*... On se dit que, pour vous, *canadien*, contrairement à *canadian*, ça pourrait encore être nous malgré tout. Il y a là, se

dit-on, quelque chose de la désunifoliation non parachevée (Loco Locas : « Désunifoliez-vous ! », trouvaille géniale) ; quelque chose du québécois pas tout à fait abouti, encore canadien-français... (minuscules délibérées).

Pour ma part en tout cas, j'ai cessé à un moment donné de me servir de ce truc rhétorique, quand je me suis rendu compte que *canadien* faisait pratiquement toujours mieux l'affaire. Les Québécois doivent apprendre à ne plus se nommer eux-mêmes Canadiens (français), apprendre que la désignation canadienne n'est définitivement plus leur et qu'elle se trouve très précisément être en l'occurrence celle de leur principal ennemi politique. Je sais que vous savez vous-même tout cela. Mais comprenez-vous l'avantage qu'il y aurait, pour un éducateur politique comme vous, à préférer au contraire systématiquement *canadien* à *canadian* ? En répétant État *canadian*, stratégie de minorisation *canadian*, politique d'étranglement *canadian*, carcan *canadian*, fédéralisme *canadian*, unitarisme *canadian*, etc., vous sous-entendez *volens nolens* que ces réalités seraient moins odieuses si elles étaient canadiennes. Dans ce tic rhétorique s'exprime à mon avis un reste d'idéologie canadienne-française. Disons ça de même.

C'est strictement sans aucune animosité que j'écris ces lignes. Je vous félicite au contraire de votre beau bulletin, comme d'autres en félicitent d'autres de leur beau programme.

Richard Gervais

## UN APPEL À LA MOBILISATION

Je viens de lire l'article de Michel Venne dans *L'Action Nationale* de janvier 2003 et je le trouve très intéressant et positif. C'est un appel à la mobilisation pour remettre le Québec en marche et la souveraineté en marche. J'étais découragé par les attaques du gouvernement canadien contre le Québec. L'article me donne des espérances de pouvoir bâtir un Québec qui réponde aux aspirations des Québécois.

Marcel Longpré, Repentigny

## POURQUOI LE FOSSÉ ENTRE PAUVRETÉ ET RICHESSE S'AGRANDIT

Notre Canada participe allègrement à l'augmentation de la pauvreté, et cela m'écoeure profondément.

Quand les agents d'immigration de mon pays établissent des critères de qualification, basés sur la formation technique ou professionnelle du candidat, ou sur le capital (\$\$) que l'immigrant apporte avec lui, au Canada, ils participent, sur le plan de l'éthique et de l'humanisme, à une profonde injustice. En effet, trop souvent, nos agents écrèment les peuples pauvres de la terre, en les privant de leurs meilleurs citoyens. Ce n'est sûrement pas le bon moyen, en tous cas, pour résoudre les problèmes de la pauvreté. (...) Et il me semble que l'invention de rectitude politique sous contrôle médiatique, ne fait pas souvent allusion à cette situation. (...) Nous imitons là-dessus, notre énorme voisin, les USA, qui sont à l'heure actuelle le pays le moins généreux de la terre tout en étant 100 fois plus riche que tous les autres pays.

Alors que les Nations unies s'étaient entendues, le 24 octobre 1970, pour fixer à 0,7 % de son PNB, (Produit national brut) l'objectif raisonnable que tous et chacun de ses membres, se devaient de consacrer à « L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT », on constate aujourd'hui que, parmi les pays riches, seulement 5 pays ont atteint l'objectif de l'ONU, et que les USA arrivent les 22<sup>e</sup>, avec moins de 0.2 % de son PNB. Ne cherchons plus pourquoi le fossé se creuse entre riches et pauvres. On assiste aujourd'hui à la mondialisation de la pauvreté.

Et mon beau Canada, lui, le « plusse meilleur » de tous, qui me siphonne les 2/3 de mes impôts, quel rang arrive-t-il sur les 22 pays riches mentionnés dans le nouvel ATLAS du Monde diplomatique, publié en Janvier 2003 ? Mon Canada est classé 17<sup>e</sup>, avec moins de 0,3 % de son PNB. Peut-on alors continuer à se péter les bretelles, en croyant que la charité « chrétienne » va combler le fossé. Ce que je sais par contre, c'est que le pays dont je rêve, depuis tant d'années, mon Québec, est composé d'une majorité de citoyens, qui misent sur la justice, et non plus sur la charité, pour combler l'énorme fossé entre riches et pauvres.

A. Marceau, retraité, Sillery(Québec)

Sources : Le nouvel « Atlas » du monde diplomatique, et :

<http://www.undp.org/teams/french/>

<http://www.worldbank.org/poverty/french/strategies/index.htm>

## LE NOUVEL ORDRE MONDIAL AMÉRICAIN, LAMENTABLE !

« *Le silence du mot lui était plus impossible que celui de la pensée.* » Olivar Asselin, essayiste québécois, 1874-1937.

Il y a des moments dans la vie d'un homme où il est nécessaire de faire entendre sa voix. Lorsque les enjeux dépassent les préoccupations quotidiennes et nous interpellent dans nos plus vives convictions, nous avons le devoir de citoyen de nous engager, sans fard, sans tabou, formellement, solennellement. La situation explosive actuelle, l'avenir du monde, voire celui de nos enfants, exigent que nous rompions le silence.

Je le soutiens haut et fort, de concert avec tous les démocrates que l'effroyable duo Bush-Sharon et sa démentielle politique de va-t-en-guerre, l'implacable occupation israélienne des territoires palestiniens, le brutal embargo imposé au peuple irakien, la cruelle menace de conflagration, l'incertitude et la peur qui sont le lot quotidien de populations entières, tout cela nous commande de faire front, et pour cela, de puiser dans nos énergies et de faire le pari de la paix négociée dans la dignité et dans l'honneur.

L'idée simple mais profonde qui domine chez moi, faire reculer le recours à la guerre afin que l'humanitaire triomphe du militaire. J'aimerais en faire une mission universellement partagée ayant valeur d'exemple. Rêvons à l'impossible, disait l'autre. Le désespoir est un péché. Je n'entends pas me résigner à une logique de fatalité. Nous devons tous lutter avec fermeté et détermination pour que notre capacité d'intervention, notre droit de dire et d'écrire, voire d'exister, soit préservé et confirmé.

Nous devons abandonner pour toujours notre politique fondée sur nos intérêts personnels et poursuivre sans relâche l'idéal plus généreux visant l'intérêt du plus grand nombre. Nous n'y parviendrons qu'au prix d'efforts infatigables, du soutien massif de la population ainsi que de l'invincible solidarité internationale.

« *Quand la victoire est obtenue par l'artifice, disait Proudhon, elle reste inefficace.* » Le Grand Belliqueux américain prétend qu'une menace plane sur son soi-disant Nouvel ordre mondial, tout entier conçu pour les seuls privilégiés. Voilà, selon lui, qui devrait nous affliger. Cependant, tous les gens épris de liberté reconnaissent que nous ne réglerons pas les problèmes de l'heure en ouvrant les hostilités. Mieux valent mille diplomates que la guerre. L'avenir n'est interdit à personne et personne n'a le droit de bloquer celui de quiconque. À Bush père et à Bush fils, nombre de peuples font le grief de se comporter comme si la planète appartenait aux seuls puissants. Or, elle appartient à tous. Penser autrement, c'est commettre une grave injustice. Ce n'est pas parce qu'un grief est ancien qu'il est faux. Ce n'est pas non plus parce qu'une injustice se perpétue qu'elle est moins injuste ou que ceux qui la dénoncent sont moins pertinents. Pour paraphraser le grand cinéaste Pierre Perreault, « *La Paix, c'est un mot qui grandit* ». Rien n'est aussi puissant que la volonté des peuples qui ne se couchent pas. Au nom de cette belle ambition, j'ajoute ma voix à la vôtre, et la vôtre à celle de tous les autres. À bon entendeur, salut !

Claude Ghanimé, Club des 100 Associés

## DES AMBASSADEURS QUÉBÉCOIS

Je suis d'accord avec vous. Nous sommes oubliés et marginalisés. En lisant les articles du journal le Monde.fr d'hier sur les manifestations [contre la guerre en Irak] on se rend compte qu'il n'y aucune mention de Montréal. On parle de Washington, Paris, Bruxelles, Londres, Moscou, et même la Suède a été soulignée. Je dis alors : même les medias Français nous ignorent ?

Pour moi, il ne fait aucun doute, il faut publiciser la candidature du Québec dans le monde. Et pour cela, à cause de l'indépendance de nos valeurs et de notre culture unique au monde, j'ai cru très à propos de créer une organisation parallèle à l'ONU qui, dans le futur, pourrait même remplacer l'ONU qui est une organisation désuète, sous la tutelle des États-Unis.

(...)

Ainsi, je crois fermement qu'il faut former des ambassadeurs québécois afin de présenter le Québec comme une puissance diplomatique dans le monde. Et l'on obtiendrait la puissance diplomatique seulement si nous nous associons symboliquement à des pays d'envergure comme la France, l'Allemagne, la Russie et la Chine.

Jacques Poincaré

## À votre service plus que jamais ! Qualité et service assurés

- Livres ( 200 à 10 000 exemplaires )
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : adm@marcveilleux.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.



### OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 1500

Montréal (Québec) H3A 3G5

**(514) 288-8711**

créer, développer, soutenir



Fondation rend plus facilement accessible une épargne-retraite peu coûteuse pour des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs. Grâce à cette épargne collective, Fondation fournit du capital de développement à investir dans des entreprises au caractère plus participatif, créatrices d'emplois durables. Fondation agit dans le sens d'un développement socialement responsable, plus respectueux des personnes, des collectivités et de leur environnement.

**FONDATION**  
**CSN** POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

(514) 525-5505 • 1 800 253-6665 • [www.fondation.com](http://www.fondation.com)

Édifice Fondation, 2100 boul. De Maisonneuve Est, Montréal H2K 4S1



**La Société Saint-Jean-Baptiste  
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville  
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !  
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



**SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL**  
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3  
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369



**Mouvement national des  
Québécoises et Québécois**

**Le réseau de la fierté québécoise**

2207, rue Fullum, Montréal  
(Québec) H2K 3P1  
Tél. : (514) 527-9891  
Télécopieur : (514) 527-9460  
Courriel : mnq@mnq.qc.ca  
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec  
Langue française  
Fête nationale  
Assurance  
vie*



**Société  
Saint-Jean-Baptiste  
de la MAURICIE**

**www.ssjbmauricie.qc.ca  
375-4881 • 1-800-821-4881**

## LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

### **Président honoraire**

François-Albert Angers

### **Président**

Pierre Noreau

### **Vice-président**

Alain Laramée

### **Secrétaire**

Jacques Brousseau

### **Trésorière**

Isabelle Le Breton

### **Conseillers**

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

### **Ex Officio**

Robert Laplante

### **Secrétariat**

Yves Fortin

Laurence Lambert

### **Membres**

Pierre de Bellefeuille

Mathieu Bock-Côté

Lucie Clément

Marie-Noëlle Ducharme

Claude Duguay

Christian Gagnon

Jean Genest

Robert Ladouceur

Colette Lanthier

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

Michel Seymour

### **Membres honoraires**

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

### **Membres émérites**

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

# Soyez notre mécène !

---

## Protégez l'avenir de *L'Action nationale* !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de *L'Action nationale* et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen  
Monsieur Gaston Beaudry  
Monsieur Henri-N. Guilbault  
Monsieur Émile Poissant  
Monsieur Hector Roy  
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au **CLUB DES 100 ASSOCIÉS** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

CLUB DES  
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Lucie Lafortune †
François-Albert Angers	Anna Lagacé-Normand †
Gaston-A. Archambault †	Bernard Lamarre
Jean-Paul Auclair	Denis Lazure
Paul Banville	Clément Martel
Thérèse Baron	Jacques-C. Martin
Yvan Bédard	Yvon Martineau
Henri Blanc	Daniel Miroux
Antoinette Brassard	Louis Morache
Henri Brun	Rosaire Morin †
Jean-Charles Claveau	Reginald O'Donnell
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier †
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin †	Claude-P. Vigeant
Claude Ghanimé	Madeleine Voora
Paul Grenier	
Michel Grimard	
Yvon Groulx	

# L'Action NATIONALE

## CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale.

Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION

*L'Action nationale* fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs.

Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts.

Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

## RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.

Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

## INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans

« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,

dans « Périodex » depuis 1984,

dans « Repères » publié par SDM Inc.

et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

## REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

## RÉVISION

Marc Veilleux

## MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Atoumédia, Rawdon

## IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

- 148 Allard & Carrière
- 60 Caisse d'économie  
Desjardins des  
Travailleuses et  
Travailleurs
- 84 *Cap-aux-Diamants*
- 6 *Devoir, Le*
- 169 FondAction
- 147 Fonds de solidarité
- 59 Loto-Québec
- 170 Mouvement national  
des Québécoises  
et Québécois
- 84 Optimum, Gestion de  
placements
- 86 Optimum placements
- 168 Optimum, Société  
d'assurance
- 148 Rassemblement pour  
un Pays souverain
- 148 Sansregret, Taillefer  
et Associés
- 85 SAQ
- 170 Société Saint-Jean-  
Baptiste de la Mauricie
- 170 Société Saint-Jean-  
Baptiste de Montréal
- 170 Société Saint-Jean-  
Baptiste du Centre  
du Québec
- 148 Translatex
- 168 Veilleux, Marc,  
Imprimeur Inc.

## ABONNEMENT

10            20  
numéros    numéros

### Abonnement

51 \$ - 95 \$

### Institution

90 \$ - 150 \$

### Abonnement de soutien

150 \$ - 250 \$

### Étudiants

30 \$ - 50 \$

### Autres pays

90 \$ - 150 \$

**Paiement par VISA  
accepté**

### Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

### Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

### Fondation Esdras- Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

## L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002  
Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriels pour joindre :

- la rédaction : revue@action-nationale.qc.ca

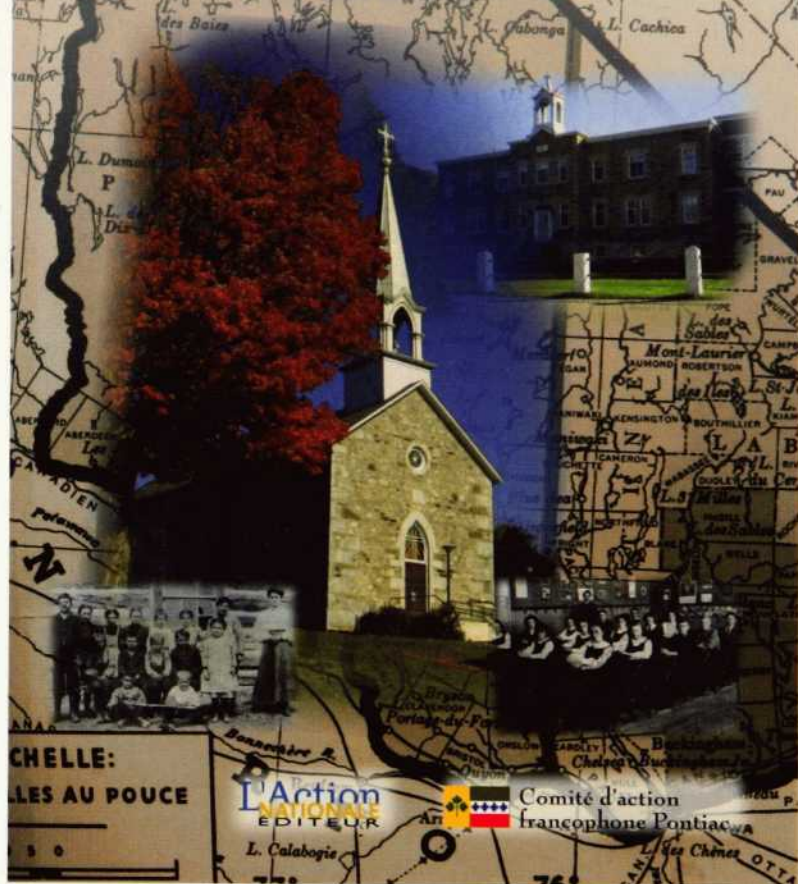
- l'administration : administration@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

# LES SACRIFIÉS DE LA BONNE ENTENTE

## HISTOIRE DES FRANCOPHONES DU PONTIAC

Luc Bouvier



240 PAGES D'HISTOIRE ILLUSTRÉE  
DES FRANCOPHONES DU PONTIAC

Commandez le livre de Luc Bouvier à seulement 16,45 \$.

L'Action  
NATIONALE

volume XCIII numéro 3

MARS 2003

envoi de publication

enregistrement N° 09113